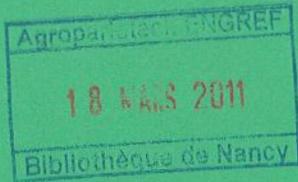


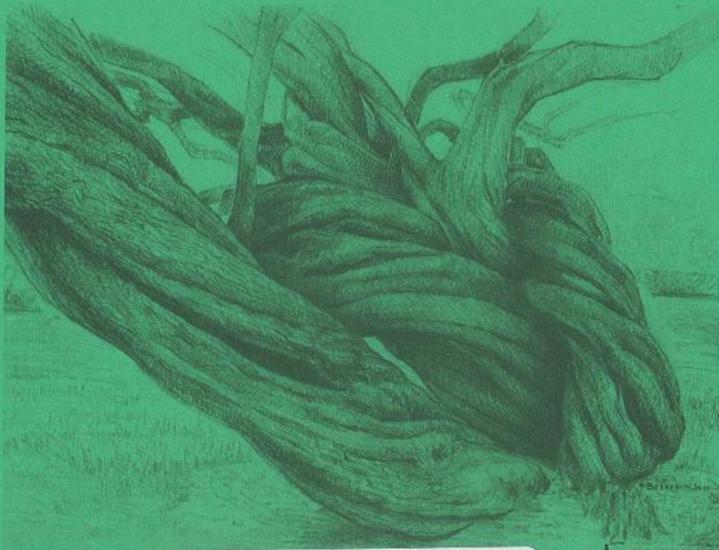
N. 1690

CENTRE NATIONAL DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE
INSTITUT D'HISTOIRE MODERNE ET CONTEMPORAINE

Textes réunis et présentés
par Andrée CORVOL



ARBRES REMARQUÉS ARBRES REMARQUABLES



AGROPARISTECH BIBLIOTHEQUE NANCY



3 3004 00085888 9

AGROPARISTECH
NANCY
Bibliothèque

Cahier d'études n° 20 - 2010
Forêt, Environnement et Société
XVIe-XXe siècle

Avec la concours
de l'Office National des Forêts
et du Ministère de l'Agriculture et de la Pêche

Illustration de couverture : Arbre de Judée de l'Haÿ-les-Roses (Val-de-Marne)

N° ISBN : 2-908874-11-3

**125CENTRE NATIONAL DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE
INSTITUT D'HISTOIRE MODERNE ET CONTEMPORAINE**

Textes réunis et présentés
par Andrée CORVOL

ARBRES REMARQUÉS ARBRES REMARQUABLES

Cahier d'Études n° 20 – 2010
Les évolutions forestières
Avec le concours
de l'Office National des Forêts
et du Ministère de l'Agriculture et de la Pêche

THE UNIVERSITY OF CHICAGO
DEPARTMENT OF POLITICAL SCIENCE

INSTITUTIONAL THEORY
AND POLITICAL BEHAVIOR

ADDRESS REMARKS
ADDRESS REMARKS

THE UNIVERSITY OF CHICAGO
DEPARTMENT OF POLITICAL SCIENCE
INSTITUTIONAL THEORY
AND POLITICAL BEHAVIOR

PRÉFACE

par Andrée CORVOL*

Pour qu'un arbre soit « remarquable », perception collective puis classement administratif, il faut auparavant que les gens l'aient « remarqué ». C'est une vérité de La Palisse ? Incontestablement ! Il est remarqué pour sa singularité. Cela tient à sa localisation : un carrefour, une clairière. Sa présence constitue un repère sur la route ou dans la forêt. Cela tient à sa morphologie : élancement prodigieux, circonférence impressionnante, branches hypertrophiées. Sa présence procure un ombrage, une protection. Cela tient à sa difformité : chancre, loupe, brousse, moignon de cime. Sa présence ranime la mémoire des « signatures végétales ». Héritée du Moyen Age cette théorie reposait sur la prédestination ; elle subsista jusqu'au XIXe siècle dans les contrées pauvres et boisées, grâce aux almanachs populaires. Selon elle, un ligneux montrant un « signe » particulier guérissait un mal, un malheur, une maladie que révélait un « signe » analogue : par exemple, le « ventre vide » dont souffre la femme stérile ou la « boule », kyste ou tumeur, qui préoccupe le patient. Le toucher suffit sinon à guérir, du moins à soulager. C'est un argument décisif pour le conserver ! Cela tient enfin à son identité : dans un massif sans autre spécimen de cette essence, sa présence étonne. Personne n'avait entendu parler de sylvogenèse, et pour cause ! mais chacun convenait d'une origine miraculeuse : né par la volonté d'un dieu ou d'une déesse, l'arbre transmettait leur parole ; entre ses racines, les offrandes qui accompagnaient le voeu ou qui remerciaient de l'exhaussement étaient déposées à son pied. Les étrangers qui passaient par là voyaient ces traces ; certains reprenaient le geste à leur compte car tout le monde désire quelque chose, la santé, l'amour, un enfant, un mari, et raisonne en pensant que ce qui a fonctionné pour d'autres peut fonctionner pour soi. Cette conception magique a existé de tout temps, même chez les individus réputés rationnels. Cependant, une fois le christianisme officialisé (IVe siècle) et le catholicisme proclamé religion d'État (XVI siècle) ces pratiques devinrent suspectes. Cela ne les empêcha pas de résister aux évangélistes comme à la contre-réforme ! La dévotion étant attachée au végétal, l'autorité ecclésiastique décida de l'intégrer à ses rituels : elle installa une statuette de la Vierge ou d'un saint ; parfois, elle édifia un reposoir ou une chapelle à proximité. Désormais les pèlerins fréquentaient l'ensemble du site et leurs prières allaient non vers l'arbre, mais vers l'image : c'est elle qui détenait le pouvoir agissant.

Cependant, il est des arbres remarquables pour leur importance juridique. Il n'est plus question de superstition ou de symbolique, mais d'utilité. Ces arbres ont été plantés ou choisis pour grandir et vieillir : ils rappellent une limite paroissiale,

* Directeur de recherches, CNRS. Présidente du Groupe d'Histoire des Forêts Françaises.

communale ou particulière ; ils renforcent la lisière qui sépare deux bois ou un bois des champs avoisinants. Leur présence est déterminante en cas de contestation. En effet, une borne peut être cassée, volée, bougée – pas un arbre ! À une époque où les taillis, simples ou composés, constituaient le régime dominant, ces arbres, pieds corniers ou arbres paroi, étaient les seuls que le bûcheron épargnait. L'âge des taillis demeurait le même en raison du rajeunissement périodique ; comparés à ces rejets, ils ressemblaient à d'augustes vieillards. Il est vrai que l'exposition à la lumière et aux météores, exposition permanente pour un arbre isolé, exposition temporaire pour un baliveau de lisière, leur conféraient un certain nombre de traits : fût court, écorce épaisse, ramure énorme. Celle-ci n'était pas un inconvénient, mais un avantage : émondés, ils procuraient du bois à celui qui possédait le fonds. Ces arbres têtards constituaient une richesse soigneusement maintenue puisqu'elle procurait un combustible et sécurisait une limite. Ainsi, l'importance économique confortait l'importance juridique, les deux facteurs entraînant le vieillissement de l'arbre. Dans le pays, les habitants lui prêtaient un très grand âge ; ils ne le concevaient que multiséculaires car eux-mêmes ne pouvaient espérer devenir centenaires. Au reste, l'espérance de vie ne dépassait guère une trentaine d'années. Un arbre gros ne pouvait être que vieux : l'idée était solidement ancrée, d'où la déception, voire l'incrédulité devant les résultats de la dendrochronologie. Un arbre gros doté d'une cime impressionnante, donc ni rabattue ni exploitée, offrait les conditions idéales pour retenir l'attention. Les personnes illustres découvraient le bel arbre en traversant la contrée pour la chasse ou la guerre ; ils y faisaient halte. Les gens du pays étaient fiers de lui, surtout si à la ronde il était le seul de cette taille. Bientôt l'exagération enjolivait le récit : le roi n'avait pas fait que passer ; il avait mangé ou dormi ; au réveil, il avait compris sa mission sur terre, fondait une abbaye comme Tassili d'Autriche ou diminuait des impôts comme Henri le Béarnais. L'hagiographie relative à ces princes intervenait alors : l'arbre devenait un élément de sa légende. Les habitants la reprenaient bien évidemment : l'arbre connaissait ainsi un processus de sacralisation. Le voilà qui inspirait une multitude d'anecdotes. Il était mentionné dans les lettres, dessiné à l'occasion d'une visite. Un jour, il sera photographié au côté d'un ami ou d'un parent du photographe : la comparaison précisait la grandeur du végétal et la petitesse de l'homme ; le document immortalisait le souvenir d'une excursion, d'une rencontre. Consécration suprême, il figurait dans les guides touristiques.

En le signalant, ces ouvrages confirmaient sa célébrité. Grâce à l'essor ferroviaire, à la passion voyageuse également, la curiosité locale devenait régionale ; régionale, elle devenait nationale. La perspective d'un abattage, d'une disparition même épouvantait le voisinage : en cela, la réputation acquise conditionne la conservation future. Aujourd'hui les municipalités essayent de le soustraire aux menaces inhérentes à son isolement. En effet, il relève plus souvent des milieux ouverts que boisés. En forêt, l'âge d'exploitabilité est fixé par l'optimum

1 A. Corvol, *L'Arbre en Occident*, Paris, Fayard, 2009.

de croissance qu'autorise la station, si bien que les peuplements sont récoltés avant sénescence. Cependant, dans les deux cas, situation exposée ou situation immergée, tout est fait pour éviter la banalisation du sujet : contournement par la route, dégagement d'une place ; une pancarte raconte son histoire. Les municipalités essayent aussi de prolonger sa survie : injection de ciment, béquille de bois ou corset de fer. Lorsque la cause est perdue, les restes sont gardés : c'est la preuve qu'il fut majestueux et honoré. Les morceaux d'écorce sur souche sont couverts d'un toit, tôle ou plexi, censé éviter le ruissellement et retarder la décomposition : c'est une marque de respect. Si l'arbre verse, s'il est rompu ou scié, une découpe transversale est prélevée : la rondelle exhibée au musée local rappelle les dimensions du sujet et dévoile son âge véritable.

Cet engouement date des années 1870 aux États-Unis, 1880 dans l'Europe de l'Ouest et du Nord ; il suscita une floraison de sociétés pro-nature. Les adhérents célébraient ces arbres remarquables : l'événement attirait les journalistes. En rendant compte de la fête, des politiques et de leurs discours, de l'assistance et de sa ferveur, ils braquaient le projecteur sur le héros du jour : l'arbre. Souvent, l'éclairage dissuadait les propriétaires de le sacrifier ! Ainsi, ce mouvement réussit à maintenir des arbres isolés ou groupés, proches d'un site, d'un bâtiment, d'une esplanade historique et esthétique. Les deux épithètes étaient associées. De fait, même à la Belle Époque (1890-1910), l'excursion touristique était réservée aux élites intellectuelles (oisives et fortunées). Il existe donc maintes parentés entre la Société Protectrice des Arbres (SAA) et son modèle, la Société Protectrice des Animaux (SPA) : toutes deux naquirent outre-Atlantique et conquièrent le continent européen par la Grande-Bretagne. Il existe cependant une nuance qui n'est pas mince entre les versions américaines et les versions européennes : les premières font de l'arbre un monument naturel ; les secondes, un monument national.

En France, la SAA entreprit de recenser ses arbres chéris comme le faisaient les sociétés des lettres et des beaux-arts pour les monuments et les sites historiques. Elle prit de l'ampleur avec la départementalisation des Amis des Arbres. En Belgique, le phénomène est identique avec la Ligue des Amis des Arbres (LAA). Dans les deux cas, l'opération sélectionne des sujets isolés. À la génération suivante, elle élargit son programme aux sujets forestiers. La SAA et la LAA étaient en perte de vitesse. La Société des Amis de la forêt de Fontainebleau et son homologue, la Ligue des Amis de la forêt de Soignes prirent la relève. Les deux associations, française ou francophone, essaïèrent largement. Bientôt il n'y eut plus un seul massif en France et en Belgique, en Allemagne aussi, qui soit laissé sans défenseur. Leurs militants n'agissaient guère qu'en forêt domaniale : ils refusaient que la conversion en futaie signifie l'enrésinement de « leurs » paysages ou l'arasement de « leurs » peuplements. L'arbre et les voisins qui dépendaient de lui étaient à préserver : leur étrangeté séduisait ; elle allait à l'encontre de l'uniformisation contemporaine et correspondait à un passé transformé en âge d'or. C'est dans ce contexte qu'en 1899, la direction des eaux et forêts rédigea une circulaire qui obligeait le personnel à repérer les arbres-témoins. Une première liste

fut publiée en 1911. Bien entendu, en quatre années de combat, certains disparurent : tous n'étaient pas dans la zone de guerre ; ils avaient succombé de mort naturelle ou accidentelle, et dans l'indifférence générale. Une seconde liste fut publiée en 1935, qui réactualisait la précédente. Ces textes sont la conséquence des lois relatives aux Sites et Monuments historiques : leur vote remontant à 1913 et à 1925, ils sortirent deux ans et cinq ans plus tard, ce qui est rapide et même, sans jeu de mot, remarquable eu égard à l'hostilité d'une partie des agents. Ce programme fut relancé en 1996 : sur les 921 arbres retenus dans l'entre-deux-guerres, 413 arbres furent retrouvés, soit moins de la moitié. L'examen des procès-verbaux révèle que 175 arbres n'en ont mérité aucun, 238 ayant fait l'objet d'une note. Surprise ! Les destructions de 1939-1945 n'en ont éliminé que 10 % ; la maladie, la vieillesse et la mort, 25 %. C'est dire que la principale cause de décès résulte d'une coupe sans lien avec l'état de l'arbre. C'est le cas quand il gêne la visibilité du conducteur ou qu'il complique le travail d'un architecte. L'Office national des Forêts entreprit de connaître ce qu'il en était dans les massifs qu'il gère. Les tempêtes de 1999 ont terrassé 26 sujets (16 arrachés, 10 abîmés) sur 298 arbres, 22 peuplements et 8 alignements. À voir les reportages concernant le parc de Versailles, on pouvait craindre le pire, mais il n'en a rien été. Après tout, des arbres qui ont défié le temps peuvent aussi défier le vent : ils en ont supporté d'autres. Ne faut-il pas mettre une touche optimiste dans un panorama assez sombre ? La préservation des arbres remarquables est une nécessité, ne serait-ce qu'au plan génétique : leur résistance explique leur longévité. C'est à cette tâche que se consacre l'association A.R.B.R.E.S.

NUMEROUS PARTS

THE HISTORY OF THE
REMARKABLE

PREMIÈRE PARTIE

**L'EXISTENCE DES ARBRES
REMARQUABLES**

LES ARBRES REMARQUABLES DE DEMAIN

*par Yves-Marie ALLAIN**

Alors que je préparais l'intervention de ce matin, me sont revenues des images de mon enfance. Il y a un demi-siècle, durant les grandes vacances en pays Gallo, avec mes frères, je parcourais à pied ou à bicyclette les routes et chemins du bocage : Monsieur le Comte, à cheval, rendait visite à ses métayers, s'inquiétait des récoltes et des troupeaux et surtout s'assurait que les symboles de son rang s'inscrivaient toujours dans le paysage. En effet, les limites du domaine étaient signalées par des chênes séculaires. Arbres remarquables car au port libre, jamais taillés ni émondés, ils se faisaient admirer dans ce bocage dense de haies régulièrement entretenues et d'arbres en têtard. Honnis des paysans, ces arbres, marques d'un pouvoir, n'avaient aucune utilité quotidienne tout prélèvement étant interdit ; de plus ils nuisaient aux cultures par leur ombre.

Depuis lors, Monsieur le Comte est décédé, les métayers sont devenus fermiers, les paysans agriculteurs ; le remembrement a eu ses effets et tous ces arbres « symboles » furent abattus, modifiant les hiérarchies dont celles qu'apportait la lecture du paysage. Ainsi, avec la fin d'une organisation agraire, disparaissaient les arbres dont la seule finalité était le rappel de l'ordre établi.

L'arbre est un être vivant qui marque plus ou moins les saisons, et avec le temps augmente de volume. Il s'installe dans le paysage et à un moment donné il devient le paysage lui-même, car il a pris la forme caractéristique de son espèce, cette forme de la maturité dégageant force, sérénité et ...immortalité. L'arbre peut alors devenir remarquable, d'abord par sa dimension, mais aussi par son rapport à l'espace, son emplacement, sa particularité au regard de ses congénères qu'ils soient ou non de la même essence. Cet arbre sort de l'ordinaire, de l'anonymat, il est remarqué, personnifié.

Pour cela, il fallut qu'il soit respecté pendant des décennies, des siècles par des générations d'hommes : elles lui ont accordé un rôle, une vertu, elles lui ont octroyé une valeur symbolique hors du commun. De plus, il a fallu que le message soit transmis de façon explicite ou plus probablement de façon implicite, et qu'il s'impose à tous, même aux étrangers. Tout ceci montre que n'est pas remarquable l'arbre qui veut. Ces conditions furent sans doute très rarement remplies si on analyse les centaines de milliers d'arbres qui ont vécu et sont morts sur un territoire donné.

* Ingénieur de recherche hors classe – membre permanent du Conseil général de l'environnement et du développement durable

La véritable question que je me pose concerne non pas les anciens qui ont su nous léguer ces arbres que nous qualifions de remarquables mais nos contemporains : notre société est-elle en mesure d'initialiser les arbres remarquables de demain ? Question ambitieuse s'il en est, question à laquelle je ne me hasarderai pas de répondre, car il serait présomptueux de penser la traiter de façon exhaustive tant les facteurs d'incertitudes, d'interactions et d'interférences sont nombreux : facteurs biologiques, climatiques, humains, sociologiques et ce, dans cette période indécise quant à bien des évolutions à commencer par celle de la société, sans parler des changements climatiques et micro-climatiques régionaux.

I – LE PROCESSUS CONSERVATOIRE

Dans le monde de l'agriculture industrielle où sont et quels sont les nouveaux arbres symboliques de la société rurale ou néo-rurale ?

Dans une ville en perpétuel changement et en mutation constante quels sont les nouveaux arbres marqueurs des paysages urbains ?

Par ailleurs, la société actuelle est-elle disposée à créer ces symboles et en a-t-elle réellement besoin ? En effet, les générations futures n'auront pas nécessairement la même nécessité que les générations actuelles de faire référence au passé comme, plus particulièrement celle des seniors en mal du monde que leur jeunesse a connu et qu'ils ont contribué, avec toute la société, volontairement ou malgré eux, à faire évoluer, voire disparaître. De plus quelles essences faut-il privilégier pour le futur alors que l'unité de temps de référence se modifie et que les incertitudes climatiques et philosophiques dominent les débats ? Parmi les interrogations qui reviennent régulièrement dans les cercles écologistes, figurent celles de la place à réserver aux végétaux exogènes et exotiques dans les plantations forestières comme dans celles des parcs et les jardins.

Depuis la création des jardins botaniques au XVI^e siècle, des *arboreta* dans la seconde moitié du XIX^e siècle, la gamme des possibles s'est élargie avec les nombreuses essences arborées en provenance d'Amérique du Nord, d'Extrême-Orient ou d'Australie. Introduction, essais, acclimatation, naturalisation vont être les maîtres-mots des botanistes, des jardiniers, des forestiers, des pépiniéristes, des paysagistes, et ce durant plus de trois siècles. L'emploi, presque systématique, d'arbres exotiques dans les parcs paysagers nés à la fin du 18^{ème} siècle, ces arbres venus de l'outremer, installés en premier plan ou en situation isolée ont créé de nouvelles lectures des formes, des couleurs, des dessins, pour accentuer ou réduire les perspectives. Toute la sylviculture est également à la recherche de nouvelles essences afin de répondre ou d'essayer de répondre à une demande croissante de bois.

Arbres singuliers, certaines de ces essences nouvellement utilisées ont trouvé des conditions favorables à leur développement et à leur épanouissement, et montré des capacités d'adaptation et d'intégration remarquables. Comment ne pas admirer ces somptueux platanes ou cèdres qui trônent sur les pelouses de certains parcs ?

Les conceptions ont évolué, la science a modifié les points de vue, un nouveau concept est né celui de la diversité biologique ou de la biodiversité. Voilà seulement deux décennies, en 1988, que fut proposée sa première définition¹. L'expression est actuellement universellement utilisée. Dans ce monde qui s'interroge sur son avenir et sur l'avenir de la diversité biologique actuelle, y compris sur celle de l'humanité - combien de langues vernaculaires disparaissent tous les ans avec toutes les cultures que ces langues sous-tendent ? - l'arbre remarquable, être unique, ne doit-il pas être remplacé par la multiplicité : celle d'une population d'arbres ?

En effet, si l'on souhaite traiter de la diversité biologique dans sa globalité, presque dans sa plénitude, il devient nécessaire de préserver simultanément quatre éléments : la variabilité génétique à l'intérieur des espèces ; la variabilité des espèces et de leurs formes de vie ; la diversité des complexes d'espèces associées et leurs interactions ; la diversité des processus écologiques que les complexes d'espèces influencent, c'est-à-dire la diversité éco-systémique.

Dans ce contexte, l'arbre, objet unique, objet culturel parfois, peut-il encore garder un sens face au concept de conservation de la diversité biologique ?

II - LES INTERROGATIONS SOUS JACENTES

Une question connexe peut être posée, celle de la « naturalité » des arbres employés pour les plantations. Beaucoup de végétaux proposés sur le marché sont sélectionnés voire clonés. Ceux qui ne correspondent pas à la norme ne sont pas conservés. De fait, la sélection élimine progressivement les extrêmes et à terme, diminue les possibilités de diversité génétique. Grâce à cette sélection par la forme « optimale » à l'état jeune, sont obtenus des arbres homogènes sur le plan formel. Or l'analyse des alignements vieillissants montre que la diversité des tailles, des formes, des structures, de chaque constituant de l'ensemble engendre une force de beauté et de plénitude. L'homogénéisation des formes des végétaux d'alignements et de parcs diminue également cette diversité visuelle créatrice d'esthétique et d'équilibre.

Les arbres remarquables d'aujourd'hui sont des arbres que l'homme a préservés mais aussi des arbres adaptables à l'environnement, et c'est cette capacité qui leur a permis de faire face à toutes les modifications, dont celles climatiques des

¹ D'après Edward O. Wilson, cette première définition est apparue dans le compte-rendu de la XVIII^e assemblée de l'Union mondiale pour la Nature (UICN), Costa Rica, 1988.

siècles passés. L'étude de ces arbres, indigènes ou exogènes, permettrait d'évaluer leurs particularités et de connaître les raisons de leur résistance. Un effort de recherche interdisciplinaire serait de bon aloi.

Deuxième approche pour la sauvegarde et la pérennisation des arbres remarquables, celle de leur classement administratif. Lorsqu'un élément, un arbre en l'occurrence n'est plus considéré comme un être vivant, donc mortel, mais comme un objet à caractère permanent, statique et immuable, cet élément, précédemment biologique, devient culturel, patrimonial. Sa place en est modifiée, le regard porté sur son existence et sa réalité change ; l'arbre peut alors être inscrit sur un inventaire des pièces à conserver, avec numéro d'ordre et description muséale. Il devient inaliénable et insécable. Avec ce regard culturel, il faut ou il faudrait lui trouver une place dans l'arsenal réglementaire des protections et ainsi préserver les arbres remarquables actuels et ceux qui devraient le devenir. Ainsi seraient protégés le passé et le futur.

Parmi les problèmes récurrents, figure la ou les procédures de classement de ces arbres remarquables. Il ne saurait être question, dans le cadre de cette intervention, de faire une analyse complète des textes possibles. C'est sans doute dans le Code de l'environnement qu'il faudrait chercher une réponse.

Dans cet ensemble de textes, ceux relatifs aux sites inscrits ou classés sembleraient les plus appropriés. La loi précise qu'« il est établi dans chaque département une liste des monuments naturels et des sites dont la conservation ou la préservation présente, au point de vue artistique, historique, scientifique, légendaire ou pittoresque, un intérêt général »¹.

Il faut donc remplir un ou plusieurs des cinq critères énoncés. Il est aisé de trouver le qualificatif approprié afin qu'un arbre-site ou qu'un site-arbre puisse être justifié pour une demande d'inscription ou de classement. La qualité octroyée à l'objet à classer est en partie obtenue par le regard privilégié qui s'est posé sur cet arbre ou sur son groupe d'arbres. Cela renvoie aux références qui appartiennent à une partie de la société, laquelle souhaite protéger pour le présent et l'avenir une « image ». C'est faire partager aux autres sa perception de ce qui est, comme le qualifie la loi, « artistique, historique, scientifique, légendaire ou pittoresque ».

Si le choix des références n'est pas propre à la politique des sites et intervient dans d'autres secteurs, il oblige les initiateurs des classements à se poser des questions sur la ou les images (culturelles, ethnologiques, historiques, sociologiques), qui permettront à un arbre-site d'être retenu et, par voie de conséquence, sur ce qu'il est souhaitable de diffuser. Il ne faut cependant pas oublier que la notion du beau, de l'exceptionnel, du remarquable, de la valeur culturelle, est éminemment aléatoire, fluctuante, liée à des critères auxquels adhère ou non une société. Dans cette même société, toutes ces valeurs évoluant, les critères de choix se modifient selon les époques. Quelle définition et surtout quel contenu peut-on ou

¹ code de l'environnement, Art. L. 341-1

Jusqu'où faut-il aller dans l'approche « *artistique* » ou « *historique* » et sur quel critère les régionalismes, les particularismes locaux peuvent-ils justifier une représentation à caractère universel, alors qu'une partie des populations porteuses de ces valeurs a disparu ou est en voie de disparition ?

La question doit être posée et des réponses, obligatoirement partielles et temporellement marquées, doivent être apportées. En effet, pour quelles personnes et pour quelles valeurs, une politique de protection des arbres remarquables serait-elle mise en place ? La société de référence, celle qui propose et celle qui décide, est au coeur de la réflexion. S'agit-il de la micro-société qui vit sur, autour, pour et par le site porteur de l'arbre ou de sociétés savantes locales ou nationales ; d'une élite intellectuelle ou d'une administration consciente de ses prérogatives ; de la société des touristes, français et/ou étrangers, ou d'un ensemble représentatif de la société française dans sa diversité et sa complexité ?

Finalement, ce qui est classé, c'est une portion de territoire, un site, un lieu et non un être vivant, mortel, éphémère. Il ne faut pas confondre la valeur d'un lieu comme symbole et l'objet mis en place pour sa matérialisation. A titre anecdotique, j'avais été très frappé de l'attitude des responsables de Dundee face à un arbre commémoratif : ce qui était considéré comme important, ce n'était pas l'arbre, celui planté au moment de la Révolution française - celle de 1789 - mais le lieu de sa plantation. Ce dernier se trouvait toujours honoré par un arbre de même essence : il conservait ainsi la mémoire du geste.

Ainsi une série de questions émerge : l'approche culturelle, historique et/ou paysagère et l'approche purement biologique sont-elles conflictuelles ou complémentaires ? L'arbre remarquable n'est-il pas le résultat d'une patrimonialisation du vivant comme si le végétal symbole du temps passé permettait de concevoir le temps futur, en témoignant de l'équilibre de l'homme et de la nature d'antan ?

Comme le dit si bien le dicton populaire, n'est-ce pas l'arbre qui cache la forêt ? Cet arbre, issu des temps passés, permet de penser que rien n'a changé, alors qu'ailleurs tout s'est modifié ? Ne permet-il pas de penser que l'équilibre biologique, sans parler de la diversité biologique, demeure une réalité ? Pourtant cet arbre remarquable n'est porteur que de lui-même et... de la nostalgie des hommes.

LE CHENE DANS LA DENDROCHRONOLOGIE

par Georges Lambert*
et Sébastien DUROST**

I. DES CARACTERES ILLUSOIRES

On trouve en abondance dans la littérature mais aussi, maintenant, sur les blogs du WEB, une foule de documents sur les arbres remarquables. Sur le WEB, un effort considérable est porté sur la photographie, souvent soignée, mais les âges les plus incroyables sont annoncés en toute simplicité. De toute évidence, la tradition orale, l'esthétisme (Bourdu et Viard, 1988) - comment éviter d'y succomber ? - et le fantasme romantique ordinaire prime sur le dépouillement d'archives ou la démarche scientifique. Il est souvent difficile de faire la part du connu, du supputé et de l'imaginaire (par ex. Clémence et al.1995). Quelques ouvrages pourtant ont privilégié une démarche originale, citons un panorama de la question : *Géo*, n° 187 et un travail remarquable sur le symbole entre tradition, mythologie et légende : Hageneder, 1998/2004.

Exposons cinq facteurs qui trompent le bon sens.

Le décompte des cernes ne donne pas l'âge exact

Première source d'erreur, le décompte des cernes de la moelle à l'écorce donne rarement l'âge exact d'un arbre. Voyons comment on donne rétrospectivement l'âge d'un arbre né bien avant qu'on s'occupe de lui. La méthode traditionnelle consiste à compter ses cernes. Nous ne voyons pas vraiment d'autre façon de faire. Mais un arbre n'a pas qu'un seul âge, il en a plusieurs, selon qu'on le considère en bas ou en haut. En effet, il n'a pas le même nombre de cernes en bas et en haut. Le cerne qui se développe du début du printemps à la fin de l'été, s'arrête de s'épaissir pour laisser passer l'automne et l'hiver ; *il arrête aussi bien son développement en largeur qu'en hauteur* ; il sera recouvert l'année suivante par un autre cerne. Ce système de manchons successivement emboîtés - un peu comme des entonnoirs empilés - fait qu'à 1,50 m de hauteur, au sommet d'un arbre né six à dix ans plus tôt, un nouveau cerne se forme autour du bourgeon terminal. A ce niveau, ce cerne enveloppe la moelle et recouvre vers le bas les cernes formés avant lui. A deux mètres, le décalage sera de quinze à vingt ans, et ainsi de suite. La moelle ne

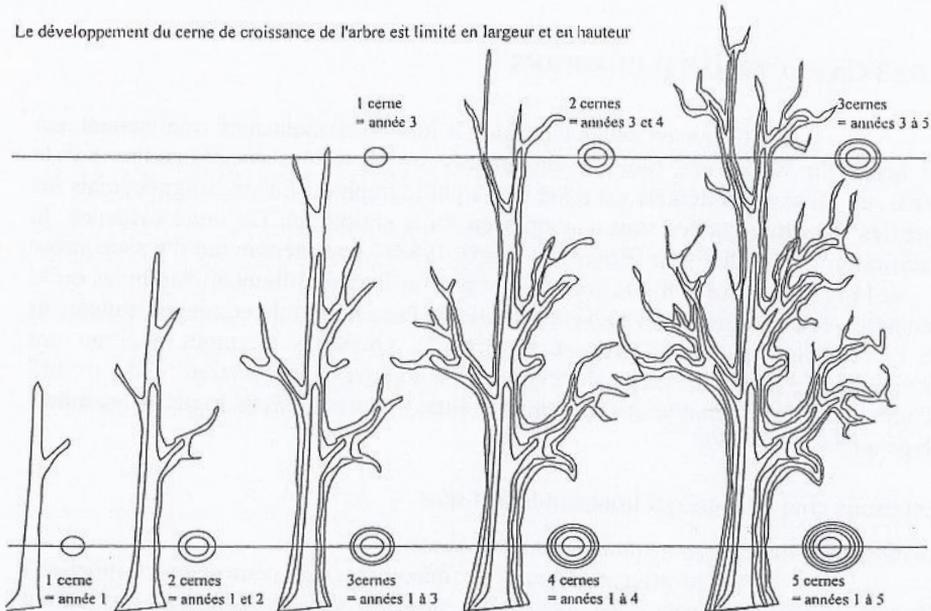
* Chargé de recherches , Université de Franche-Comté Besançon

** Post-doc, Centre d'Archéologie Européen, St Léger-sous-Beuvray

donne la date de naissance que tout en bas (figure n° 1)! A dix mètres, le premier cerne se forme vingt cinq à quarante ans après la naissance de l'individu (ici, le chêne). Donc, à moins de prélever un échantillon quasiment au ras du sol, le décompte des cernes ne donne jamais l'âge de l'arbre.

Figure n° 1 : Le décompte des cernes sur une section de tronc ne donne l'âge que si cette section est effectuée en bas du tronc.

Le développement du cerne de croissance de l'arbre est limité en largeur et en hauteur



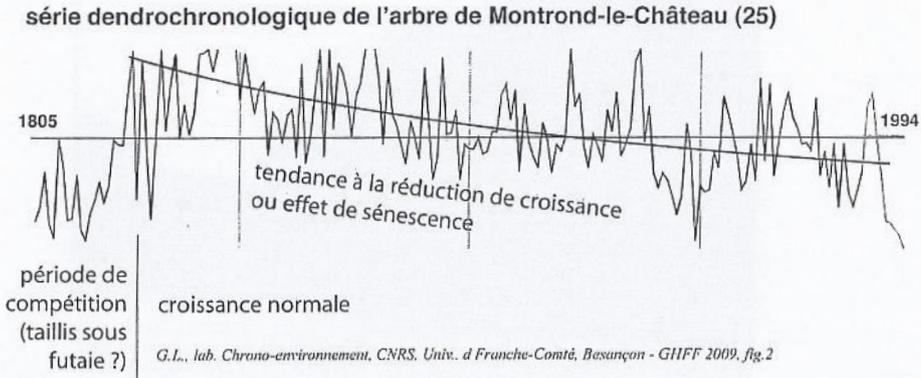
G.L., lab. Chrono-environnement, CNRS, Univ. d Franche-Comté, Besançon - GHFF 2009, fig.1

Le diamètre du tronc n'est pas un argument suffisant

Le deuxième facteur trompeur est le diamètre du tronc. En accord avec les ressources de leur biotope, leur capacité d'accès à la lumière et la concurrence de leurs voisins, les arbres poussent à des vitesses variables selon les lieux. Des rapports de 1 à 5-8 sont facilement imaginables. Ce qui veut dire qu'un mètre de diamètre peut donner 100 ans à un endroit et 400 ans dans un autre. Plus pervers, à partir du moment où l'arbre est identifié comme élément à conserver il est dégagé, mis en valeur, et, de ce fait, pousse encore plus vite - du moins pendant un temps. Un bon exemple est fourni par le chêne abattu en 1996 à l'entrée du bourg de Montrond-le-Chateau, de près de 2,60 m de diamètre qui dépassait à peine les 200

ans. Un prélèvement fait à 2 m de hauteur n'a livré que 190 cernes (*figure n° 2*). Or, les habitants, le maire en tête, sûrs de leur diagnostic - raisonnable par ailleurs - attendaient 450 à 500 ans. Nous verrons plus loin, qu'en forêt, cette hypothèse n'aurait pas été aberrante.

Figure n° 2 : Suite de largeurs de cernes ou série dendrochronologique qui montre la tendance de la sénescence qui affecte la croissance de tous les arbres.



Les vicissitudes de l'épiderme sont imprécises

Un troisième facteur de vieillissement artificiel par le bouche à oreille est l'aspect torturé du tronc. La formation de loupes de bois ou de matière, apparemment désordonnée autour de blessures disparues, accentue l'aspect ancien des stems et stimule l'imagination populaire. Les promeneurs qui ont leurs habitudes connaissent ces végétaux et s'arrêtent volontiers sous leur feuillage. Il y a cependant une essence peu longévive, car fortement exposée à ses prédateurs, intéressante de ce point de vue : le saule qui borde nos rivières (blanc et marsault). Il est très rare de trouver un saule très vieux et, de ce fait, un saule assez vieux est une curiosité. Rapidement attaqué dans son cœur, il est difficile d'en donner l'âge, même par dendrochronologie, une discipline qui souvent peine à décompter les cernes avec exactitude, leur limite étant souvent discrète. La *figure n° 3* montre une très belle épiphytie qu'on pouvait observer à la sortie sud du bourg de Quingey jusque vers ...2000. Deux saules ont servi de "jardin suspendu" à une collection d'arbres et d'arbustes. Sur l'un de ces saules, enracinés dans sa tête et son tronc, nous avons pu identifier un noisetier, une ronce, un érable, un chêne et un épicéa. L'autre arbre avait échangé l'épicéa contre un sapin blanc. Toute cette mini forêt avait, vu la présence des résineux, une trentaine d'années, les saules étant largement plus vieux. De combien ? Ils étaient creux. A leur échelle, un siècle ? un peu plus ? Le mystère demeure, mais pour ces arbres habitant une prairie à vaches, il n'y aura pas de légende.

Figure n° 3 : Les épiphyties de Guingey (25), véritables forêts miniatures installées au sommet de deux saules.



Certaines essences sont à croissance lente ; d'autres à croissance rapide

Un troisième point est la longévité plus ou moins légendaire de certaines essences. Combien de fois ne nous a-t-on pas dit "cet if ou ce cyprès, avec un tronc pareil, doit bien avoir 400 ans". Mais non, même un if, jouissant de bonnes conditions, dans un parc par exemple, profite de tout ce qui lui est offert : il peut produire des cernes dix fois plus larges que ses congénères d'une forêt voisine, couverts par des épicéas. Comparé à eux, il usurpe une allure de vétéran. A la demande de la propriétaire, nous avons effectué un décompte de cernes sur un if coupé dans le parc du château de Virieu. Le tronc, effectivement impressionnant pour l'essence, a livré une tranche de 14 cm de diamètre. Madame de Virieu, forte d'une archive précise qui date le jardin de la fin du XVII^e siècle, avec l'indication précise de la mise en place de cet arbre, s'attendait à ce qu'on trouve en 1992 320 à 330 cernes. On n'a pas atteint les cent quatre vingt ! Le tronc datait du premier tiers du XIX^e. Comment expliquer cela ?

La notion d'individu végétal

Nous sommes en droit de penser qu'il s'agit du même végétal, mais pas de la même tige ! En effet, l'if est prompt à se répliquer. C'est ce qui en fait un être très résistant et ne se laissant pas éradiquer facilement. Les tiges d'un même arbre naissent et meurent tour à tour, elles se multiplient d'elles-mêmes, des

branches basses devenant des individus, certaines exploitant le tronc même : elles démarrent, sur lui et peuvent croître à la verticale comme lui et finissent par le remplacer. Ce végétal est potentiellement immortel. Et l'"arbre" que nous voyons n'est qu'un moment de ce végétal, une "instanciation" du végétal dirions-nous en informatique. Cette résistance propre aux végétaux est développée dans les travaux de Francis Hallé (voir Hallé 1999).

La notion d'individu coloniaire

L'if pose le problème de distinguer la *tige (stem)* et l'*individu*. La même question surgit avec les arbres qui rejettent facilement, ce qui entraîne une quatrième cause d'erreur. Certains grands arbres, le hêtre, le charme, le tilleul, ont une grande facilité à se reproduire par rejet. Le rejet est une tige qui repart de la souche fraîchement coupée et reste active malgré cette mutilation majeure. Le rejet est un développement végétatif qui ne passe pas par l'étape bourgeon/ fleur/graine, etc. C'est donc un membre du même corps, à la différence d'une tige née de faîne ou de gland, qui forme un individu bien différencié, avec un code génétique renouvelé par l'ensemencement de la fleur. Cette aptitude au remplacement d'une tige par une autre égare quant à l'estimation de l'âge de l'arbre. Un exemple est donné par la Tille d'Ivory, dite aussi de Bracon, entre Salins-les-Bains et Arbois. L'objet est un tilleul magnifique, à l'écart du village d'Ivory, sur le premier plateau du Jura, à environ 550 m d'altitude (*figure n° 4*). Une date historique est donnée : cet arbre aurait été planté à l'occasion du mariage de Marie de Bourgogne avec l'empereur Maximilien II en 1477, sa dot étant constituée par le duché. Une plaque, apposée dans les années 1990 reprend cet âge et sa relation à la grande histoire (*figure n° 5*). En 1992, soit 515 ans après l'événement, trois équipes de dendrochronologues (française avec Besançon, belge avec Liège, suisse avec Neuchâtel) visitèrent l'arbre. Il est évident qu'un âge pareil pour un tilleul posait une vraie question. Mais le creux du tronc, extrêmement vaste, pourrait contenir une table de jardin et deux chaises : les lacunes sont telles qu'il est impossible de décompter les cernes du tronc. Trois carottages ont été effectués dans les premières branches. Le plus long a livré 172 cernes auxquels il faut ajouter une cinquantaine pour approcher le centre non atteint par le carottier. La branche majeure qui a livré cette carotte démarre à 2,10 m du sol, ce qui permet d'estimer une vingtaine d'années l'âge où elle a dû se former. L'addition de $170+50+20 = 240$ ans donne une idée de l'âge de l'arbre actuel : on est loin des 512 ans attendus ! A peine la moitié. Tout cela mérite réflexion. En fait, l'étude détaillée du tour de l'arbre montre clairement que la structure de ce qui reste du tronc, cette couronne de près de quatre mètres de diamètre, n'est pas complètement désordonnée, elle a une structure de stems (*figure n° 6*). Cet arbre est probablement une énorme touffe de rejets, une *colonie* de "frères", d'âges très différents, peut-être : d'une part, ils ont survécu au tronc initial et, d'autre part, ils se sont anastomosés pour prendre l'aspect d'aujourd'hui.

Ainsi, d'une certaine façon, cet arbre n'est pas un individu, mais, une colonie (définition de F. Hallé, *op. cit.*) ; ce n'est plus la tige de départ mais des

productions secondaires, c) c'est peut-être le même *individu dont la représentation initiale a disparu*. Notons cependant, pour la petite histoire qui nous intéresse, que la vacuité de l'espace intérieur de cet arbre suggère un tronc original énorme. Il est donc concevable de lui accorder les 370 ans manquants. C'est beaucoup tout de même.... Dans ces exemples la dendrochronologie a posé un jalon : le décompte de cernes, mais elle n'a pas permis de donner un âge précis. A Ivory, la question de l'âge du tronc creux est contournée par l'estimation de l'âge d'une branche maîtresse. Voyons maintenant, plus numériquement, une autre façon d'estimer l'âge d'un arbre creux ou d'un tronc trop gros pour être carotté à coeur.

Figure n° 4 : Développement de la couronne du tilleul d'Ivory (39), encore appelé "Tille d'Ivory" ou "Tille de Bracon".



Figure n° 5 : Le panneau destiné aux touristes a coté de la Tille suggère que l'arbre doit avoir plus de 500 ans.



Figure n° 6 : La structure de stems visibles dans la masse de la couronne du tronc indique clairement que plusieurs brins se sont anastomosés



II – DU CALCUL DENDROCHRONOLOGIQUE

Cette partie expérimentale ne s'applique qu'au chêne, d'où la non intervention de cette méthode dans les cas précédents. Une approche statistique de l'âge d'un arbre, en combinant des paramètres comme son diamètre et sa croissance observée sur un laps de temps suffisant (sur une carotte) prouve des résultats assez précis, surtout si l'arbre pousse dans une région où l'espèce est dendrochronologiquement bien connue. Cela n'empêche pas une marge d'incertitude de subsister, celle-ci ne relevant pas seulement de la qualité du calcul, mais aussi du bon sens de l'opérateur.

L'effet de sénescence

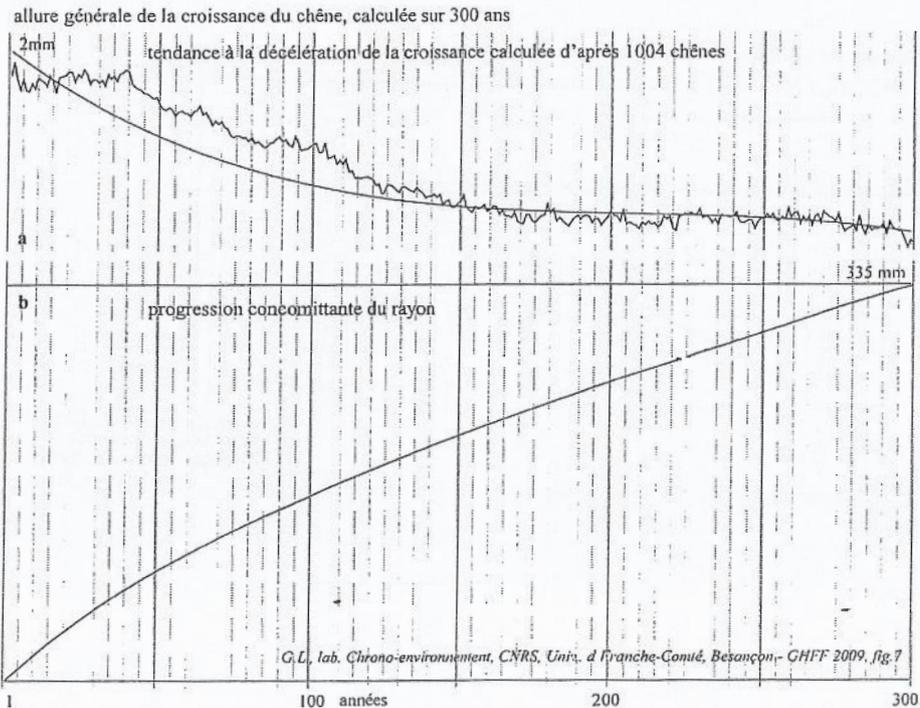
La plupart des gros chênes sont creux et beaucoup d'entre eux ne sont pas "carottables" à coeur avec du matériel ordinaire. Aussi, est-il intéressant d'utiliser la carotte partielle pour estimer le nombre total de cernes. La tentation de compter les cernes sur la carotte et de répercuter le décompte en fonction du rayon représenté par la carotte est évidemment forte. Expliquons-nous : en prenant, tirée d'un arbre de 90 cm de rayon (1,80 cm de diamètre), une carotte de 45 cm. Si les 45 cm vérifiés ont donné 200 cernes, il est tentant de croire que 90 cm doivent en compter 400, ce qui donne l'âge recherché. Mais cela ne fonctionne pas, car la largeur des cernes décroît le long du rayon, les derniers produits sous l'écorce étant plus étroits que les premiers produits autour de la moelle. C'est le phénomène de sénescence. Pour un oeil averti, malgré la variation interannuelle de la largeur, cette dégression globale au cours du temps caractérise presque toutes les coupes transversales de tous les échantillons (*figure n° 2*) ; elle n'est pas linéaire, mais courbe. On ne saurait par conséquent attribuer 400 ans à un arbre de 90 cm de rayon à partir d'une carotte de 45 cm qui compte 200 ans. Il faut donc procéder autrement. Il y a une méthode et plusieurs techniques.

La modélisation de la croissance

La méthode consiste à définir une croissance idéale, valable sur un secteur donné pour une essence donnée. Cette croissance idéale est calculée d'après les arbres dont l'âge et le diamètre sont connus. En fait, d'après les arbres procurant une analyse dendrochronologique sur un rayon complet au moins. Des 7 000 chênes recensés dans la base Dendron II du laboratoire de Chrono-Environnement de Besançon (Lambert, 2006), nous avons extrait 1 004 séries dendrochronologiques qui partent de la moelle. Un peu plus de la moitié (520) concerne des bois carottés sur pied à hauteur d'homme ; elle livre donc l'âge des arbres à une dizaine d'années près.

Ce lot donne deux graphiques expérimentaux "longs" de 364 ans : un graphique de largeurs moyennes de cernes calculées en fonction de l'âge (*figure n° 7a*) et un graphique de la "vitesse" d'accroissement du rayon en fonction du même âge. Le second graphe n'est que la version "cumulée" du premier (*figure n° 7b*). Par des procédés adéquats, nous avons distingué la tendance du premier d'où l'équation permettant d'anticiper la croissance jusqu'à 1000 ans. On n'indique pas les marges d'erreur dans cet article ; globalement, elles avoisinent les 20% au delà des 400 ans, ce qui laisse une bonne place à l'interprétation. Ce modèle, utilisable malgré tout, devra être amélioré. Les largeurs de cernes idéales (du modèle) et le développement du rayon idéal (largeurs cumulées) sont mentionnés en annexe, les largeurs en centièmes de mm, le rayon en mm.

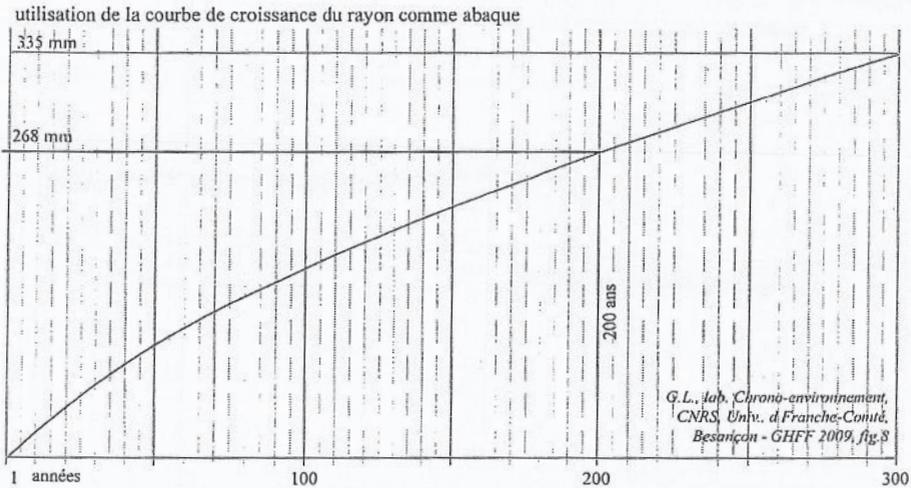
Figure n° 7 : Essai de construction de modèles de la vitesse moyenne de croissance du chêne à partir de 1004 échantillons dendrochronologiques récoltés en France tempérée (non méditerranéenne) et portant la moelle.



L'emploi de la méthode pour préciser l'âge d'un arbre existant

Il n'est pas compliqué d'imaginer la possibilité d'utiliser le graphique 7b comme une abaque pour connaître l'âge d'un arbre dont on mesure le rayon. Pour cela, il suffit de tracer une horizontale sur l'axe des ordonnées (y'y) jusqu'à ce qu'elle coupe le graphique. A ce point de jonction, une verticale donne sur l'autre axe, celui des ordonnées, le nombre de cernes correspondant (*figure n° 8*). Une autre technique encore plus simple consiste à chercher le rayon connu (et non pas le diamètre) dans l'annexe II et d'en déduire le nombre d'années à partir du décompte des années en marge, sachant que chaque ligne décrit dix années consécutives.

Figure n° 8 : Utilisation des graphes comme des abaques pour déduire le nombre de cernes d'un arbre dont on connaît le rayon.



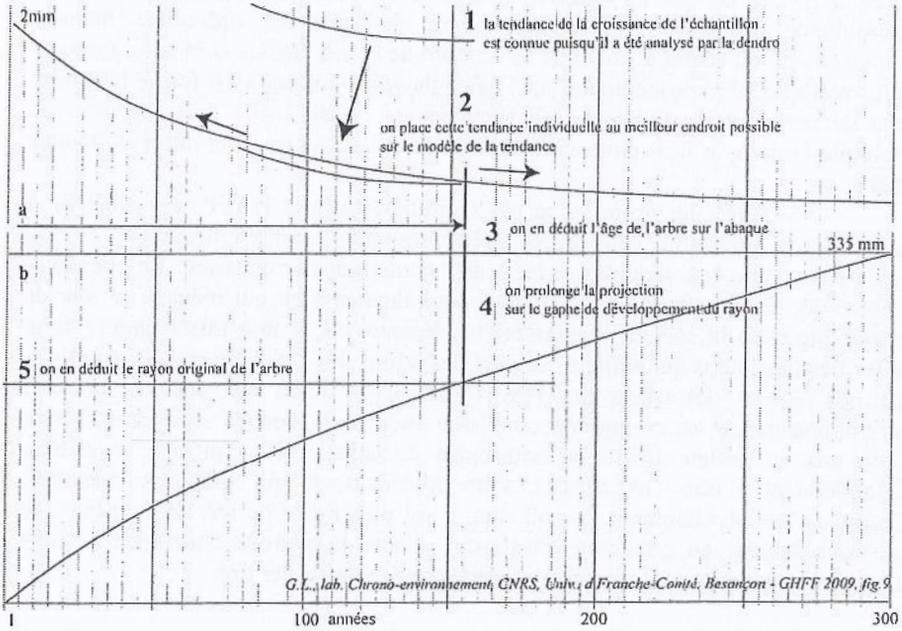
L'emploi des modèles pour restituer l'âge d'un arbre inconnu

En archéologie, les graphiques peuvent servir à trouver ; compte tenu de la marge d'erreur annoncée l'âge et le diamètre d'un arbre dont on ne possède qu'un échantillon. Pour cela, on utilise le graphe de sénescence du modèle I. Le principe consiste à tracer la partie du graphe de sénescence de l'échantillon à traiter. Ce graphique est un segment courbe (*figure n° 9*). Ce segment est promené sur le modèle I jusqu'à ce que les deux courbures coïncident au mieux. S'il existe une ressemblance suffisante les verticales tirées sur l'axe des ordonnées donnent l'emplacement du segment en terme de nombre de cernes depuis la moelle. Le point le plus récent situé à droite donne ainsi l'âge théorique auquel s'est formé le dernier cerne de l'échantillon. Cette donnée étant connue, il est facile de se reporter au graphique II ou à sa liste pour en déduire le rayon qui correspondrait à la tranche entière.

L'âge des arbres à ne pas confondre avec la DATE, est difficile à connaître avec précision. Tous les exemples présentés comportent une part de flou appelé sans doute à se réduire, les méthodes numériques progressant. En attendant, la place de l'interprétation et des conjectures demeure, ce qui ménage le rôle de l'imaginaire dans la société contemporaine. Néanmoins, il faut raison garder et se méfier des magiciens qui enfilent, au pied des arbres, les siècles comme des perles : dans nos régions, des arbres dont l'âge vérifié dépasse 500 ans sont rarissimes. A notre connaissance, en ce qui concerne les espèces européennes ordinaires, il n'en existe pas en milieu urbain ou anthropisé. Quelques belles pièces, cependant, demanderaient à être expertisées, avec la délicatesse qui sied aux personnes vénérables bien évidemment. Par ailleurs, il est plus facile de DATER un bois, ce que nous faisons au quotidien, c'est-à-dire placer la période concernée dans le calendrier, que donner l'âge précis de l'arbre dont ce bois a été tiré.

Figure n° 9 : extension de l'utilisation des abaques à l'archéologie pour déduire à la fois l'âge de certains arbres et leur diamètre au niveau de l'échantillon qui a été récolté dans les fouilles.

calcul de l'âge approché d'un arbre à partir d'un échantillon dendrochronologique



Annexes

Dans ces annexes, les chiffres donnés sont des indices qu'il faudrait corriger pour obtenir les mm réels. Cette correction s'impose car, dans le principe, les calculs ne s'appliqueront correctement que pour des biotopes ciblés.

Annexe n° 1 : Largeur théorique du cerne du chêne calculée pour un âge allant jusqu'à 990 ans.

Calculs provisoires.

$$\text{ageTrend990} = e^{(-0.00387 * t + 5.3)}$$

de 201 de à 990 ans

Années

201	1,77	1,76	1,76	1,75	1,74	1,74	1,73	1,72	1,72	1,71
211	1,70	1,70	1,69	1,68	1,68	1,67	1,66	1,66	1,65	1,65
221	1,64	1,63	1,63	1,62	1,61	1,61	1,60	1,60	1,59	1,58
231	1,58	1,57	1,56	1,56	1,55	1,55	1,54	1,53	1,53	1,52
241	1,52	1,51	1,51	1,50	1,49	1,49	1,48	1,48	1,47	1,46
251	1,46	1,45	1,45	1,44	1,44	1,43	1,43	1,42	1,41	1,41
261	1,40	1,40	1,39	1,39	1,38	1,38	1,37	1,37	1,36	1,36
271	1,35	1,35	1,34	1,34	1,33	1,32	1,32	1,31	1,31	1,30
281	1,30	1,29	1,29	1,28	1,28	1,27	1,27	1,26	1,26	1,25
291	1,25	1,25	1,24	1,24	1,23	1,23	1,22	1,22	1,21	1,21
301	1,20	1,20	1,19	1,19	1,18	1,18	1,18	1,17	1,17	1,16
311	1,16	1,15	1,15	1,14	1,14	1,13	1,13	1,13	1,12	1,12
321	1,11	1,11	1,10	1,10	1,10	1,09	1,09	1,08	1,08	1,07
331	1,07	1,07	1,06	1,06	1,05	1,05	1,05	1,04	1,04	1,03
341	1,03	1,03	1,02	1,02	1,01	1,01	1,01	1,00	1,00	0,99
351	0,99	0,99	0,98	0,98	0,98	0,97	0,97	0,96	0,96	0,96
361	0,95	0,95	0,95	0,94	0,94	0,94	0,93	0,93	0,92	0,92
371	0,92	0,91	0,91	0,91	0,90	0,90	0,90	0,89	0,89	0,89
381	0,88	0,88	0,88	0,87	0,87	0,87	0,86	0,86	0,86	0,85

691	0,27	0,26	0,26	0,26	0,26	0,26	0,26	0,26	0,26	0,26
701	0,26	0,25	0,25	0,25	0,25	0,25	0,25	0,25	0,25	0,25
711	0,25	0,25	0,24	0,24	0,24	0,24	0,24	0,24	0,24	0,24
721	0,24	0,24	0,23	0,23	0,23	0,23	0,23	0,23	0,23	0,23
731	0,23	0,23	0,23	0,23	0,22	0,22	0,22	0,22	0,22	0,22
741	0,22	0,22	0,22	0,22	0,22	0,21	0,21	0,21	0,21	0,21
751	0,21	0,21	0,21	0,21	0,21	0,21	0,21	0,21	0,20	0,20
761	0,20	0,20	0,20	0,20	0,20	0,20	0,20	0,20	0,20	0,20
771	0,20	0,19	0,19	0,19	0,19	0,19	0,19	0,19	0,19	0,19
781	0,19	0,19	0,19	0,19	0,18	0,18	0,18	0,18	0,18	0,18
791	0,18	0,18	0,18	0,18	0,18	0,18	0,18	0,18	0,18	0,17
801	0,17	0,17	0,17	0,17	0,17	0,17	0,17	0,17	0,17	0,17
811	0,17	0,17	0,17	0,17	0,16	0,16	0,16	0,16	0,16	0,16
821	0,16	0,16	0,16	0,16	0,16	0,16	0,16	0,16	0,16	0,16
831	0,15	0,15	0,15	0,15	0,15	0,15	0,15	0,15	0,15	0,15
841	0,15	0,15	0,15	0,15	0,15	0,15	0,15	0,14	0,14	0,14
851	0,14	0,14	0,14	0,14	0,14	0,14	0,14	0,14	0,14	0,14
861	0,14	0,14	0,14	0,14	0,14	0,14	0,13	0,13	0,13	0,13
871	0,13	0,13	0,13	0,13	0,13	0,13	0,13	0,13	0,13	0,13
881	0,13	0,13	0,13	0,13	0,13	0,13	0,12	0,12	0,12	0,12
891	0,12	0,12	0,12	0,12	0,12	0,12	0,12	0,12	0,12	0,12
901	0,12	0,12	0,12	0,12	0,12	0,12	0,12	0,11	0,11	0,11
911	0,11	0,11	0,11	0,11	0,11	0,11	0,11	0,11	0,11	0,11
921	0,11	0,11	0,11	0,11	0,11	0,11	0,11	0,11	0,11	0,11
931	0,11	0,10	0,10	0,10	0,10	0,10	0,10	0,10	0,10	0,10
941	0,10	0,10	0,10	0,10	0,10	0,10	0,10	0,10	0,10	0,10
951	0,10	0,10	0,10	0,10	0,10	0,10	0,10	0,09	0,09	0,09
961	0,09	0,09	0,09	0,09	0,09	0,09	0,09	0,09	0,09	0,09
971	0,09	0,09	0,09	0,09	0,09	0,09	0,09	0,09	0,09	0,09
981	0,09	0,09	0,09	0,09	0,09	0,08	0,08	0,08	0,08	0,08

Annexe n° 2 : Développement théorique du rayon du chêne. Calculs provisoires.

angeTrend990

de 201 à 990 ans

années

201	537,43	539,19	540,95	542,70	544,44	546,18	547,91	549,64	551,35	553,06
211	554,77	556,46	558,15	559,84	561,51	563,19	564,85	566,51	568,16	569,80
221	571,44	573,08	574,70	576,32	577,94	579,54	581,14	582,74	584,33	585,91
231	587,49	589,06	590,62	592,18	593,73	595,28	596,82	598,36	599,88	601,41
241	602,92	604,43	605,94	607,44	608,93	610,42	611,90	613,38	614,85	616,31
251	617,77	619,23	620,67	622,12	623,55	624,98	626,41	627,83	629,25	630,65
261	632,06	633,46	634,85	636,24	637,62	639,00	640,37	641,73	643,10	644,45
271	645,80	647,15	648,49	649,82	651,15	652,48	653,80	655,11	656,42	657,72
281	659,02	660,32	661,61	662,89	664,17	665,45	666,71	667,98	669,24	670,49
291	671,74	672,99	674,23	675,47	676,70	677,92	679,14	680,36	681,57	682,78
301	683,98	685,18	686,37	687,56	688,74	689,92	691,10	692,27	693,44	694,60
311	695,75	696,91	698,05	699,20	700,34	701,47	702,60	703,73	704,85	705,97
321	707,08	708,19	709,29	710,39	711,49	712,58	713,67	714,75	715,83	716,90
331	717,97	719,04	720,10	721,16	722,22	723,27	724,31	725,35	726,39	727,43
341	728,46	729,48	730,51	731,52	732,54	733,55	734,55	735,56	736,56	737,55
351	738,54	739,53	740,51	741,49	742,47	743,44	744,41	745,37	746,33	747,29
361	748,24	749,19	750,14	751,08	752,02	752,95	753,89	754,81	755,74	756,66
371	757,58	758,49	759,40	760,31	761,21	762,11	763,00	763,90	764,79	765,67
381	766,55	767,43	768,31	769,18	770,05	770,92	771,78	772,64	773,49	774,34
391	775,19	776,04	776,88	777,72	778,56	779,39	780,22	781,04	781,87	782,69
401	783,50	784,32	785,13	785,93	786,74	787,54	788,34	789,13	789,92	790,71
411	791,50	792,28	793,06	793,84	794,61	795,38	796,15	796,91	797,67	798,43

421	799,19	799,94	800,69	801,44	802,18	802,92	803,66	804,40	805,13	805,86
431	806,59	807,31	808,03	808,75	809,47	810,18	810,89	811,60	812,30	813,01
441	813,71	814,40	815,10	815,79	816,48	817,16	817,85	818,53	819,21	819,88
451	820,55	821,23	821,89	822,56	823,22	823,88	824,54	825,19	825,85	826,50
461	827,14	827,79	828,43	829,07	829,71	830,34	830,98	831,61	832,23	832,86
471	833,48	834,10	834,72	835,33	835,95	836,56	837,17	837,77	838,38	838,98
481	839,58	840,17	840,77	841,36	841,95	842,54	843,12	843,71	844,29	844,87
491	845,44	846,02	846,59	847,16	847,73	848,29	848,86	849,42	849,98	850,53
501	851,09	851,64	852,19	852,74	853,28	853,83	854,37	854,91	855,45	855,98
511	856,52	857,05	857,58	858,10	858,63	859,15	859,67	860,19	860,71	861,23
521	861,74	862,25	862,76	863,27	863,77	864,28	864,78	865,28	865,77	866,27
531	866,76	867,26	867,75	868,23	868,72	869,20	869,69	870,17	870,65	871,12
541	871,60	872,07	872,54	873,01	873,48	873,95	874,41	874,87	875,33	875,79
551	876,25	876,70	877,16	877,61	878,06	878,51	878,95	879,40	879,84	880,28
561	880,72	881,16	881,60	882,03	882,46	882,90	883,33	883,75	884,18	884,60
571	885,03	885,45	885,87	886,29	886,70	887,12	887,53	887,94	888,35	888,76
581	889,17	889,57	889,98	890,38	890,78	891,18	891,58	891,97	892,37	892,76
591	893,15	893,54	893,93	894,32	894,70	895,09	895,47	895,85	896,23	896,61
601	896,98	897,36	897,73	898,10	898,47	898,84	899,21	899,58	899,94	900,31
611	900,67	901,03	901,39	901,75	902,11	902,46	902,81	903,17	903,52	903,87
621	904,22	904,56	904,91	905,25	905,60	905,94	906,28	906,62	906,96	907,29
631	907,63	907,96	908,30	908,63	908,96	909,29	909,61	909,94	910,27	910,59
641	910,91	911,23	911,55	911,87	912,19	912,51	912,82	913,14	913,45	913,76
651	914,07	914,38	914,69	914,99	915,30	915,60	915,91	916,21	916,51	916,81
661	917,11	917,41	917,70	918,00	918,29	918,58	918,88	919,17	919,46	919,74
671	920,03	920,32	920,60	920,89	921,17	921,45	921,73	922,01	922,29	922,57
681	922,84	923,12	923,39	923,67	923,94	924,21	924,48	924,75	925,02	925,28
691	925,55	925,81	926,08	926,34	926,60	926,86	927,12	927,38	927,64	927,90
701	928,15	928,41	928,66	928,91	929,17	929,42	929,67	929,91	930,16	930,41
711	930,66	930,90	931,14	931,39	931,63	931,87	932,11	932,35	932,59	932,83

721	933,06	933,30	933,53	933,77	934,00	934,23	934,47	934,70	934,93	935,15
731	935,38	935,61	935,83	936,06	936,28	936,51	936,73	936,95	937,17	937,39
741	937,61	937,83	938,05	938,26	938,48	938,69	938,91	939,12	939,33	939,54
751	939,76	939,97	940,17	940,38	940,59	940,80	941,00	941,21	941,41	941,62
761	941,82	942,02	942,22	942,42	942,62	942,82	943,02	943,22	943,41	943,61
771	943,80	944,00	944,19	944,38	944,58	944,77	944,96	945,15	945,34	945,53
781	945,71	945,90	946,09	946,27	946,46	946,64	946,82	947,01	947,19	947,37
791	947,55	947,73	947,91	948,09	948,27	948,44	948,62	948,80	948,97	949,14
801	949,32	949,49	949,66	949,84	950,01	950,18	950,35	950,52	950,68	950,85
811	951,02	951,18	951,35	951,52	951,68	951,84	952,01	952,17	952,33	952,49
821	952,65	952,81	952,97	953,13	953,29	953,45	953,61	953,76	953,92	954,07
831	954,23	954,38	954,53	954,69	954,84	954,99	955,14	955,29	955,44	955,59
841	955,74	955,89	956,04	956,18	956,33	956,48	956,62	956,77	956,91	957,05
851	957,20	957,34	957,48	957,62	957,76	957,90	958,04	958,18	958,32	958,46
861	958,60	958,74	958,87	959,01	959,14	959,28	959,41	959,55	959,68	959,81
871	959,95	960,08	960,21	960,34	960,47	960,60	960,73	960,86	960,99	961,12
881	961,24	961,37	961,50	961,62	961,75	961,87	962,00	962,12	962,25	962,37
891	962,49	962,61	962,73	962,86	962,98	963,10	963,22	963,34	963,45	963,57
901	963,69	963,81	963,93	964,04	964,16	964,27	964,39	964,50	964,62	964,73
911	964,85	964,96	965,07	965,18	965,30	965,41	965,52	965,63	965,74	965,85
921	965,96	966,07	966,17	966,28	966,39	966,50	966,60	966,71	966,81	966,92
931	967,03	967,13	967,23	967,34	967,44	967,54	967,65	967,75	967,85	967,95
941	968,05	968,15	968,25	968,35	968,45	968,55	968,65	968,75	968,85	968,94
951	969,04	969,14	969,24	969,33	969,43	969,52	969,62	969,71	969,81	969,90
961	969,99	970,09	970,18	970,27	970,36	970,46	970,55	970,64	970,73	970,82
971	970,91	971,00	971,09	971,18	971,27	971,35	971,44	971,53	971,62	971,70
981	971,79	971,88	971,96	972,05	972,13	972,22	972,30	972,39	972,47	972,55

LE CHÊNE DANS LA DOCUMENTATION COMPTABLE

*Par Pierre GRESSER **

Parmi tous les feuillus cités dans les sources comtoises au Moyen âge, indubitablement le chêne est celui qui est le plus souvent mentionné. Vient ensuite le hêtre, dénommé « fol » ou « foul » dans les documents, l'appellation « foyard » étant plus tardive (XVIIe-XVIIIe siècles), mais toujours largement employée. Ensuite, il faudrait énumérer d'autres fruitiers comme les pommiers, poiriers, cerisiers, noyers..., impossibles à classer en l'absence d'un comptage qui rendrait bien des services, après un travail fastidieux à réaliser.

Si le chêne apparaît dans des textes de nature très différente, soulignons le rôle que peut jouer la comptabilité qui s'est développée au cours des XIVe et XVe siècles. En effet, l'aspect quantitatif et sériel permet au médiéviste de suivre l'évolution dans le long terme, ce qui est un atout considérable par rapport aux notations ponctuelles.

De toutes les séries financières portant sur la Franche-Comté, ou comté de Bourgogne, aux deux derniers siècles médiévaux, nous retiendrons celle qui provient de la gruerie, créée dans la première moitié du XIVe siècle pour administrer les eaux et forêts comtales¹. Il s'agit de la source documentaire la plus riche pour qui s'intéresse à l'histoire forestière des terres ayant appartenu aux comtes de Bourgogne. De 1338 à 1489-1490, la comptabilité de la gruerie se présente sous la forme de 124 exercices financiers (pas toujours annuels), avec des lacunes dues à la perte de documents. Ceux-ci sont structurés en deux parties : recettes et dépenses, les totaux permettant de faire le bilan pour savoir si l'office a été bénéficiaire ou déficitaire. C'est au sein des recettes que se trouvent les postes faisant référence aux chênes. Présentons-les dans l'ordre chronologique d'apparition dans les textes.

I - LES POSTES DE LA COMPTABILITÉ

En mettant à part le rouleau consacré à « la valour et la revenuee » des bois de Colonne, de Poligny et de Chaux (2 février – 29 septembre 1338), qui ne

*Professeur émérite, Université Franche-Comté

¹. P.Gresser, « Une source privilégiée pour l'histoire des forêts comtoises à la fin du Moyen Age : les comptes de gruerie des XIVe et XVe siècles », in *Publications du Centre Universitaire d'Études Régionales*, 1982, pp. 45 à 71 ; *La gruerie du comté de Bourgogne aux XIVe et XVe siècles*, Turnhout, Brepols, 366 p.

aucun chêne, dès les années 1338-1340 nous sommes en présence de postes contenant des informations utiles pour notre propos.

Les amendes

C'est dans le compte de gruerie de Nicolas de Florence du 12 juillet 1338 au 25 décembre 1340 qu'apparaît un poste recensant les amendes forestières¹. Or, parmi celles-ci, relevons la mention de maître Jean de Chargey, qui avait coupé un chêne dans « la Vaivre de Gray », bois banal de monseigneur (Eudes IV, duc-comte de Bourgogne), et à ce titre devait être sanctionné par le prince. Puis après 1338-1340, il faut attendre le compte du 29 septembre 1353 au 29 septembre 1354 pour retrouver un poste intitulé « amandes des bois bannaulx », qui se suit avec une régularité jusqu'au dernier registre financier du 1^{er} octobre 1489 au 30 septembre 1490². Certes, au cours de cette longue période, le plan de rédaction adopté par les scribes changea. C'est ainsi qu'en 1361-1362 et à partir de 1370-1371 les recettes ne sont plus présentées par nature des revenus mais en fonction des différentes seigneuries faisant partie de l'office, avec le détail des diverses ressources énumérées par toponyme, les noms de lieux subdivisant désormais la première partie de la comptabilité. Mais beaucoup plus importante que le changement du cadre rédactionnel, l'année 1429 marque une rupture par la fin de l'énumération des délinquants et de leurs méfaits. De cette date jusqu'à 1489-1490, seul le montant des amendes est connu, le silence sur les coupables et leurs fautes privant l'historien de toute information pour étudier les infractions perpétrées dans les bois. Par conséquent, il n'est plus question du chêne, pourtant si souvent cité dans les décennies antérieures.

Le « pesnaige »

Rappelons que par « pesnaige » il faut entendre la redevance seigneuriale perçue à l'occasion de la « paisson » des porcs sous les frondaisons, les deux termes étant étroitement liés mais pas synonymes³. Comme pour les amendes, le compte du 12 juillet 1338 au 25 décembre 1340 contient un poste réservé à cette pratique, mais sans référence aux chênes.

Après 1338-1340 le « pesnaige » n'est connu qu'à partir du compte de 1353-1354, le poste « pesnege » ouvrant même les recettes et précédant les « amandes des bois bannaulx » pendant les années où les recettes sont classées par nature : « pesnaige », vanniers, amendes des bois banaux, bois mort vendu à Salins, amodiation d'une rivière et vente du poisson des étangs. La modification de la

¹. Arch. dép. Doubs, B 81/2.

² Arch. dép. Côte-d'Or, B 1396 (29 septembre 1353 – 29 septembre 1354) ; B 1802 (1^{er} octobre 1489 – 30 septembre 1490).

³. P. Gresser, « Problématique de l'histoire du "pesnaige" dans le comté de Bourgogne aux XIV^e et XV^e siècles, d'après les comptes de gruerie », in *Forêts et troupeaux*, dir. A. Corvol, *Forêt, Environnement et Société, XVI^e-XX^e siècle*, Cahier d'Étude n° 11, Paris, C.N.R.S., 2001, pp. 9 à 12.

présentation des recettes, évoquée à propos des peines pécuniaires, se traduit également par l'incorporation des redevances versées par les paysans, pour envoyer leurs porcs se nourrir des fânes et des glands dans les forêts comtales, dans le cadre des diverses seigneuries. Là aussi il s'agit d'une information de longue durée.

Pour des raisons liées à l'histoire du domaine comtal, marquée par l'augmentation et la diminution des terres appartenant aux comtes de Bourgogne, le nombre de postes consacrés au « pesnaige » a varié au cours de la période envisagée. Vouloir en retracer l'évolution est d'autant plus complexe que les seigneuries connaissant la païsson étaient nombreuses. Mais ces changements rédactionnels, que nous ne saurions décrire dans un tel article, ne modifient en rien les idées générales qui découlent de la lecture des passages relatant un temps fort de la vie des campagnes comtoises pendant le Moyen Âge finissant.

Le bois vendu

Alors que le « pesnaige » et les amendes sont facilement identifiables dans les recettes, curieusement il n'en est pas de même pour le bois vendu. En effet, c'est dans le compte du 8 janvier 1361 au 9 février 1362 que se trouve la mention de bois « donné » moyennant une redevance (il s'agit donc d'une vente) à Colonne, village à l'ouest de Poligny, dans la Bresse comtoise¹. À partir de cet exercice financier il est possible de suivre cette source de revenus jusqu'à la fin du XVe siècle, mais avec quelques particularités. Limitons-nous à la présentation des premiers exemples².

D'abord, il arrive parfois que sous le même titre sont mélangées des ressources différentes. Par exemple, du 29 août 1370 au 29 septembre 1371 la somme de 6 livres 11 sous estevenants (monnaie comtoise) regroupe le bois « donné » avec « la conduite de faire charbon, cercles et de mener vendre ponset d'escorces », sans que l'on sache ce que rapporta chacune des activités. Ensuite, le titre du poste changea : dénommé bois donné et vendu de 1379-1380 à 1382-1383, il s'intitule bois vendu en 1386-1387, après une lacune documentaire de 1383 à 1386. Enfin, comme pour les amendes et le « pesnaige » il n'est pas possible de connaître le détail des ventes jusqu'à la fin du XVe siècle.

Il s'agit d'un problème assez complexe dans le détail. Disons, pour simplifier, que c'est sous le toponyme Colonne que l'on relève avec le plus de régularité l'énumération des arbres vendus, de leurs acheteurs et parfois de la finalité des acquisitions, tout du moins jusqu'en 1427. En ce qui concerne Arbois, l'information est beaucoup plus discontinue et il ne saurait être question d'en reproduire les fluctuations dans cet article.

¹. Arch. dép. Côte-d'Or, B 1409/1, f° 1 v°.

². P. Gresser, « Nature et montant des recettes forestières du comté de Bourgogne au XIVe siècle, d'après les comptes de gruerie », in *Les forêts d'Occident du Moyen Âge à nos jours*, Actes des XXIV^{es} Journées Internationales d'Histoire de l'Abbaye de Flaran, 6, 7, 8 septembre 2002, Études réunies par Andrée Corvol-Dessert, Toulouse, Presses Universitaires du Mirail, 2002, p. 22.

Les dons de chênes

Alors que de 1330 à 1361 la Franche-Comté fut gouvernée par des princes (ducs et comtes de Bourgogne : Eudes IV et Philippe de Rouvres), de 1361 à 1384 Marguerite de France (1361-1382) puis son fils Louis de Mâle (1382-1384) mirent fin à la première union bourguignonne, avant l'arrivée au pouvoir des ducs-comtes Valois (1384-1477). Parmi tous les aspects qui caractérisent le principat de la princesse¹, la donation de chênes n'est pas des moindres, comme le prouve le tableau qui lui est consacré. Cette pratique originale, par rapport à ses prédécesseurs et successeurs, s'explique, à notre humble avis, par la dépression économique dans laquelle se trouvait la Comté dans la seconde moitié du XIV^e siècle². Manquant de moyens financiers, Marguerite eut recours à son domaine forestier pour aider ceux qui attendaient de l'aide de la part de leur princesse.

Tels sont donc les principaux postes citant les chênes, pour des raisons variées, que l'on peut trouver dans la comptabilité de la gruerie aux XIV^e et XV^e siècles. La seule exception correspond aux donations effectuées sous Marguerite de France (1361-1382), mais quand on pense aux 6049 arbres qui ont été distribués, on comprendra qu'il n'était pas possible d'en faire l'économie, même s'il s'agit d'une mesure limitée dans le temps.

Cette présentation ne veut pas dire que le chêne ne se rencontre pas en dehors des rubriques que nous avons présentées, mais exceptionnellement. L'étude que nous avons faite de la nature et du montant des recettes forestières du comté de Bourgogne au XIV^e siècle, pour nous limiter à cette période, révèle que la « vente du bois mort » fait référence aux « quehues » et « pièces » de chêne de 1388 à 1391 et en 1399-1400. De même, du 24 juin 1377 au 24 juin 1378, parmi les bois livrés à la Gande Saunerie de Salins, il est question de 50 « couhes » de chênes. Par « quehues » ou « couhes » il faut entendre le branchage de l'arbre, si nous donnons au substantif queue la signification qui est encore utilisée actuellement par les Comtois.

¹. P. Gresser, « Les donations de bois en Franche-Comté sous Marguerite de France (1361-1382) », in *Mémoires de la Société pour l'Histoire du Droit et des Institutions des anciens pays bourguignons, comtois et romands*, 1999, p. 63 à 105.

². P. Gresser, *La Franche-Comté au temps de la guerre de Cent Ans*, Besançon, Cêtre, 1999, p. 114 à 130.

Chênes délivrés gratuitement pendant le principal de Marguerite de France

Exercices financiers	Nombre de chênes	Provenance
1361	176	forêt de Vaivres
10.2.1363-10.2.1364	329	provenance inconnue
11.2.1364-11.2.1365	42	provenance inconnue
11.2.1367-11.2.1368	12	forêt de Vaivres
	82	forêt Mouchard
19.8.1370-20.12.1373	2324	forêt de Vaivres et bois de la Mangette
	791	forêt Mouchard
	52	bois Vernois
	186	bois du Deffoy et bois Boucot
20.12.1373-25.6.1376	60	forêt de Vaivres
	1306	forêt Mouchard
	49	bois Vernois
	14	bois de Quingey
	326	bois du Deffoy et bois Boucot
21.5.1379-29.9.1380	200	bois Vernois
	100	bois Vernois

II LA PERCEPTION DES CHÊNES

Le tour d'horizon des diverses rubriques de la comptabilité de la gruerie démontre que les chênes sont très présents dans différents postes des recettes forestières. C'est en fonction de celles-ci qu'il nous revient de percevoir la manière dont le "roi des feuillus" apparaît sous la plume des scribes.

Les amendes des bois banaux

La lecture des amendes des bois banaux révèle les multiples fautes commises à l'encontre des chênes. À défaut d'un comptage portant sur plus de 13000 délits il est possible d'affirmer que la coupe d'un ou de plusieurs arbres est de loin l'infraction la plus fréquemment répandue. Notons à ce sujet que lorsque plusieurs chênes furent abattus illicitement, les scribes n'éprouvèrent pas toujours le besoin d'indiquer la quantité d'arbres « tranchés ». Ensuite, vient en seconde position le fait de « débroinchier » l'arbre, c'est-à-dire de lui enlever les branches. Mais à ces faits, très répétitifs, il convient d'ajouter des actions plus rares comme les feux allumés par les pyromanes forestiers¹.

Que le chêne ait été particulièrement recherché ne saurait surprendre, quand on pense aux multiples possibilités qu'il offrait pour la construction et la fabrication d'objets, nécessaires à la vie quotidienne. Une étude détaillée d'environ 1427 « mesusants » (délinquants), nous a prouvé que quand la finalité des vols est précisée, des arbres eux-mêmes nous ne savons rien².

Le « pesnaige »

Source importante de gains pour la gruerie, la païsson, quand elle avait lieu, est décrite avec une relative précision. Très fréquemment nous connaissons les villages où habitaient les paysans envoyant leurs porcs dans les forêts, les noms de ces dernières, le nombre des animaux et, bien sûr, le montant du « pesnaige » ou « pesnege », la tarification variant en fonction de la taille des bêtes. En effet, celles qui avaient moins d'un an, dénommées « d'aluchaige », « laictans » ou « norrins », étaient soumises à une redevance au maximum de 6 deniers estevenants (la monnaie comtoise). Les autres, appelées « d'amas » et destinées à la reproduction et au commerce, relevaient d'une taxation supérieure à 6 deniers et

¹. P. Gresser, « Recherches sur les pyromanes forestiers en Franche-Comté aux XIV^e et XV^e siècles », dans *Forêt et incendies*, textes réunis et présentés par Andrée Corvol, *Cahier d'Études* n° 18, 2008, *Forêt, Environnement et Société, XVI^e-XX^e siècle*, C.N.R.S., Institut d'Histoire Moderne et Contemporaine, 2008, pp. 93 à 101.

². P. Gresser, « A propos de quelque 1427 mesusants : problématique de l'étude des délits forestiers d'après les comptes de gruerie du comté de Bourgogne aux XIV^e et XV^e siècles », in *Publications du Centre Universitaire d'Études Régionales*, 1986, pp. 27 à 154.

pouvant atteindre le double. Il faut attendre 1354-1355 pour rencontrer une référence au fruit du chêne, le gruyer ne comptant rien du bois sous Montmirey « pour ce qu'il ni eut point de glands » cette année¹.

Le relevé des années sans glands montre la complexité de la fructification du chêne. D'abord, les années stériles ne furent pas cycliques. Ensuite, une analyse détaillée prouve que le phénomène, quand il eut lieu, ne fut pas systématiquement général. Parmi les facteurs explicatifs citons les espèces, le terroir, l'exposition, c'est-à-dire toute une série de paramètres sur lesquels nos textes sont muets. Ce qui est certain, c'est que la présence, l'absence de fruits ne saurait être considérées comme un marqueur du climat. À partir des listes que nous avons constituées, nous avons l'intention de procéder à une étude comparative avec le laboratoire de dendrochronologie de l'Université de Franche-Comté, pour voir si les années anormales se retrouvent dans les cernes du chêne, dont la courbe de croissance est désormais bien connue pour la période envisagée.

Ventes et donations de chêne

Si nous regroupons les ventes et donations de chênes, c'est à la même constatation que nous aboutissons : l'incapacité de se faire une idée de l'aspect des arbres qui ont été prélevés dans les bois comtaux pour être commercialisés, ou généreusement distribués par la comtesse de Bourgogne de 1361 à 1382. Certes, les textes nous livrent les noms des acheteurs ou des heureux bénéficiaires de la politique de Marguerite de France et, bien sûr, quand il s'agit d'acquisitions, des sommes versées par les acquéreurs. Plus ou moins fréquemment nous connaissons l'utilisation que les Comtois firent des arbres. Mais le silence est total sur leurs dimensions qui donneraient approximativement, une idée de la taille des chênes et, de leur âge.

C'est un constat bien décevant auquel aboutit le dépouillement intégral des documents comptables laissés par la gruerie. Cités des milliers de fois les chênes n'apparaissent que comme des éléments indifférenciés servant au comptage de certaines recettes. Même si cette constatation peut apparaître logique, compte tenu de la nature des textes sur lesquels repose cette enquête, on pourrait s'attendre à lire quelques renseignements sur les arbres en tant que plantes. Or rien, en dehors de ce qu'ils ont rapporté à l'office des eaux et forêts. Pas une seule fois les dépenses n'enregistrent des frais de coupes, ce qui laisse supposer que ce sont les acheteurs ou les bénéficiaires des donations qui prirent à leur charge l'abatage. La plus belle preuve de cette perception exclusivement comptable de la végétation se trouve dans la seule mention d'une tempête ou d'une tornade, aux effets dévastateurs. C'est ainsi que le compte du 11 février 1369 au 29 août 1370 parle de chênes qui ont été « abatuz et desracenez par le grant oraige » dans le bois du « Deffoy de Roichafort ». Ce fait précieux, dont on a peine à penser qu'il fut unique parmi les terres administrées et gérées par la gruerie de 1338 à 1490, fut relaté en

¹. Arch. dép. Côte-d'Or, B 1396/3, f^{os} 7 et v^o.

raison de la vente des chablis pour 110 sous 10 deniers 1 obole estevenants, afin de fabriquer 84 500 « d'aissaules de chesnes »¹, c'est-à-dire des bardeaux ou tavaillons.

Mais l'enquête sur les chênes ne saurait se limiter aux comptes de gruerie. Pour rester au contact des sources financières les terriers princiers élaborés de 1454 à 1475² contiennent des données compensant l'indigence des informations de la comptabilité de l'office en Franche-Comté. Une recherche à poursuivre...

¹. P.Gresser, *Calamités et maux naturels en Franche-Comté aux XIVe et XVe siècles. Les Comtois à la merci de la nature, au fil des documents*, Besançon, Cêtre, 2008, p. 72.

². P. Gresser, « Une campagne administrative : l'élaboration des terriers comtaux en Franche-Comté sous Philippe le Bon et Charles le Téméraire », in *Mémoires de la Société pour l'Histoire du Droit et des Institutions des anciens pays bourguignons, comtois et romands*, 1973-1974, pp. 7 à 86 ; « Les terriers comtaux de Franche-Comté rédigés sous Philippe le Bon et Charles le Téméraire », *ibidem*, 1975-1976, pp. 67 à 165.

LES ARBRES AUX PENDUS

par François LORMANT*
et Laurence DANGUY**

Les arbres remarquables sont des arbres uniques au sein d'une société d'arbres. Ils constituent un patrimoine naturel et culturel. Ce sont des arbres exceptionnels par leur dimension, leur forme, leur histoire. Ils possèdent une valeur religieuse ou ethnographique, parfois entourée de *légendes*. Parmi ces arbres remarquables, quelques-uns sont des arbres au(x) pendu(s), rappelant, inventant même parfois le supplice de quelque délinquant ou de quelque habitant. Tout comme l'arbre de justice, l'arbre aux pendus fait partie des symboles visuels du droit¹. Il s'agit d'un très vieil arbre, souvent isolé, situé au sommet d'un tertre ou d'une petite colline surplombant le village. Sa situation correspond à un souci d'hygiène et à une volonté d'exemplarité, ce châtiment étant ancien et courant². Son déroulement est organisé par un texte du Deutéronome : « Si un homme, coupable d'un crime capital, a été mis à mort, et que tu l'aies pendu à un arbre, son cadavre ne pourra être laissé la nuit sur l'arbre ; tu l'enterreras le jour même, car un pendu est une malédiction de Dieu, et tu ne souilleras point la terre que Yahvé ton Dieu te donne en héritage »³.

I - Jacques Callot, graveur lorrain

Dans les duchés de Lorraine et de Bar, la pendaison fait partie des modes d'exécution de la peine de mort. La Coutume de Lorraine la prévoit comme attribut de la haute justice seigneuriale⁴. Une gravure de Jacques Callot, extraite des

* Ingénieur de recherches, Université Nancy 2, Centre Lorrain d'Histoire du Droit

** Chargée de cours, Université de Constance (Allemagne)

¹ G. Kocher, *Zeichen und Symbole des Rechts – Eine historische Ikonographie*, München, C. H. Beck 1992, p. 127.

² F. Joris, *Mourir sur l'échafaud - Sensibilité collective face à la mort et perception des exécutions capitales du Bas Moyen Âge à la fin de l'Ancien Régime*, Liège, Éditions du Cétal 2005, p. 27.

³ Deutéronome 21. 22-23 ; La sainte Bible, Paris, Éditions du Cerf 1956, p. 197.

⁴ La peine de mort existe en Lorraine, cf. BOURDOT de RICHEBOURG (1724) : « Coustumes générales des Trois bailliages de Nancy, Vosges et Allemagne » (1594), Titre VI : Titres, profits et émoluments d'icelle, article 2 « La haute justice est celle qui donne au seigneur ou ses justiciers, la puissance de la coercition et réprimande des délinquants, par mort, mutilation des membres, marques, pilori (...) » [cf. <http://clhd-coutumes.univ->

Misères de la guerre, fait référence iconographique. Jacques Callot, graveur de génie, né à Nancy en 1592 où il décède en 1635, illustra les ravages occasionnés en Lorraine par la Guerre de Trente Ans. Il restitue les raids et les brigandages des Suédois, des Français, des Impériaux et des troupes de Charles IV¹. Ce climat sévit en Europe centrale et en Allemagne depuis la défaite des états de Bohême de 1620, la révolte des Pays-Bas et le conflit arménien. Les *Misères de la guerre* témoignent de celles du temps : « faim et soif et chaud et froid, travail ou misère comme cela vient, injustice et violence, voilà notre vie à nous lansquenets »². Ces gravures révèlent les réalités artistiques, intellectuelles et spirituelles de la Lorraine³.

Les petites et Les grandes Misères de la guerre sont éditées en 1633 à Paris par l'ami d'enfance de Jacques Callot, Israël Henriet⁴. Ces deux séries de gravures comprennent vingt-cinq pièces. La seconde série, *Les grandes Misères*, compte dix-huit gravures. *La pendaison* représente la onzième planche (Fig.n° 1). Le cuivre original, conservé au Musée Lorrain de Nancy, fait dix-huit centimètres sur sept centimètres, augmentés de l'encadrement réservé pour la légende⁵. Rajoutée par le très proluxe abbé Marolles⁶, celle-ci est désormais associée à l'œuvre : « A la fin ces Voleurs infames et perdus, / Comme fruits malheureux à cet arbre pendus / Monstrent bien que le crime horrible et noire engeance / Est luy mesme instrument de honte et de vengeance, / Et que c'est le Destin des hommes vicieux, / D'esprouuer tôt ou tard la iustice des cieux ».

Jacques Callot utilise la technique de l'échoppe, les morsures multiples et le vernis dur repris des Florentins en 1618 et transposé de l'argent au cuivre⁷. Ces innovations procurent des effets particulièrement raffinés, notamment en précision et profondeur. La diffusion des gravures fut considérable et continue⁸. *La Pendaison* de Jacques Callot, très célèbre⁹, représente un point charnière dans

nancy2.fr/htdocs/clhd-coutumes/portail.html

¹ G. Sadoul, Jacques Callot, miroir de son temps, Paris, Gallimard 1969, p. 333.

² A. Larcen, « Les militaires sous le regard de Jacques Callot », Le Pays Lorrain, 1992, p. 7.

³ R. Taverneaux, « Jacques Callot, témoin de la Réforme catholique », Le Pays Lorrain, 1968, p. 99.

⁴ F. Wizzinger, *Jacques Callot - Kleine und große Schrecken des Krieges*, Dortmund, Harenberg Kommunikation 1982, p. 61

⁵ Cf. pour les données muséologiques complètes ; J. Lieure, Jacques Callot – Catalogue raisonné de l'œuvre gravé, San Francisco, Alan Wofsy Fine Arts 1969, tome 1, p. 76.

⁶ F. Wizzinger, *op. cit.*, p. 66 ; Sadoul, *op. cit.*, p. 334.

⁷ G. Sadoul, *op. cit.*, p. 84.

⁸ F. Winzinger, *op. cit.*, p. 66.

⁹ G. Sadoul, *op. cit.*, p. 279.

l'iconographie de l'arbre aux pendus,¹ fortement marquée par les cadavres pendus de Bosch et Bruegel².

L'arbre aux pendus selon Jacques Callot, dit *La Pendaison*, pose plusieurs problèmes. Comment, en effet, regarder une gravure aussi connue qu'il suffit de voir une fois pour ne jamais l'oublier ? Cette image employée dans les manuels scolaires de l'école communale pour traduire les horreurs de la Guerre dérange l'historien de l'art au même titre que tout un chacun. On rencontre à son propos, plus encore que de ses parentes, les propos les plus contradictoires. Les commentaires de *La Pendaison* relèvent de ce qu'il convient d'appeler un grand écart historiographique³. Les postures, les intérêts académiques ou éditoriaux des auteurs, les appareils conceptuels historiquement et scientifiquement conditionnés, ne permettent pas de les expliquer totalement. Comme pour toute image possédant un fort impact émotionnel et suscitant des commentaires inexacts et excessifs, la confusion résulte de *La Pendaison* même. Les images qu'elle suggère sont à évaluer face à l'œuvre de Jacques Callot en tenant compte de sa biographie de ses références et enfin, de la genèse de l'œuvre.

II – La composition de l'image

La pendaison est organisée selon la perspective géométrique, familière à Jacques Callot depuis sa période florentine. Le point de fuite est placé très bas, au niveau des racines de l'arbre. Les figures sont réparties en trois plans. Pour rendre leur profondeur, Jacques Callot utilise une pointe plus ou moins ferme. Au premier plan, se tient le groupe des deux condamnés confessés par un religieux ; il est relégué dans le côté droit de l'image. Le plan médian est étiré sur les deux tiers de l'image et correspond au tertre sur lequel se trouve le chêne ; il renferme, en plus de l'arbre et des pendus, les hallebardiers, les moines, les condamnés ainsi que leurs effets dispersés sur le sol. L'arrière-plan montre des troupes en rangs serrés et le campement militaire. Pour enserrer le plan médian, nettement plus important que les autres, Jacques Callot rend les différents personnages d'un trait très serré et délimite le tertre au moyen d'ombres, de sorte que l'amas terreux s'élève légèrement au-

¹ H. Gercke, *Der Baum in Mythologie, Kunstgeschichte und Gegenwartkunst*, Heidelberg, Braus 1986, p. 285.

² H-A. Peters, *Alfred Kubin – Das zeichnerische Frühwerk bis 1904*, Baden-Baden, Staatliche Kunsthalle 1977, p. 110.

³ Il conviendra pour s'en convaincre de rapprocher les analyses livrées par quatre des nombreux commentateurs de Jacques Callot, issus de générations et d'horizons culturels distincts : Edouard Meaume, Jacques Lieure, Georges Sadoul et Alexander Demandt ; E. Meaume, *Recherches sur la vie et les ouvrages de Jacques Callot*, 2 vol., Nancy, Grimblot et Veuve Raybois 1860, p. 265 ; Lieure, op. cit., p. 76 ; Sadoul, op. cit., p. 280 ; A. Demandt, *Über allen Wipfeln – Der Baum in der Kulturgeschichte*, Köln, Böhlau 2002, p. 213.

dessus du spectateur. L'arbre est planté sur l'axe central ; il est coupé par le bord supérieur de l'image, immédiatement au-dessus de la rangée des branches auxquelles sont accrochés les pendus.

Ces éléments reviennent souvent dans l'oeuvre de Jacques Callot. Ainsi, la structuration axiale de l'espace en trois plans différenciés avec une latéralisation prononcée de l'avant-plan et de l'arrière-plan constitue plusieurs planches des *Grandes Misères*, telle *L'Arquebusade*. Elle est aussi présente dans les oeuvres plus anciennes, telle le *Marché des esclaves* (1629). Quant au motif des troupes en rangs serrés, il est récurrent et cela, dès les *Miracles de l'Annonciade de Florence* (1619), il est même standardisé avec *Le Siège de Breda* (1628).

Les deux éléments restants sont l'arbre et les pendus. Jacques Callot représente des scènes d'exécution tout au long de sa vie, dont un nombre important de pendants. Ainsi, au second plan, à gauche, de la très célèbre *Foire de l'Impruneta* (1621), considérée comme le chef d'oeuvre de sa période florentine¹, la foule est massée autour d'une scène de pendaison. Dans les *grandes Misères de la guerre*, le motif du pendu prend place parmi d'autres supplices, tels ceux du *Bûcher*, de *L'Estrapade* et de *La Roue*. Il apparaît, par ailleurs, une fois dans les *Petites Misères*, avec *L'Attaque de la route*, et une fois dans *Les Grandes Misères*, avec, *La Pendaison* et *La Revanche des paysans*, à laquelle s'ajoute par extension *Le Pillage d'une ferme*. Mais ce sont là des pendus isolés et dans ces images l'arbre au pendu s'écrit au singulier. On peut, du reste, rapprocher le motif du pendu d'un penchant plus général de Jacques Callot pour les objets suspendus, présents dans *Le Moulin à eau* (1618) de la série de paysages gravée pour Jean de Médicis ou dans la *Vue du Pont-Neuf* (1628-30) datant du séjour à Paris. Par contre, l'arbre aux pendus - soulignons le pluriel - constitue une exception. C'est aussi, dans l'oeuvre entier de Jacques Callot, le seul de ces arbres qui soit placé au centre de l'image.

III - Le motif de l'arbre dans l'oeuvre

Élément mimétique de tout paysage, l'arbre est naturellement présent dans l'oeuvre de Jacques Callot. Il intervient dans trois configurations, d'inégale importance : motif marginal, structurant ou central. Le plus fréquent est l'arbre marginal, disséminé dans la représentation ou décalé sur un côté pour fermer l'image, comme dans *La Promenade sur l'eau* (1618) ou *Le Retour de la chasse* (1618), deux paysages gravés pour Jean de Médicis. D'une fréquence à peine moindre, l'arbre structurant délimite les espaces narratifs tel celui de *La grande chasse* (1619-25). Beaucoup plus rarement, l'arbre occupe une position centrale.

L'arbre est centré dans trois catégories d'images : les images emblématiques, tel *L'Aigle dans son nid* (1614) ; les arbres généalogiques, tel *L'Arbre généalogique de la famille des Porcellet* (1612), ce qui correspond à la loi

¹ G. Sadoul, *op. cit.*, p 121.

du genre ; enfin, dans de très rares images, très précisément trois, se rattachant à des catégories différentes : *L'arbre de saint François* (1619) (Fig. n° 2), *Le campement* (Fig. n° 3), soit la première planche des *Petites Misères* et *La Pendaison* (Fig. n° 1). Dans ces gravures, les arbres présentent des similitudes : les arbres du *Campement* et de *La Pendaison* sont semblables, sauf que, dans *La Pendaison*, les branches fléchissent sous le poids des cadavres. *La Pendaison* et *L'arbre de saint François* montrent des arbres tordus, blessés, bref, anthropomorphes. C'est à replacer dans la tradition germanique de la double figuration que connaissait Jacques Callot¹. Sur quel(s) modèle(s) s'appuie-t-il pour dessiner ces arbres vivants, deux d'entre eux se répétant d'une *Misère* à l'autre ? Que place-t-il dans son *Arbre aux pendus*, lui qui était membre de la congrégation mariale de l'Immaculée Conception², féru d'une héraldique apprise de son père³ et fin connaisseur du langage allégorique et symbolique⁴ ?

Figure n° 1: Jacques Callot, *La Pendaison*, 1633, Nancy, Musée Lorrain



¹ L'un des plus fameux exemplaires de cette tradition iconographique est le *Saint Jérôme près d'un saule* (1512) d'Albrecht Dürer.

² L. Châtellier, « La vie religieuse à Nancy et dans ses environs à l'époque de Jacques Callot », dans D. Ternois, *Jacques Callot (1592-1635)*, Paris, Klincksieck 1993, p. 173

³ P. Choné, « Images discrètes, images secrètes. Callot et l'art de la pointe », dans D. Ternois, *op. cit.*, 602.

⁴ P. Choné, *op. cit.*, pp. 593-622.

Figure n° 2 : Jacques Callot, *L'arbre de saint François*, 1619, Nancy, Musée Lorrain

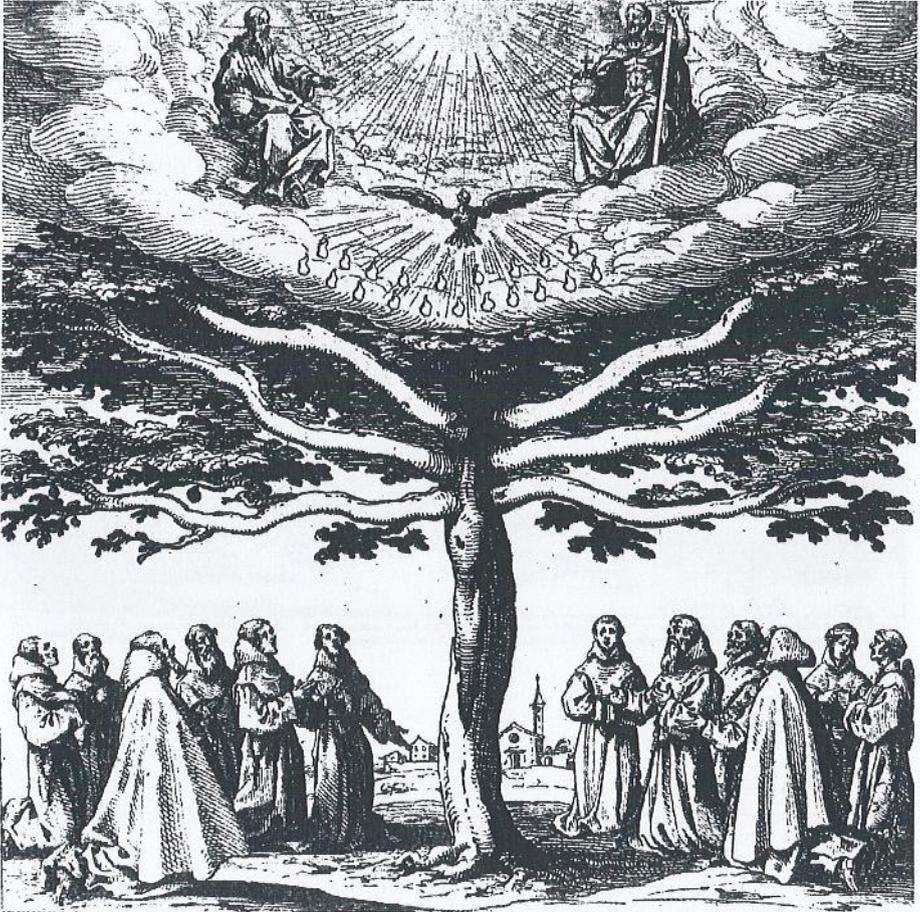
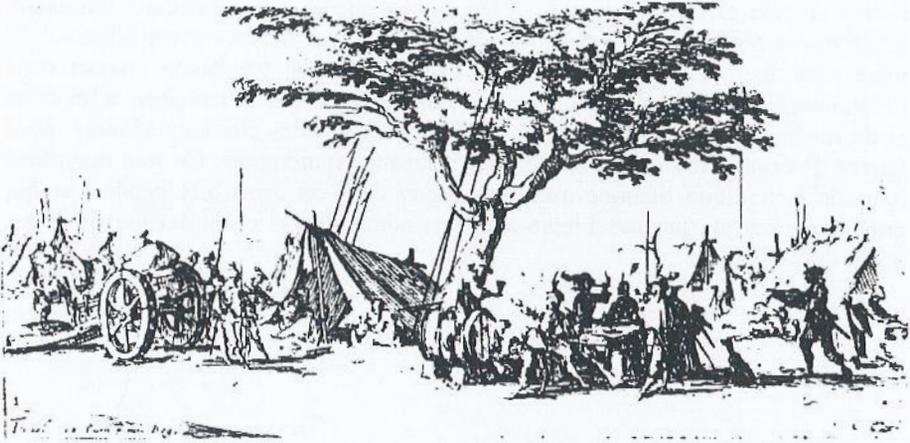


Figure n° 3 : Jacques Callot, *Le campement*, 1633, Nancy, Musée Lorrain



L'Arbre aux pendus est avant tout l'arbre essentiel, celui de la Genèse. Cet arbre de vie apparaît en même temps que l'arbre de la connaissance¹ ; tous deux sont parents de l'arbre de Jessé de la Prophétie d'Isaïe et au Moyen-Age débouchent sur l'arbre de la Croix et sur l'arbre généalogique². Dans toutes les cultures, ces arbres de vie sont associés à l'homme³. *L'Arbre aux pendus* de Jacques Callot est une contre-proposition de l'arbre de vie. Les vingt-et-un pendus triplent le chiffre sept lié à l'arbre de Jessé⁴, chiffre souvent repris dans l'arbre de vie et appliqué dans les arbres aux péchés comme dans les arbres aux vertus. On notera d'ailleurs que sept malfaiteurs attendent leur tour. *La Pendaison* est un arbre de mort et c'est sans doute cette inversion qui fait tenir cet arbre pour grotesque. Par là, il est

¹ H. Gercke, *op. cit.*, p. 94.

² M. Mazoyer, *L'arbre : symbole et réalité*, Paris, L'Harmattan 2003, p. 175-177.

³ M. Lurker, *Der Baum in Glauben und Kunst unter besonderer Berücksichtigung der Werke des Hieronymus Bosch*, Baden-Baden, Heitz 1960, pp. 129-140.

⁴ M. Mazoyer, *op. cit.*, p.178.

considéré dans l'historiographie comme caricature¹. La vie est arrêtée pour ceux qui s'y trouvent. Aussi l'arbre est-il coupé, et ses branches pendent. Le spectateur, obligé par le terre à lever les yeux, peine à trouver un personnage auquel adosser son regard dans une société qui accepte la mise à mort sans émotion².

L'arbre au(x) pendu(s) recouvre une problématique complexe. Écrit au singulier, il correspond à la réalité historique de la justice coutumière. Écrit au pluriel, il gagne une valeur symbolique inattendue en reprenant l'iconographie de l'arbre de vie et de ses dérivés. Même si les arbres au(x) pendu(s) subsistant possèdent une haute valeur patrimoniale – ce sont des arbres remarquables – leur représentation *in situ*, c'est-à-dire associée à l'acte de pendaison comme dans l'iconographie de Jacques Callot, les rend morbides, témoins d'une époque lointaine et de moeurs barbares. Dans le cas de *La Pendaison des Grandes Misères de la guerre*, le trouble est augmenté par cette résonance symbolique. Ce sont des arbres issus de la tradition biblique que l'on perçoit dans cet arbre aux pendus et qui provoquent ce que Jacques Lieure appelle « admiration »³ et qu'il vaudrait mieux nommer fascination.

¹ H. Gercke, *op. cit.*, pp. 278-289.

² F. Joris, *op. cit.*, p. 27.

³ « Une des pièces les plus connues et les plus admirées de la série », J. Lieure, *op. cit.*, p. 76.

LE NOYER DE BENEVENT ET LA SORCELLERIE

par Jean Daniel MOREROD*

Le Noyer de Bénévent est sans conteste un arbre célèbre, symbole culturel et touristique de la ville et de sa région, le Sannio, un petit pays de montagne entre Rome et Naples (Ill. n° 1). Et pourtant, aux yeux d'un chrétien, il fut l'équivalent d'une mauvaise herbe, d'un arbre maudit, qui repousse sans cesse et qui, pourtant, n'existe plus¹.

I – UNE FABRICATION ERUDITE

Pietro Piperno, un médecin bénévénite, créa un « objet historique » en 1635, en publiant son *De nuce maga Beneventana*, doublé d'un traité en italien paru en 1639 sous le titre *Della superstiziosa noce di Benevento*². Piperno republia ses deux traités sous le titre italien, à Naples, en 1640, ornés d'un plan de Bénévent mettant le noyer bien en vue et d'une épitaphe du noyer magique (Ill. n° 2 et 3) ! Deux arbres différents sont confondus : l'un, dont on ignore l'espèce, servait à un rituel païen à l'époque lombarde et fut détruit par un évêque qui entendait effacer le paganisme ; l'autre était un noyer abritant des sabbats et mentionné comme tel à partir du Moyen Age finissant.

D'après la *Vie* de Barbat, composée au IXe siècle, l'arbre magique des Lombards aurait été abattu par ce saint en 663, qui avait fait lever le siège de Bénévent, conduit par l'empereur byzantin Constant II : « Le lendemain, grâce à Dieu, celui (*l'empereur*) qui avait entrepris d'anéantir la ville et ses habitants (...) quitta Bénévent et fit son entrée à Naples. Le très bienheureux Barbat se saisit aussitôt d'une hache, se rendit au lieu dit Le Vœu, creusa la terre et déracina de ses propres mains l'arbre maléfique auprès duquel les Lombards avaient si longtemps accompli leur funeste sacrilège et amassa dessus un monceau de terre afin que plus personne ne puisse en retrouver l'emplacement »³. C'est en échange de prière

* Professeur, Université de Neuchâtel (Suisse)

¹ Je remercie les participants au colloque pour leurs suggestions, ainsi que Yann Dahhaoui, Vincent Kottelat et Christine Morerod.

² Ce recueil a fait l'objet d'un reprint à Sala Bolognese, Arnaldo Forni, 2003.

³ - *Vita Barbati*, texte hagiographique du IXe siècle (?) à propos d'un événement qu'il place juste avant le début de l'épiscopat de Barbat, soit en 663, traduit partiellement par Thomas Granier, « Evêques d'Italie méridionale latine, VII-IXe siècles », dans A. Wagner (dir.), *Les Saints et l'Histoire, sources hagiographiques du Haut Moyen-Age*, Paris Bréal, 2004, p. 149. Cf. A. Vuolo, « Ancora a proposito della "Vita Barbati episcopi Beneventani" (BHL 973) », dans *Hagiographica*, n°13, 2006, pp. 11-32.

efficace, on le voit, que Barbat obtint du duc Romuald qu'il mette fin aux cultes idolâtres célébrés autour de l'arbre : il n'était pas question de sorcières mais d'un rituel propitiatoire, réservé aux cavaliers¹. Par contre, avant qu'il soit question de noyer fréquenté par les sorcières, on évoque l'arbre arraché comme ayant repoussé. En effet, dans une version de la vie du saint connue par un manuscrit des X-XIe siècles, il est dit : « jusqu'à nos jours, comme l'arbre, du fait du vœu, est appelé Le Vœu (...) »².

Le Noyer de Bénévent comme lieu de sabbat apparaît en 1428, dans un procès de sorcellerie engagé à Todi, entre Rome et Florence, à quelque 270 km de Bénévent. Une guérisseuse, Matteuccia Francisci, finit par avouer toutes sortes de maléfices avant d'être brûlée. C'est un des premiers procès de sorcellerie diabolisée qui soit connu. « Sans se contenter de ce qui précède, mais, au contraire, ajoutant les maux aux maux, à l'instigation de l'Esprit diabolique, elle alla de très nombreuses fois faire la sorcière, agressant des enfants et suçant même le sang des nourrissons, à bien des époques de l'année et dans bien des régions. A de nombreuses reprises, elle alla avec d'autres sorcières au Noyer de Bénévent et vers d'autres noyers, s'oignant d'un onguent fait de graisse de vautour, de sang de chouette et de nourrissons et d'autres choses encore, disant 'Onguent, onguent, mène-moi au Noyer de Bénévent, sur l'eau – il faut sans doute comprendre la pluie – et sur le vent et sur tout le mauvais temps!' »³.

Le Noyer de Bénévent figurant comme destination et au travers de la formule magique qui permet le transfert, revient souvent dans les procès de sorcellerie conduits en Italie aux XVe et XVIe siècles. C'est le cas du procès de Mariana di San Sisto, brûlée à Pérouse en 1456⁴. Certes, dans ses aveux, le nom de Bénévent est altéré⁵ et le noyer n'est plus unique : c'est un bosquet de noyers qui n'abrite pas un sabbat, mais une extase celle de la sorcière et de sa complice. Ce sont ces éléments figurant déjà dans le procès de Todi : « Une nuit de juillet, avec

¹ - Pour le rite, cf. S. Gasparri, « Kingship Rituals and Ideology in Lombard Italy », dans F. Theuvs et J. L. Nelson (dir.), *Rituals of Power, from Late Antiquity to the Early Middle Ages*, 2000, pp. 95-114. Cf. aussi M. Montesano, « La Vita Barbat: Culti longobardi e magia a Benevento », dans *Studi Beneventani*, n° 4-5, 1991, pp. 35-56.

² - *MGH, SRL*, p. 557, n. 2.

³ - C. Peruzzi, « Un processo di stregoneria a Todi nel '400 », dans *Lares*, 21 (1955), pp. 1-18, ici p. 14. Sur l'importance de ce procès, cf. F. Mormando, *The Preacher's Demons, Bernardino of Siena and the Social Underworld of Early Renaissance Italy*, Chicago, Chicago University Press, 1999, pp. 71-77. J'ai pu consulter en ligne la thèse de M. De Bernardo, *Il caso di Matteuccia: riflessioni*, soit sous forme de résumé (<http://www.url.it/donnestoria/testi/mattdebern.htm>), soit dans son texte intégral (<http://www.donneconoscenzastorica.it/testi/tesi/strega.pdf>). Les deux sites ont été consultés le 18 février 2009.

⁴ - U. Nicolini, « La stregoneria a Perugia e in Umbria nel Medioevo », in *Bollettino della deputazione di Storia Patria per l'Umbria*, 84 (1987), pp. 5-87 (particulièrement pp. 30-38).

⁵ - Faut-il rapprocher Ménévent du Malévent antique (cf. note 14) ou y voir un jeu de mots « vent/moins de vent »?

une complice, elles s'étaient oint le visage et tout le corps d'onguents diaboliques enchantés par la complice qui disait entre autres : 'Onguent, mène-nous au noyer de Menavento, par-dessus l'eau et par-dessus le vent'. De nuit, elles accédèrent aux noyers où elles dansèrent seules et sans lumière ».

Il en va de même des procès menés en 1524 près de Rieti par le célèbre théoricien de la lutte contre les sorcières, Paolo Grillando. Il en fait état dans son *Tractatus de haereticis et sortilegiis*, rédigé peu après¹. En 1528, à Fiano Romano, près de Rome, le procès bien connu de Bellezza Orsini, une guérisseuse semi-savante, contient la formule classique du voyage magique et quelques détails sur le sabbat, dont le rôle du noyer²: « Nous allions au Noyer de Bénévent où nous nous retrouvions toutes ensemble et nous y faisons une grande fête et un grand divertissement et y prenions un grand plaisir; puis le diable prenait quatre feuilles de ce noyer et nous nous en retournions soit à la maison soit où nous voulions pour faire les sorcières et causer du mal à quelqu'un ». Et encore en 1552, à Rome, où Faustina Orsi confesse être allée trente ou quarante fois au Noyer de Bénévent en usant de la formule habituelle³.

II – LA DEMONOLOGIE ET SES MATERIAUX

On ne distingue pas clairement le passé du Noyer de Bénévent ; on n'explique pas facilement non plus sa fortune. Cependant, il n'est pas devenu par hasard un haut lieu de la sorcellerie. En effet, s'il n'apparaît qu'en 1428 (dans l'état actuel de nos connaissances), il est déjà connu, puisque les actes du procès de Todi le citent sans autre précision, comme une destination évidente. A la même époque, Jean de Capistran l'évoque dans son *Traité de la Confession*: « Il y a bien des hommes et des femmes, perturbés par l'impulsion du diable, pour croire se transformer en bêtes que le peuple appelle des 'janae' des 'corsariae' ou des 'streghae' (...). Ils disent franchir de vastes espaces et l'Apulie en compagnie de Diane ou Hérodiade, déesse des païens (...) et se transporter avec l'eau et le vent jusqu'au noyer de Bénévent »⁴. Le lieu comme la formule qui y mène sont bien connus du prédicateur.

¹ - Le traité de Grillando a été résumé par Piperno pour tout ce qui concerne Bénévent (cf. note 2).

² - A. Bertolotti, « Streghe, sortiere e maliardi nel secolo XVI in Roma », dans *Rivista europea*, 32 (1883), pp. 801-822 et 33 (1883), pp. 581-638; paru ensuite sous forme de brochure avec nouvelle pagination; reprint de la brochure Sala Bolognese, A. Forni, 1979.

³ - Bertolotti (cf. note 10), p. 61-69.

⁴ - Le remarquable livre de M. Montesano, "Supra aqua et supra ad vento" : 'superstizioni', 'maleficia' e 'incantamenta' nei predicatori francescani osservanti (Italia, sec. XV), Roma, Istituto storico italiano per il Medio Evo, 1999, est capital pour tout notre dossier, mais la formule magique qui lui sert de titre n'y est pas précisément étudiée. La citation de Jean de Capistran est à la p. 125.

Le Noyer de Bénévent avait peut-être une réputation folklorique ancienne. En tout cas, il faut relever qu'une charte de 1280 en fait mention. Il est question, dans ses environs du « noyer qu'on appelle Janara »¹. Il est facile de voir dans « Janara » le reste d'un génitif pluriel « janarum » (« les janae » - « giane » en italien sont une altération du nom de Diane), qui désigne les sorcières. Ainsi, il faut admettre que, près de Bénévent, il y avait un noyer assez notoire pour être nommé et servir de point de repère.

La réputation diabolique de Bénévent est également attestée bien avant 1428. Dans l'Antiquité, Pline cite « Bénévent, qui changea de nom pour profiter d'un meilleur augure, elle qui s'appelait autrefois Malévent »². Au IXe siècle, selon saint Agobard, la rumeur prêtait au duc de Bénévent des pratiques très proches de celles des futurs sorciers: « Une sottise s'est répandue partout, alors qu'une épidémie détruisait les bœufs, selon quoi Grimaldus, duc de Bénévent, avait dépêché des hommes avec des poudres qu'ils répandaient à travers champs, montagnes, prés et sources »³. Un passage du *Fiore*, œuvre attribuée à Dante, bien qu'elle date des années 1280, fait allusion au caractère maudit de la ville : pour prouver à sa bien aimée qu'il n'est plus un soupirant ennuyeux, le prétendant assure que le diable a ménagé leur rencontre et que lui-même est devenu spirituel depuis qu'il est allé à... Bénévent⁴. Juste avant le procès de Todi, en 1427, le célèbre prédicateur Bernardin de Sienne, l'un des initiateurs de la persécution, évoque la danse des petits démons, à Bénévent. « Il était à Rome le familier d'un cardinal ; allant à Bénévent de nuit, il vit danser un grand nombre de gens sur un pré, des femmes, des enfants et des jeunes. Frappé d'étonnement, il eut grand peur. Mais, après avoir regardé un moment, il reprit courage et alla là où ils dansaient, non sans peur, puis, petit à petit, il se rapprocha d'eux assez pour voir qu'ils étaient très jeunes. En les regardant ainsi, il se rassura tant qu'il finit par danser avec eux. Toute la troupe dansait quand il sonna matines. A ce bruit, tous partirent aussitôt, sauf une, celle qu'il tenait par la main »⁵.

La réputation de Bénévent s'est imposée en même temps que son noyer devenu lieu de sabbat. En témoigne la lettre du démonologue Mariano Sozzini à Antonio Tridentone de 1462, qui situe un récit entendu dans sa jeunesse, remontant donc aux années 1420 : il y est question d'une métamorphose et d'un voyage au sabbat dignes d'Apulée⁶. Si le lieu de Bénévent a mauvaise réputation, le noyer aussi, et cela avant même d'être attaché à la sorcellerie. Au début du XIVE siècle, le célèbre prédicateur Giordano da Pisa joue de la ressemblance, en italien,

1 - F. Bartoloni, *Le più antiche carte dell'abbazia di San Modesto in Benevento (secoli VIII - XIII)*, Roma 1950 (Regesta Chartarum Italiae, 33).

2 - Pline, *Histoire naturelle* 3, 105, déjà attesté dans Tite-Live, *Histoire romaine*, 9, 27, 14.

3 - Agobard, *Traité des tempestaires*, 16.

4 - *Il Fiore*, éd. G. Contini, Milan, Mondadori 1984, pp. 408-409, CCIII.

5 - Mormando (cf. note 6), pp. 67-68.

6 - Mormando (cf. note 6), pp. 265-266, note 52.

entre *noce* (*noyer*) et *nuoce* (*nuit*) : « C'est un arbre très grand et qui donne de l'ombre; il ôte sa substance à la terre largement autour de lui, si bien que ni herbe, ni grain, ni d'autres plantes ne semblent pouvoir pousser bien ; tout au contraire, il les gâche, et d'ailleurs « noyer » vient de *nuire*, parce qu'il nuit beaucoup »¹. Il maintient ainsi la tradition étymologique présente chez Isidore de Séville².

Cette mauvaise réputation – la doit-on à la juglone, le principe toxique du noyer ? – fut accentuée par les théoriciens de la chasse aux sorcières, comme Giordano de Bergame³ et Grillando⁴. Ils déclarent que le noyer est prédisposé sinon à accueillir des sabbats, du moins à déranger l'esprit des sorcières. Pourquoi en a-t-on fait un lieu de sabbat aussi connu ? Le sabbat diabolique remonte aux années 1420 ; il compte des éléments de composantes plausibles, comme le voyage magique d'origine antique, dont le souvenir fut entretenu par l'interdiction ecclésiastique d'y croire ! L'existence même du vol et des réunions diaboliques étant incroyables, les premiers sabbats font parler d'eux : ils constituent des routes d'où l'on vient de loin. Peu à peu, on admettra que le démon en organise partout : le sabbat devient alors une réalité locale où chacun peut reconnaître des voisins. Le Noyer de Bénévent appartient à ces premiers sabbats, supra régionaux, en quelque sorte.

Un certain nombre d'éléments nombreux a fait la réputation de ce lieu : la crainte du noyer en général et de Bénévent en particulier ; la célébrité ancienne d'un noyer de Bénévent dans le folklore, la persistance du souvenir quant à un arbre toujours déraciné, mais renaissant toujours. C'est comme si Piperno retrouvait au XVIIe siècle le substrat antérieur. Il faut sans doute faire une place importante à la formule magique d'accès. Mais ces éléments sont incertains et se laissent difficilement ordonner. Il est sans doute plus intéressant de les inscrire dans une autre configuration.

En mars 1434 Vuillemin Boban est brûlé à Besançon. Ses aveux font penser au Noyer de Bénévent, bien qu'il s'agisse d'autre chose : le noyer est le lieu de rencontre avec le diable, mais c'est un lieu privé ; les formules magiques qui font voyager ne l'on pas emmené au sabbat, mais vers la débauche. Toutefois, la formule

¹ - *Prediche del beato fra' Giordano da Rivalto dell'Ordine dei Predicatori, recitate in Firenze dal MCCCIII al MCCCVI*, Florence 1831, t. 1, p. 91 (15^e prédication).

² - *Etymologiae*, 17, 7, 21.

³ - « Par la vertu du diable, les humeurs peuvent se mélanger dans l'imagination de la sorcière et y créer des illusions et des images trompeuses surtout de lieux, de corps et autres si bien qu'il semble aux mêmes sorcières être tantôt dans un palais, tantôt sous un noyer - si humide qu'il est très adapté à notre cerveau, qui est vraiment humide -, tantôt dans les bois, tantôt en campagne, parfois sur les monts (...) » : Giordano da Bergamo, *Quaestio de strigiis*, vers 1470, traduit par S. Abbiati et autres (dir.), *La Stregoneria : diavoli, streghe, inquisitori dal Trecento al Settecento*, Milano, A. Mondadori, 1984 (Studio 114), pp. 82-83. La ressemblance de forme entre le cerveau et la noix a peut-être joué un rôle dans les considérations de Giordano.

⁴ - Paolo Grillando parlera du « noyer si froid de Bénévent », Piperno (v. note 2), pp. 38-39.

est celle de Bénévent, « au-dessus de l'eau ». « De nombreuses fois, Vuillemin alla s'installer sous un noyer qui était près de sa demeure; là-dessous, de nombreuses fois, il a appelé le Diable, qui se nommait Courtois et qui lui répondait dans l'air et le renseignait sur des objets perdus. A ce diable, Vuillemin avait fait l'hommage des deux parties de son petit doigt, afin qu'il lui soit plus proche et fasse ce qu'il lui demandait. Du fait de cet hommage, le diable Courtois, qui lui apparut sous la forme d'un chat, le délivra de prisons sans les fracturer. De nombreuses fois, ce diable a emporté Vuillemin au-dessus de l'eau pour posséder et tromper des femmes tant mariées que non, grâce à ses mauvaises invocations diaboliques »¹.

Le Noyer de Bénévent reflète peut-être la combinaison bien implantée au début du XV^e siècle de quelques éléments diaboliques. Il convient d'étudier ces composants : ils apparaissent simultanément dans les écrits des juges et des démonologues séparés pourtant par de grandes distances : les juges laïcs de Todì en 1428 associent les mêmes éléments que l'inquisiteur de Besançon en 1434. Pourtant, la répression ne fait que commencer et 1000 km séparent les deux villes². L'arbre, souvent un noyer – « elle alla avec d'autres sorcières au noyer de Bénévent et vers d'autres noyers », dit le procès de Matteuccia –, s'impose donc dès les débuts de la lutte entre la sorcellerie sabbatique. Il faut rapprocher ce phénomène de « l'arbre aux fées » de Jeanne d'Arc, qui obnubila ses juges. C'était en 1431³...

¹ - Arch. com. de Besançon, Délibérations municipales de 1383, fol. 112v-113r.

² - Pour une réflexion originale sur l'unité ou non de la sorcellerie au XV^e siècle, cf. R. Kieckhefer, « Mythologies of Witchcraft in the Fifteenth Century », dans *Magic, Ritual and Witchcraft*, 1 (2006), p. 79-108. Cf. aussi A. Paravicini Bagliani, « Misteri: le montagne stregate », dans *Medioevo: un passato da riscoprire*, 12/10 (2008), pp. 28-39.

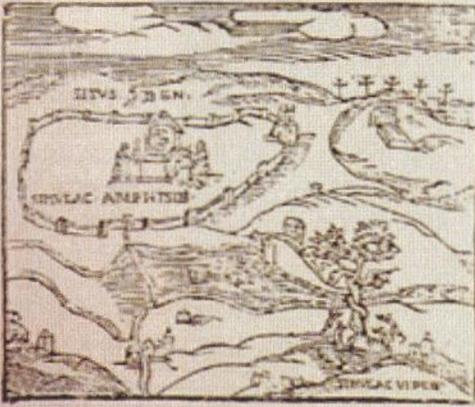
³ - M. Geay, « Clercs et paysans au XV^e siècle: une relecture de l'épisode de l'arbre aux fées dans les procès de Jeanne d'Arc », dans M.-Cl. Désprez-Masson, éd., *Normes et pouvoirs à la fin du Moyen âge*, Montréal, CERES, 1989-90, pp. 144-163. Cf. Montesano (cf. note 12), p. 152.

Figure n° 1 : Pericle Fazzini, La Danza delle Streghe, Benevento, Muséo del Sannio



Figure n° 2 : Pietro Piperno, Della superstiziosa Noce di Bevento (1640)

Descrizione del sito di Benevento con
il luogo della Noce superstiziosa ; &
l'Idoli della Amphisibena , & Vipe
ra che in quel tempo i Beneventan
adorauano .



*Epitaffio del loco doue staua la detta
superstiziosa Noce.*

O B L O C V M
I A M S V P E R S T I T I O S A N V C E , E T M A L E F I C I
I N F A M E M
S T Y G I O R V M A L T I V M S T R Y G V M Q ; N I D V M
A D I V O B A R B A T O E P I S C O P O B E N E V E N T A N O
E X T I N C T O S E R P E N T E L V S I R A T V M , E T E X P I A T V M
E T O B S V P E R S T I T I O N E M D E I N D E R E G E R M I N A N T E M
D E I M V N E R E . E T E I V S D E M P R A E S V L I S B E N E F I C I O
T A N D E M V N A C V M N V C E R A D I C I T V S E X T I R P A T A M .
A N T I S T I T I O P I M E D E P A T R I A M E R I T O
S E M P I T E R N A E M E M O R I A E M O N V M E N T V M

OCTAVIVS BILOCTA
P.

LES BEAUX ARBRES : DE LA CONNAISSANCE TACITE À LA CONNAISSANCE EXPLICITE ?

par Yves François LE LAY*

La question de la beauté de la nature a intéressé maints intellectuels et praticiens. En particulier, maintes enquêtes dites de perception environnementale ont été consacrées à la végétation. Elles ont montré que la forêt contribue à embellir les paysages : elles ont ensuite considéré la part des espèces et de leur aspect. Certains arbres finissent par se distinguer ; patrimonialisés, ils portent des valeurs qui en font des enjeux clairement identifiés. Il importe désormais de les gérer. La transition du bel arbre à l'arbre remarquable illustre le passage de la connaissance tacite à la connaissance expliquée (Polanyi, 1966).

I – QU'EST-CE QU'UN BEL ARBRE ?

Des travaux californiens (Sommer et Summit, 1995) montrent les formes préférées pour la forme des arbres en faisant varier, sur des images informatiques, les dimensions du feuillage et les caractères du tronc. Les arbres préférés présentent de grands feuillages et des troncs courts et fins. D'après les résultats obtenus par Sommer et Summit (1996) lors d'une enquête internationale (Australie, Brésil, Canada, Etats-Unis, Israël et Japon), l'acacia et le chêne sont les espèces préférées, le pin et le palmier les espèces les moins attractives. Le choix profite aux arbres dont le port est étendu, globulaire et évasé, alors que ceux qui ont la forme d'une colonne ou d'un cône sont faiblement appréciés. Des différences significatives ont été relevées selon l'origine géographique des répondants et leur familiarité avec les essences évaluées. Aussi est-il compréhensible qu'une enquête menée par Mūderrisoglu *et al.* (2006) en Turquie ait montré que les arbres pyramidaux présentent la meilleure qualité visuelle. Les types en éventail et arrondi y suscitent également des réponses positives. En revanche, les arbres en forme de vase sont dépréciés, ils le sont plus encore que ceux dont le port est fastigié et ovale. Le contexte – urbain, périurbain, rural ou sauvage – influence l'évaluation. La popularité de l'eucalyptus varie considérablement : présenté hors contexte ou dans un contexte sauvage, il apparaît répulsif, mais, en milieu urbain, c'est l'essence la plus souvent sélectionnée. De même, le chêne est très attractif dans la nature sauvage, mais déprécié en ville. Selon une étude canadienne de Nelson *et al.* (2001), les arbres avec le feuillage et le branchage les plus denses sont les plus attractifs.

* Attaché temporaire d'Enseignement et de Recherche, ENS Lyon

Les caractéristiques du branchage et du feuillage reflètent la santé, les conditions de croissance et l'âge de l'arbre. Aussi les arbres ayant des branches sans feuilles sont-ils moins appréciés : les valeurs associées sont ambiguës car ils peuvent être en dormance, ils peuvent être en déclin. Dans ce cas, ils apparaissent improductifs et inhabitables.

Ces enquêtes de perception paysagère reposent sur les évaluations effectuées par les participants en termes de préférence, d'attractivité ou d'esthétique. De telles réponses sont fréquemment recueillies, les observateurs identifiant facilement les beaux arbres. Par contre, malgré cette connaissance tacite, ils peinent à expliquer cette qualité visuelle : "nous connaissons plus que ce que nous pouvons exprimer" (Polanyi, 1966). Les connaissances tacites présentent deux composantes : d'une part, un volet cognitif, à savoir les modèles mentaux que les hommes produisent pour comprendre leur relation au monde ; d'autre part, un volet technique, c'est-à-dire le savoir-faire qui s'applique à des contextes spécifiques. Faisant appel à l'expérience et au savoir-faire, la connaissance tacite est personnelle : implicite et non tangible, elle est difficile à communiquer.

C'est pourquoi la tentation est forte de les interpréter à la lumière des théories dites de la préférence paysagère. Le concept d'*affordance* y tient une place centrale (Gibson, 1979). L'environnement est évalué en fonction de ce qu'il met à la disposition de ceux qui le perçoivent et de leur capacité d'en jouir. Ce que les arbres procurent explique les attitudes à leur égard. Selon une perspective évolutionniste, les hommes évoluent dans des environnements où la survie dépend de l'information spatiale. Les *stimuli* indispensables au fonctionnement des organismes doivent porter des propriétés affectives particulièrement positives. Il est plus facile de grimper dans un arbre dont le tronc est court et de se cacher dans celui dont le feuillage est épais ; ils suscitent donc généralement une préférence. Le géographe britannique Appleton (1975) a formulé une théorie de la prospection et du refuge : la propension d'un environnement à assurer des possibilités de voir (*prospection*) sans être vu (*refuge*) en fait une source immédiate de satisfaction esthétique : il répond aux nécessités de la survie.

II – LA DISTINCTION DU GROS ET DU VIEIL ARBRE

Quelques arbres obtiennent une identité particulière, comme *Greendale Oak*, *Cowthorpe Oak*, le *Grizzly Giant* et *Nature's Garage* (Schama, 1995). Ce sont des arbres très imposants. Le gros et vieil arbre est-il l'archétype de l'arbre (remarqué) ? Le monde végétal fascine parce qu'il révèle la vérité de notre essence intime : la volonté comme puissance aveugle (Schopenhauer, 1859). Les plantes représentent un degré d'objectivation de la volonté qui est intermédiaire entre l'inorganique – souvent caractérisé par son inertie – et la vie animale – dont les individus disposent de la faculté de (se) représenter. L'arbre ordonne les éléments et défie la loi de la gravité en se dressant. Mieux que tout autre, le gros et vieil arbre s'affirme comme une puissance insondable, infatigable, sans principe ni fin – dans la

mesure où il est dépourvu de système nerveux – et les hommes s'y reconnaissent. Le sentiment esthétique prolonge cette métaphysique de la nature ; il émerge lorsque l'observateur se fait clair miroir de l'objet (Schopenhauer, 1859) et considère l'arbre en lui-même, immuable, non comme l'individu d'une population mais comme l'image de l'espèce elle-même : la contemplation expérimente l'identité du sujet et de l'objet. Bien plus, si la fleur fragile et éphémère relève du paradigme du beau, l'arbre remarqué suscite davantage le sentiment du sublime. Pour reprendre la distinction kantienne (Kant, 1790), le gros et vieil arbre est admiré mathématiquement – plus il est grand, plus le spectateur est dépassé, incapable de l'appréhender d'un regard – mais aussi dynamiquement – il suggère la puissance qu'il lui a fallu pour sortir de terre, il apparaît comme l'instantané d'une violente irruption du sol et révèle ainsi la force de la nature et sa résistance dans le temps.

Le symbolisme de l'arbre est polymorphique et multivalent (Tableau n°1). Axe cosmique, il s'enracine dans le monde chtonien, s'impose dans le monde terrestre et son feuillage s'étend vers le monde céleste. Situé à Ardbraccan (Comté de Meath, Irlande), le *Bile Tortan* – "l'Arbre de Tortu" – est l'un des arbres le plus célébrés par les textes anciens : doté d'un tronc de 25 m de largeur, il surplombe la forêt toute entière de ses 150 m de hauteur (Ó hÓgáin, 2003). Avant qu'il ne s'effondre au VII^e siècle, les habitants s'y abritaient lors des tempêtes. C'était l'axe du monde ; il existait depuis le commencement des temps et ses branches, remplies de fruits et d'oiseaux aux chants mélodieux, touchaient le ciel (Bieler, 1979). De même, à Uisneach (Comté de Westmeath, Irlande), l'emplacement du frêne *Craobh Uisnigh* – qui signifie "la Branche de Uisneach" et par extension "l'Arbre de Uisneach" – marque le "nombril de l'Irlande", au centre exact de l'île (Ó hÓgáin, 2003). De fait, la contemplation mystique de l'arbre conduit à le représenter comme une puissance, souvent bénéfique. Mais les représentations liées aux arbres répondent en partie à celles de leur mystère en nous. C'est pourquoi l'arbre remarqué peut avoir une forme pathétique : l'arbre creux symbolise le vice, le vieil arbre la souffrance, l'arbre grêle le renoncement... Il constitue un enjeu en ceci qu'on lui attache aisément une charge affective ; sa disparition suscite le manque. Comment l'arbre remarqué devient-il remarquable ? Le partage de cette vulnérabilité et de cette sensibilité contribue à patrimonialiser certaines espèces et certains individus. L'arbre sacré et mythique est souvent identifié à une espèce botanique déterminé.

	Eléments d'identification de l'homme aux propriétés physiques de l'arbre	Les images de l'arbre <i>les symboles</i> <i>les métaphores</i>		Les références de l'homme chez l'arbre
<i>Analogie anatomique</i>	<p>Les caractéristiques morphologiques :</p> <ul style="list-style-type: none"> • verticalité • gigantisme • structure spatiale : les racines le tronc les branches 	<ul style="list-style-type: none"> • symboles cosmiques : l'arbre-cosmos l'arbre-univers • symbole religieux l'arbre sacré 	<p>l'arbre-monde</p> <p>l'arbre-système</p>	<p>le créateur</p> <p>le support</p> <p>le porteur</p>
<i>Analogie physiologique</i>	<p>Les caractéristiques fonctionnelles :</p> <ul style="list-style-type: none"> • la puissance/la force • le dynamisme ascensionnel • l'abondance/la fertilité 	<ul style="list-style-type: none"> • symboles de la vie et du temps : l'arbre-homme l'arbre-cité l'arbre de la connaissance l'arbre de la liberté 	<p>l'arbre vert et jeune</p> <p>l'arbre fécond et nourricier</p>	<p>le producteur</p>
<i>Analogie psycho-affective et existentielle</i>	<p>Les caractéristiques temporelles :</p> <ul style="list-style-type: none"> • croissance • longévité, persistance, immortalité • renaissance, cycle 	<p>l'arbre de mai</p> <p>l'arbre de vie</p>	<p>le vieil arbre</p> <p>-----</p> <p>l'arbre héroïque</p> <p>-----</p> <p>-l'arbre fragile</p> <p>l'arbre mourant</p>	<p>l'ancêtre tutélaire et honorable</p> <p>le témoin,</p> <p>le gardien</p> <p>-----</p> <p>le père, le guide,</p> <p>le lutteur,</p> <p>le protecteur</p> <p>-----</p> <p>le confident, le frère</p>

III – LA PATRIMONIALITÉ DES ARBRES REMARQUABLES : LE CAS DES IFS FUNÉRAIRES

La dimension remarquable de l'if fait l'objet d'une connaissance explicite. Elle est transmise dans un langage formel et structuré, et correspond donc à l'acception du terme "savoir", qu'il soit savant ou vernaculaire. Les connaissances explicites sont capturées dans les bibliothèques, les archives et les bases de données. Elliott (1957) signalait les inscriptions runiques sur bois d'if et la médecine populaire qui recourait aux anciens charmes et remèdes. Dans le *futhark* original nordique à 24 lettres, chaque rune possède une symbolique. *Eihwaz* désigne non seulement l'if, mais aussi la mort, la proscription de la magie et autres dangers.

En Gaule romaine, une inscription gravée sur un autel a été découverte sur le territoire des Ségusiaves (Yvours, Rhône) ; elle est dédiée aux Déeses Mères de l'If : *Matris Aug(ustis)/Eburnicis/Jul(ius) Sammo[...]/et [...]*, soit "Aux augustes Déeses Mères/de l'If/Julius Sammo[...]/et [...]" (C.I.L., XIII, 1765). Leur nom est basé sur le terme gaulois *eburos* qui signifie "if". Des toponymes – *Eburobriga* "Mont-de-l'If" (Avrolles, Yvelines) et *Eburodunum* "Fort-de-l'If" (Averdon, Loir-et-Cher ; Embrun, Hautes-Alpes ; Yverdon-les-Bains, Suisse) –, y trouvent leur origine, ainsi que des tribus celtes, comme les *Ebuovices* (Ceux qui vainquent par l'If) ou les *Eburones* (Peuple de l'If) en Gaule, et les *Eóganacht* (Peuple de l'If) en Irlande (Beck, en préparation). Bien sûr, la christianisation des campagnes s'en prit au paganisme. "Au cours des derniers 800 ans, cet arbre [l'if] est devenu passablement rare parmi les paysages naturels. De plus, le respect religieux s'est estompé" (Delahunty, 2007). Mais, par le biais des civilisations celtique et germanique, la fascination qu'il suscitait a survécu dans les superstitions et les pratiques folkloriques.

En particulier, la plantation d'arbres funéraires présentait de multiples intérêts. Les cimetières fournissaient à l'if un enclos commode et le tenaient à l'écart du bétail. Le feuillage protégeait – au moins symboliquement – contre les éléments naturels. En outre, cette essence purifiait l'air contaminé par la décomposition organique et éloignait certaines forces surnaturelles, comme les démons et les sorcières. Avec une espérance de vie de cinq cents ans en Europe, l'if est réputé pour sa longévité. De vieux sujets en attestent, pourvus de troncs de grand diamètre et particulièrement pittoresques lorsque le cœur est ruiné et partiellement recouvert d'écorce. Seules quelques bribes de feuillage restent alors alimentées. Dans le cimetière de Fortingall, au centre de l'Ecosse, un if âgé de plus de 3 000 ans passe pour être le plus vieil arbre d'Europe (Hartzell, 1995). De même, les ifs de Darley Dale et de Tisbury en Angleterre ont plus de 2 000 ans (Delahunty, 2007).

Illustration n° 1 : Dessin original de H. Fenn, *in* Macpherson J., 1773



En fait, la connaissance tacite est partout où il y a de la connaissance ; il est inconcevable de séparer les modalités tacite et explicite. Ses substances empoisonnées, son feuillage sombre et sa tolérance de l'ombre en ont fait un arbre de la mort et des rites funéraires (Illustration n°1). Mais c'est également un arbre toujours vert qui vit longtemps. Aussi symbolise-t-il l'immortalité de l'âme et la résurrection. Lanleff, en Bretagne, a conservé les ruines d'un édifice circulaire dont la construction aurait débuté au XI^e siècle. Au milieu de l'intérieur du temple (qui a longtemps servi de cimetière au village), on remarque un if très vieux et très élevé, dont le vaste branchage s'étendant horizontalement, recouvre tout l'édifice (Fréminville, 1837). Sur ce site ont été enterrés plusieurs habitants de la paroisse. Selon une superstition tardive rapportée par Sébillot (1906), le grand if solitaire qui occupe habituellement les cimetières bretons étend une racine dans la bouche de chaque corps enterré. En Angleterre et au Pays de Galles, non seulement les offrandes funéraires, les sculptures, les autels, les croix et d'autres objets religieux étaient souvent en bois d'if, mais parfois de petites branches étaient aussi placées sous le corps du défunt pour faciliter la régénération de son âme.

Au total, les travaux concernant l'évaluation paysagère, la philosophie de l'esthétique et l'imaginaire environnemental soulignent que les arbres remarquables constituent des enjeux, car ils sont caractérisés par leur valence positive et leur vulnérabilité. Cette charge affective procède d'un regard anthropomorphique et s'ancre sur la modalité exceptionnelle d'un attribut (âge, dimension ou forme). Par un processus de réaction psychologique due à la disparition prévisible de l'arbre remarquable, les observateurs s'efforcent de fixer l'existant pour le conserver.

DEUXIÈME PARTIE

**LA CONSERVATION DES ARBRES
REMARQUABLES**

LES ARBRES REMARQUABLES EN FORÊT PUBLIQUE

par Anne-Marie GRANET*

Les arbres et peuplements remarquables forestiers sont des sujets ou des groupes d'arbres exceptionnels, identifiés comme tels au sein de la société que constitue la forêt. L'arbre remarquable est d'abord un arbre remarqué : remarqué par des publics qui se l'approprient selon leur propre grille de lecture, remarqué et sauvegardé par les propriétaires et par les gestionnaires successifs au fil des décennies de la vie de l'arbre. Les arbres remarquables forestiers présentent des spécificités par rapport à ceux des villes ou des champs. Dans une première partie, il s'agira d'en rechercher la trace dans l'histoire des forêts publiques françaises. Cette approche ne prétend aucunement à l'exhaustivité, c'est un simple éclairage partiel et subjectif. Sera ensuite présentée la politique de l'administration des Eaux et Forêts puis de l'Office national des forêts à ce sujet ; enfin, les actions de valorisations destinées à faire découvrir et apprécier ce patrimoine remarquable des forêts françaises.

I - DE L'ARBRE REMARQUÉS A L'ARBRE REMARQUABLE

Arbres remarqués, arbres préservés

L'arbre remarquable forestier naît de la conjonction du regard d'une société humaine et de l'action du forestier. Aussi loin que l'on remonte dans le temps, la forêt et l'arbre sont intimement liés à la vie des hommes. Ils sont omniprésents dans l'imaginaire occidental. La riche symbolique de l'arbre cosmique, pilier de l'univers, se retrouve dans le culte de l'arbre sacré. Le chêne domine les paysages forestiers de la Gaule antique et tient une place particulière dans la mythologie des Celtes comme des Romains. Au fil des siècles, la toponymie consacre la présence d'éléments remarqués : hors de l'espace bâti, l'arbre, et tout particulièrement le gros arbre, l'arbre aux formes tourmentées, bien visible dans des paysages forestiers souvent plus ouverts qu'aujourd'hui, est l'un de ces repères bienvenus dans une sylvie tout à la fois familière et inhospitalière. Il survit à l'homme, et le toponyme, fréquemment mentionné sur les cartes, perdure au-delà de l'existence de l'arbre qui lui a donné naissance. Les arbres culturels, religieux ou laïcs, « arbres à la Vierge » ou « arbres de la liberté » font l'objet d'un attachement et souvent d'une dévotion transmise de génération en génération. Ce sont des éléments identitaires. Certains, nés « campagnards », sont devenus forestiers quand la forêt a regagné du terrain aux XIXe et XXe siècles. Les arbres vivent vieux, mais au-delà de 300 à 400 ans, ils se font rares, même pour les plus longévifs. Les « futaies Colbert » figurent ainsi parmi les plus anciens peuplements des forêts

* Responsable de la mission Forêt et Société, ONF Département Recherche, Fontainebleau

françaises.

Le forestier est investi d'une mission : surveiller, administrer et gérer la forêt. Le poids de ces fonctions a évolué avec les besoins du propriétaire, des riverains, des usagers et de la société. Mais dans tous les cas, il s'intéresse à la forêt dans sa globalité. Elle fournit au propriétaire de nombreux produits, dont le bois, qui tient la première place. Pour autant, cette vision holistique de la forêt-ressource n'a pas empêché le maintien de certains arbres, étape indispensable au développement d'arbres-individus potentiellement remarquables. Les pieds corniers sont nés du besoin de connaître les limites du domaine. La chasse à courre s'exerçait mieux dans des peuplements de haute futaie. Très tôt les arbres ont été conservés dans un but esthétique : ainsi, Louis XIV aimait les vieux arbres, si bien qu'ils ont été conservés sur l'itinéraire emprunté pour chasser à Fontainebleau. Mais le plus important fut l'essor d'une gestion forestière qui privilégiait le long terme et non le prélèvement immédiat : les réserves de taillis sous futaie et les arbres de futaie plutôt que les taillis exploités à courte révolution; le tiers puis le quart en réserve et enfin la conversion en futaie expliquent la présence d'arbres imposants. De même, des arbres ont été favorisés pour des besoins spécifiques, c'est le cas des bois de marine.

Le tournant du XIXe siècle.

Au XVIIIe siècle, un intérêt renouvelé pour la nature naît avec les philosophes des lumières. Il touche les milieux artistiques et littéraires dans le cadre du mouvement romantique avant de se répandre avec les prémices du tourisme de nature. Face à une forêt qui atteint alors sa plus faible surface, la mission des forestiers est claire : restaurer la forêt et remettre de l'ordre. Pour cela ils emploient des moyens tant techniques que réglementaires : les méthodes de sylviculture diffusées aux cadres formés à l'École de Nancy créée en 1824, et les dispositions du Code forestier promulgué en 1827. L'exemple de Fontainebleau illustre le processus qui entraîne la « patrimonialisation » des sites et des arbres forestiers. Dès les années 1820, les peintres de l'École de Barbizon, conduits par Théodore Rousseau, viennent à Fontainebleau « peindre sur le motif ». Les vieux arbres figurent parmi leurs sujets de prédilection. Pour préserver les sites qui les inspirent, ils luttent contre l'Administration forestière, alors qu'elle estime devoir renouveler les peuplements surannés et improductifs. Les deux approches sont inconciliables. C'est par la pression politique que les artistes obtiennent gain de cause. Les coupes de régénération seront annulées en 1837 et l'aménagement de la forêt en 1853 maintiendra 624 hectares « hors aménagement ». C'est l'origine des réserves artistiques officiellement créées par décret impérial en 1861. Parallèlement, alors que le tourisme forestier apparaît, et que l'arrivée du train en gare de Fontainebleau augmente la fréquentation, Claude-François Denecourt, ancien sergent napoléonien, épris de la forêt de Fontainebleau, crée des sentiers forestiers. Rochers et arbres remarquables figurent parmi les curiosités qu'il met en scène dans des guides maintes fois réédités : « Trois minutes après avoir dépassé ces deux géants vous arriverez sur un carrefour de six routes et au pied du Bouquet du Roi, chêne le plus

droit et le plus élevé de la forêt. Du pied de cet arbre, prenez à droite la route qui s'en rapproche le plus, et qui, après soixante ou quatre-vingts pas, vous conduira, en traversant une autre route, au pied du Pharamond, chêne des plus imposant par sa force comme par son aspect chauve et surtout par sa base dont les nervures saillaient étrangement.». Vis à vis des premiers aménagements touristiques et plus particulièrement des arbres remarquables, l'Administration est sinon conciliante du moins prudente. Elle souffre beaucoup plus des landes improductives que de la préservation des arbres exceptionnels. Cette approche perdura une bonne partie du XXe siècle, comme en témoigne cet extrait de l'aménagement de Fontainebleau en 1959 : « Au-delà [de 200 ans], les chênes prennent l'aspect de vieillards déformés, stériles et attristants. C'est le cas des derniers chênes de la Série Artistique atteignant souvent 350 ans avec un bois le plus souvent taré, et qui sont en voie de disparition rapide. Une exception est le splendide chêne Jupiter âgé probablement de 450 ans de 3m40 de diamètre et plus de 20 m sans branche avec une hauteur totale de 35 m. ».

II – UNE POLITIQUE DEJÀ ANCIENNE

Un texte fondateur : la circulaire de 1899

Pourtant, dès la fin du XIXe siècle se dessine une politique officielle en faveur des arbres remarquables en forêt publique. Sapins présidents en Franche-Comté, inventaire de ces arbres de Normandie par le naturaliste Gadeau de Kerville, des initiatives voient le jour localement. Au niveau national, c'est une circulaire du directeur des Eaux et Forêts, Lucien Daubrée, qui donne en 1899 le coup d'envoi de la première campagne de recensement des arbres remarquables en forêt publique.

Illustration n°1 : Circulaire de 1899 portant sur la conservation des arbres remarquables

Source : Archives du Ministère de l'Agriculture

« Monsieur le Conservateur, les forêts domaniales ou communales possèdent souvent des arbres renommés dans la contrée soit par les souvenirs historiques ou légendaires qui s'y rattachent, soit par l'admiration qu'inspirent la majesté de leur port ou leurs dimensions exceptionnelles.

De tels arbres font partie de la richesse esthétique de la France. Ils ajoutent à la beauté de nos paysages; ils amènent des visiteurs dans des régions qui sans eux resteraient en dehors de l'itinéraire des touristes. Ils font aimer et apprécier nos forêts. Les populations voisines ont un véritable attachement pour ces témoins d'un lointain passé et ne les voient jamais disparaître sans regrets. J'attache donc la plus grande importance à ce qu'ils soient, de la part du service forestier, l'objet d'une protection constante.

On ne devra, sous aucun prétexte, les comprendre dans les exploitations tant qu'ils donneront encore quelques signes de vitalité. Pour en assurer la

conservation, vous voudrez bien en faire dresser, par les chefs de service, une nomenclature détaillée. »

Ministère de l'Agriculture.
Direction des Eaux et Forêts.

Paris, le 29 juin 1899

circulaire
N° 560
Conservation des arbres remarquables

n° 6613
Paris le 29 Juin 1899
Monsieur le Conservateur

Monsieur le Conservateur, les forêts domaniales ou communales possèdent souvent des arbres renommés dans la contrée soit par les souvenirs historiques ou légendaires qui s'y rattachent; soit par l'admiration qu'inspirent la majesté de leur port ou leurs dimensions exceptionnelles.

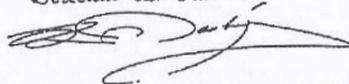
De tels arbres font partie de la richesse esthétique de la France. Ils ajoutent à la beauté de ses paysages; ils attirent des visiteurs dans des régions qui sans eux resteraient en dehors de l'itinéraire des touristes. Ils font aimer et apprécier nos forêts. Les populations voisines ont un véritable attachement pour ces témoins d'un lointain passé et ne les voient jamais disparaître sans regrets.

J'attache donc la plus grande importance à ce qu'ils soient, de la part du service forestier, l'objet d'une protection constante.

On ne devra, sous aucun prétexte, les comprendre dans les exploitations, tant qu'ils donneront encore quelques signes de vitalité.

Pour en assurer la conservation, vous voudrez bien en faire dresser, par les chefs de service, une nomenclature détaillée.

Le Conseiller d'Etat,
Directeur des Eaux et Forêts,



Le premier inventaire aboutit en 1911: 630 arbres remarquables sont répertoriés. Un deuxième lui succède en 1935. 291 arbres nouveaux font leur apparition, 82 sujets ont disparu depuis 1911. Pour autant, ces inventaires ne sont pas exhaustifs : preuve en est l'absence d'arbres remarquables mentionnés pour la forêt de Fontainebleau. Or, à la même période, nombre de ces arbres, pour la plupart déjà décrits et baptisés par Denecourt, figurent sur les cartes postales que le visiteur des années 1900 envoyait à ses proches à l'occasion de son excursion à Fontainebleau.

Des arbres qui parviennent à surmonter les vicissitudes de l'histoire

Les arbres remarquables ne deviennent pas pour autant une préoccupation centrale et l'attention que leur portent les forestiers varie au cours du XXe siècle. Malgré tout, nombre d'entre eux ont survécu aux vicissitudes de l'histoire. A ce titre, il est intéressant de constater que des considérations esthétiques ont aidé à la préservation des sites ou des éléments naturels emblématiques. Cet extrait du rapport du sénateur Henri Le Cour-Grandmaison, après sa visite des exploitations militaires en forêt de Fontainebleau et Sénart en décembre 1915, est révélateur :

« Nous avons visité quelques coupes en exploitation et comme dans les autres forêts nous avons été heureux de constater que tout se passait avec ordre et méthode sous la surveillance du service forestier.

[...] Toutes les parties pittoresques de la forêt ont été conservées »

« Nous avons à remercier le service du Camp Retranché de Paris, ainsi que tous les agents forestiers [...] de nous avoir ainsi permis de constater qu'aucun dégât important n'avait été commis et que ces belles forêts que depuis des siècles on aménage pourront encore après la guerre être visitées et admirées par ceux qui viendront les visiter et qu'une entente entre l'armée et le service forestier aura permis de conserver intactes. » (Archives du Service Historique de la Défense).

Certes, en 1915, Fontainebleau est loin du front et l'état des forêts lorraines, largement détruites pendant le conflit montre que cette approche n'a pas été générale.

III – LA POLITIQUE ENVIRONNEMENTALE DE L'ONF

Un nouvel inventaire et une base nationale

Dans les années 1990, le développement des préoccupations environnementales, paysagères et sociales pousse à une gestion « multifonctionnelle ». Par ailleurs, l'accueil du public privilégie, davantage que

dans les années 1960 le contact avec la nature et le respect de l'esprit des lieux. Car ce sont des ambiances que recherchent les visiteurs. De fait, une enquête BVA de 1992 témoigne de l'intérêt de la population pour les arbres remarquables : 65 % des personnes interrogées jugent que « protéger les plus beaux arbres » est très prioritaire pour la forêt ; 92% considèrent cette action comme très prioritaire ou plutôt prioritaire. L'attachement au « bel » arbre est donc consensuel, même en forêt.

Ce contexte contribue à une nouvelle dynamique en faveur des arbres et des peuplements remarquables. L'opération de recensement engagée par la Direction régionale de l'ONF en Ile-de-France est relayée par la Direction générale de l'Office : un nouvel inventaire national est lancé en 1996. Basé sur un protocole précis, il donne aux agents, chefs de triage¹, un rôle essentiel dans la collecte de l'information. Leur attachement à la forêt qu'ils gèrent, la connaissance qu'ils en ont, leurs relations privilégiées avec les communes propriétaires et les populations en font en effet des acteurs privilégiés. Pour pallier la subjectivité inhérente à ce recensement, une harmonisation est réalisée au niveau régional puis au niveau national. Une cotation en quatre niveaux permet d'identifier les arbres « d'intérêt national ». Tous niveaux confondus, 2 042 arbres ou groupes d'arbres et 213 peuplements et alignements ont été inventoriés en 1996. Ces résultats sont intégrés dans une base de données nationale, accessible sur « intraforêt », l'intranet de l'ONF, pour les personnels de l'établissement. A terme, l'objectif est de l'actualiser en continu.

Prise en compte dans la gestion forestière et dans la politique environnementale de l'ONF

Eléments du patrimoine naturel et culturel de la forêt, les arbres remarquables sont mentionnés dans l'aménagement forestier, le document objectif de gestion établi pour chaque forêt. À ce niveau, il s'agit d'un « porter à connaissance », garant d'une continuité d'action en leur faveur, mais c'est aussi l'occasion d'enregistrer les arbres disparus et d'identifier les nouveaux remarquables ; il s'agit enfin de les intégrer à leur environnement pour guider les interventions du gestionnaire. De même, les « sommiers de la forêt » comprennent une fiche relative aux éléments remarquables du patrimoine où sont consignés les travaux réalisés. Les spécificités des arbres remarquables forestiers ont conduit l'ONF à éditer un *Guide de gestion des arbres remarquables forestiers*. Enfin, les arbres remarquables trouvent leur place dans la politique environnementale de l'ONF sanctionnée par la certification ISO 14001 de l'établissement : les arbres et les peuplements d'intérêt national en forêt domaniale font partie des indicateurs retenus dans le *Bilan patrimonial de la forêt domaniale*.

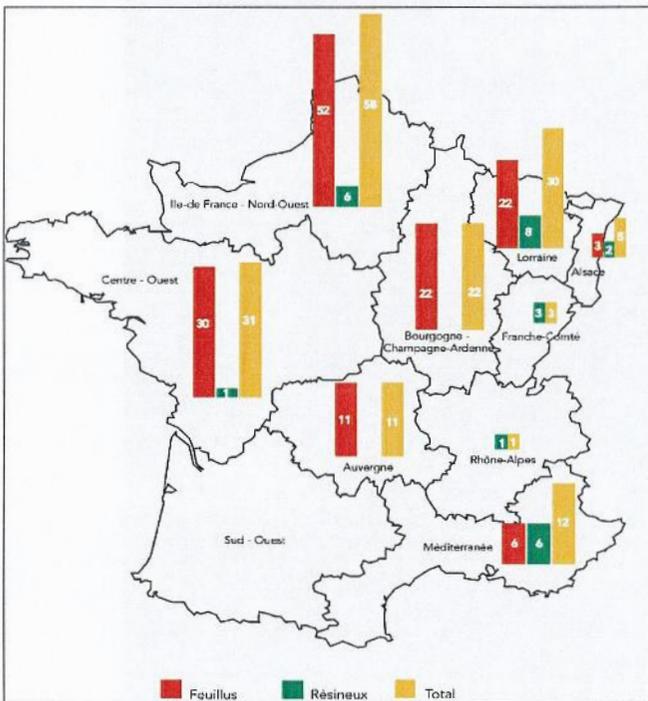
¹ Le triage constitue l'unité territoriale de base de la gestion en forêt publique.

Bilan patrimonial de la forêt domaniale, ONF, édition 2006, indicateur 3.4

173 arbres d'intérêt national, 147 feuillus et 26 résineux ont été recensés en forêt domaniale en 1996. 18 ont disparu entre 1996 et 2004 notamment du fait des tempêtes de 1999. Les feuillus et parmi eux les chênes sont très majoritaires, reflétant à la fois l'importance des chênes dans la forêt française, leur longévité et leur place prépondérante dans la symbolique de l'arbre en Europe occidentale. Les résineux sont logiquement plus représentés dans les régions de montagne.

Illustration n°2 : carte de France du Bilan patrimonial

Les arbres remarquables d'intérêt national en forêt domaniale en 1996
Répartition entre feuillus et résineux. Source patrimonial de la forêt domaniale, ONF 2006



88 % de ces arbres forestiers sont remarquables par leurs dimensions, 80% par leur forme, contre 39% retenus pour des raisons historiques et seulement 13% pour les coutumes associées. Les critères dimensionnels et de forme s'avèrent ainsi déterminants pour l'identification des arbres remarquables forestiers, le critère forme pouvant concerner des arbres au port forestier majestueux mais aussi des arbres au port tourmenté comme les *faux de Verzy*.

Photo n°3 : Fau de Verzy enserrant un chêne
Photo A.M. Granet, ONF



Approche dynamique d'un patrimoine vivant.

Comme tout être vivant, les arbres meurent. L'arbre remarquable n'y échappe pas. Mais il est unique et participe à l'identité des lieux. Il ne peut donc y avoir une règle uniforme pour sa gestion et notamment pour l'étape sensible que constitue sa mort. Sa « patrimonialisation » ne justifie pas pour autant l'acharnement. Dans les futaies résineuses du Jura, le « Sapin Président » est le plus majestueux de la forêt, élu par la communauté. Il fait la fierté des habitants. Mais si le tronc est foudroyé ou cassé par le vent, il est abattu : un successeur sera élu pour perpétuer la tradition. Cette approche dynamique, en phase avec la perception d'une forêt productive de moyenne montagne, est difficilement exportable en forêt périurbaine. L'arbre remarquable, le plus souvent un feuillu, transcende les générations. Il ne peut disparaître, sinon par vieillesse. Toute intervention, *a fortiori* l'exploitation de l'arbre doit être expliquée. Les polémiques autour de la mort du chêne Jupiter en forêt de Fontainebleau restent en mémoire...

Des statuts de protection souvent inadaptés.

L'exemple du Chêne des Hospices en forêt domaniale de Monthiers (Marne)

Protégé en 1931 au titre de la loi de 1930 sur les sites, ce chêne, « déjà vieux et malade » d'après la fiche de la DIREN relative au site classé, n'a pas résisté à la forte tempête de février 1990. La fiche porte sur le site quelques années plus tard.

Illustration n°4 : Fiche relative au site classé SC 037 Chêne des Hospices dans la forêt de Monthiers.

Source : DIREN Champagne Ardennes

CHÊNE DES HOSPICES DANS LA FORET DE MONTHIERS

Commune (s) Concernée (s) :
51442

POSSESSE

- Type de site : arbre
- Superficie protégée (ha) : 0
- Date de protection : 08 Août 1931



Site classé
SC037

Justification :

Si le motif exact de classement de ce site n'apparaît dans aucun document officiel, l'intérêt historique semble avoir constitué le point fort de cette protection. En effet, ce chêne, âgé de près de 400 ans, était le doyen des arbres de la Marne. Il mesurait 5,72 mètres de circonférence pour 31 mètres de hauteur. Il tient certainement son nom du fait que la forêt de Monthiers appartenait aux Hospices de Reims.

Aujourd'hui, il ne reste plus que la souche de cet arbre. En effet, le chêne des Hospices, qui était déjà vieux et malade, n'a pas résisté à la forte tempête de Février 1990.

La photo n°5 : montre la souche du chêne quinze ans plus tard, en janvier 2009. Noyée dans un gaulis de chêne, elle est introuvable sans recherche attentive. Seul le panneau en limite de parcelle rappelle le vieil arbre.

Photo A.M. Granet, ONF



IV – UN PATRIMOINE A METTRE EN VALEUR ET À FAIRE DÉCOUVRIR

Propriétaires, gestionnaires et riverains de la forêt souhaitent bien souvent faire découvrir les plus beaux arbres de leurs forêts. Les plus accessibles sont généralement déjà connus. Il est pourtant nécessaire de s'assurer que la fréquentation s'effectue dans de bonnes conditions pour la préservation de l'arbre comme pour la sécurité du public. Leur mise en valeur exige l'étroite collaboration avec les acteurs locaux intéressés. Les communes propriétaires ou riveraines de la forêt, les départements ou la région, les Parcs naturels régionaux s'investissent souvent dans des actions telles les itinéraires de découverte, l'édition de guides, la réalisation d'expositions ou d'événements. Une convention pour la réalisation d'actions conjointes associe également l'ONF et l'association A.R.B.R.E.S. qui œuvre depuis plus de dix ans au profit des arbres remarquables sur le plan national.

Un exemple, la mise en valeur des arbres remarquables des forêts domaniales de Seine-Maritime réalisée avec le concours du Conseil Général.

Après le recensement initial de 150 arbres remarquables dans les forêts domaniales de Seine Maritime, l'ONF a conduit un diagnostic approfondi sur 26 arbres, choisis avec le Conseil général et répartis dans les diverses forêts. Des actions de préservation et de mise en valeur ont été réalisées. Elles ont donné lieu à un événement avec les partenaires locaux au cours duquel le Chêne Cuve de la forêt de Brotonne a reçu le label « Arbre remarquable de France » de l'association A.R.B.R.E.S.

Le projet devrait se poursuivre par l'édition d'un guide de présentation.

Photo n°6 : Labellisation du chêne Cuve

Labellisation du Chêne Cuve en forêt de Brotonne, 2007

Photo ONF Agence Haute Normandie



Si le rôle de l'ONF est d'assurer la pérennité et la gestion de la forêt publique, l'arbre remarquable forestier fait néanmoins l'objet d'une politique spécifique depuis plus d'un siècle. La prise en compte de ces éléments du patrimoine « bioculturel¹ » forestier, s'intègre dans le temps long de la forêt, tout en privilégiant une perspective dynamique, indissociable du cycle de la vie de l'arbre. Non, l'arbre n'a pas perdu de sa puissance symbolique dans une société française aujourd'hui majoritairement citadine. Et si l'arbre remarquable cristallise les émotions fortes que suscite la mort d'un être qu'on imaginait éternel, il peut aussi être un support de pédagogie irremplaçable. Médium entre l'homme et la forêt, l'arbre remarquable mérite une attention particulière. En forêt, le plus difficile reste de repérer, imaginer et favoriser l'arbre remarquable de demain parmi les dizaines de milliers d'arbres que compte la forêt : la sensibilité de l'individu doublée du regard prospectif du technicien...

¹ Du nom d'un programme LIFE-Environnement franco-suédois « Biocultural heritage in european forests » qui visait à rechercher et préserver dans les forêts actuelles des éléments du milieu naturel issus de l'action de l'homme.

LES SAPINS PRÉSIDENTS EN FRANCHE-COMTÉ XIX^e – XX^e SIÈCLE

*par François VION-DELPHIN**

Quelques arbres remarquables sont très connus: l'orme de Biscarosse, le chêne d'Allouville, les châtaigniers de Pont l'Abbé ou l'if d'Estry. Leurs formes bizarres, leur grand âge, leur grosseur leur ont valu cette place particulière. Ils sont autant de curiosités que les touristes viennent voir davantage pour leur étrangeté que pour leur valeur forestière.

Avec les sapins présidents de Franche-Comté, il s'agit de toute autre chose : l'arbre n'est pas une curiosité plus ou moins folklorique, une sorte de « bête de cirque », mais l'expression de l'excellence forestière en même temps qu'un moyen de communication particulièrement visible et prestigieux. Cette tradition est née officiellement à la fin du XIX^e siècle dans les forêts domaniales du haut Jura, mais elle avait des précédents anciens puisqu'au milieu du XVIII^e siècle, les voituriers qui convoaient les mâts pour les arsenaux de Toulon avaient l'habitude de désigner « l'amiral des mâts » qui était le plus beau résineux exploité pour sa longueur et sa qualité.

L'idée de désigner des sapins présidents est née dans un contexte bien particulier, tant sur le plan local, avec le rôle très actif de la Société forestière de Franche-Comté que national. Dès l'origine, des critères de choix très stricts ont été définis, mais avec le temps ils ont pu évoluer, sans jamais perdre cependant de vue la notion d'excellence forestière.

I - LES ORIGINES : QUALITÉ ET COMMUNICATION

C'est la Société forestière de Franche-Comté et des provinces de l'Est qui fut à l'origine de l'idée. Elle tint sa première assemblée générale en 1890 et fut reconnue par arrêté ministériel du 10 septembre 1891. Ses buts étaient clairs : faire aimer les forêts, principale richesse de la province, favoriser l'avancement et la propagation des connaissances théoriques en matière forestière, conserver les richesses forestières existantes. Ces résolutions se traduisirent d'abord par la création de sociétés forestières scolaires de 1899 à 1914, la publication d'un vademecum du forestier ainsi que d'un bulletin de qualité et c'est dans cet esprit que, dès les années 1895-1896, on eut l'idée de désigner un sapin président.

* Professeur, Université de Franche-Comté

Cette initiative correspondait à un regain d'intérêt pour la forêt dans le public et à la volonté, parmi les forestiers, de promouvoir la gestion et l'économie forestières. En Franche-Comté, l'intérêt croissant pour la chose forestière était perceptible dans la presse locale, la vie associative, les sociétés savantes, illustrant la place particulière qu'occupait la forêt dans la vie des habitants, surtout dans la montagne jurassienne. Celle-ci devait être valorisée, alors que se développait parallèlement un phénomène d'identification : la forêt était un élément essentiel du patrimoine comtois et de la personnalité de la province. Pour la jeune Société forestière, la désignation d'un sapin président était un moyen de se faire connaître du grand public, mais aussi de faire la promotion de la forêt comtoise, et particulièrement de la forêt résineuse. Il s'agissait de montrer la qualité, la valeur de cette forêt mais aussi l'efficacité de sa gestion par un corps de forestiers compétents et dynamiques. Il faut dire que la nouvelle société en comptait dans ses rangs un très grand nombre.

Des modalités très rigoureuses étaient définies. En cette période où l'idéal républicain triomphe, il n'est pas indifférent de noter que le plus bel arbre sera le président ...Il sera élu lors du congrès de la Société forestière de Franche-Comté et tous les sept ans (un septennat présidentiel...) un bilan d'étape sera fait afin de vérifier si le choix initial est toujours valide. La désignation officielle de l'arbre est l'occasion d'une cérémonie à la fois protocolaire et populaire, en présence des autorités locales, des forestiers, des membres de la Société forestière et d'un public nombreux. Il y a parfois de la musique, les chants des enfants des écoles, toujours des discours enflammés et la pose autour de l'arbre d'un ruban tricolore. Il fallait bien récompenser de façon très visible l'heureux élu qui avait satisfait à tous les critères de choix.

II – DES CRITÈRES DE CHOIX VARIES

Les qualités sylvicoles sont d'abord prises en compte : la longueur de l'arbre, et particulièrement la hauteur du fût sans branches, son port et sa majesté, la promesse d'avenir car l'état sanitaire doit être parfait afin d'assurer au sujet élu une longue vie. Le choix de l'emplacement est pris en compte : à qualité équivalente, on choisira l'arbre qui se situera dans le secteur le mieux protégé des tempêtes. D'ailleurs, le devenir de ces arbres d'élite est assez aisé à prévoir : ils ne sont abattus qu'en cas de dépérissement ou lorsqu'une tempête les brise, comme ce fut le cas en 1957 ou en 1964.

Mais beaucoup d'arbres devaient correspondre à ces critères : pourquoi donc choisir celui-ci plutôt que celui-là ? C'est là qu'intervenait la situation. L'arbre devait être visible, de préférence de loin, et surtout accessible, et donc proche d'une route forestière, d'une gare ou d'un sentier. De préférence, il devait se situer dans un bel environnement permettant éventuellement l'aménagement d'un belvédère. Le président devait être un outil de communication, de promotion et de valorisation de la forêt visible par le plus grand nombre. La

coïncidence entre le développement du tourisme, le regain d'intérêt du public pour l'espace forestier et la volonté de promotion forestière est évidente. A cet égard, le discours du futur secrétaire général de la Société forestière, Henri Algan, prononcé lors du « sacre » du sapin président de la forêt domaniale de Levier, en 1906, est une illustration parfaite de l'esprit qui prévalait à l'époque, sublimé par la passion et le talent de l'orateur et mérite à ce titre d'être largement cité en annexe.

L'élection à la présidence forestière ne concerne que les résineux, qu'il s'agisse de sapins ou d'épicéas ce qui mérite commentaire. La Franche-Comté ne compte pas de chênaies d'élite, comparables à celles de l'Allier, ni de hêtraies d'exception, même si celles de Haute-Saône sont de belle qualité. En revanche, les sapinières du Jura sont parmi les plus belles d'Europe et contiennent un grand nombre de sujets remarquables par leur taille et leur qualité. Quel meilleur élément pour faire une politique de communication efficace ? La présence dans la Société forestière de nombreux professionnels issus de la montagne jurassienne accentua encore cette volonté de mettre en avant ses magnifiques forêts.

C'est ainsi que les forêts domaniales de Levier (Doubs) et de la Joux (Jura) devinrent les lieux privilégiés de la désignation des présidents. Elles étaient les plus belles, facilement accessibles, situées pas très loin de quelques villes. Les conditions y étaient idéales pour la croissance des résineux : 600 à 900 m d'altitude, 1500 mm d'eau par an, calcaire fissuré. Le sapin y est dominant (85%) et croît en futaie régulière à 120 ans, avec un accroissement de plus de 12 mètres cubes par an. L'épicéa est nettement dominé (15%). Les arbres sont d'exceptionnelle qualité et certains, malgré leur très grand âge, restent parfaitement sains.

Le sapin président actuel se situe en forêt de la Joux, au canton des Chérards. Il a 45 m de hauteur, une circonférence de 3,85 m à 1,30 m du sol. Vieux de plus de deux siècles, il a été élu en 1964. Il pourrait donner 600 planches, correspondant à 22 mètres cube de bois d'œuvre. Pour autant, même si le président est exceptionnel, d'autres arbres sont dignes d'un grand intérêt.

III – DES ÉVOLUTIONS, MAIS TOUJOURS L'EXCELLENCE

Il existe en effet beaucoup d'arbres remarquables dans les forêts résineuses comtoises qui, sans être des présidents, n'en sont pas moins des arbres d'élite : épicéas d'élite de la forêt d'Esserval-Tarte (« reines des fiouves »), épicéa du Chapeau Paris en forêt domaniale de Levier très comparable au sapin président de la Joux (45 m de hauteur, 4 m de circonférence, possibilité de volume de 20 mètres cube), épicéas du Roi de Rome en forêt de la Joux (plantés en 1811 et dépassant parfois 50 m de hauteur), épicéas colonnaires de la forêt domaniale du Risoux. L'initiative de la Société forestière a donc eu de l'écho.

La pratique s'est diffusée, quittant le strict cadre des forêts domaniales pour toucher aussi les forêts communales sans doute dans un souci de reconnaissance et de valorisation. Dès avant la Première guerre mondiale et immédiatement après, les forêts communales les plus belles se donnèrent des

présidents, en particulier dans le Doubs : sapins présidents des Fourgs, du Russey (trois sapins de 300 ans, d'un volume possible de 100 mètres cube à eux trois, près de 50 m. de hauteur) ou de Passonfontaine (38 m de fût, 3,5 m. de circonférence).

Les forêts feuillues, plus tardivement, ne veulent pas être en reste, même s'il s'agit le plus souvent, d'initiatives ponctuelles et non officielles. C'est ainsi qu'en forêt communale de Souvans (Jura) a été distingué le chêne Edgar Faure (28 m. de hauteur, 350 ans d'âge) et qu'un « foyard président » a été élu en forêt de Pupillin en 1999 (30 m. de hauteur, 2,4 m. de circonférence, 9 mètres cube de volume potentiel). Mais il peut aussi y avoir des dérives ; ainsi, en 2003, le sapin président des Fourgs (baptisé Edgar Faure en 1971) a été cassé par la tempête à hauteur de 29 m : on a gardé le fût restant sur lequel un artiste local a sculpté un visage monumental du grand homme avec lunettes et pipe ...

La présence d'un sapin président est un atout touristique qui attire du public et qui est pris en compte par les guides et les cartes. Lancée à l'origine par un société indépendante (même si elle comptait en son sein de très nombreux forestiers), l'idée a été parfaitement intégrée par l'administration forestière qui en fait un élément de communication parmi d'autres.

Le sapin président a permis de populariser l'image de la sapinière comtoise. Il est devenu le symbole de la forêt, d'une richesse que la collectivité doit se transmettre de génération en génération. Il incarne une force et une beauté végétale qui nous dépassent, mais il a sans doute aussi contribué à fausser l'image forestière que donnait la Franche-Comté à l'extérieur : pour le grand public, la forêt comtoise est essentiellement le domaine du résineux, alors que celui-ci n'occupe que 30% de la surface boisée de la province.

Annexe : Henri Algan, futur secrétaire général de la Société forestière de Franche-Comté, s'adresse au sapin président de la forêt domaniale de Levier, qui vient d'être élu (1906).

Monseigneur, la Société forestière de Franche-Comté et Belfort me fait le plus grand honneur en me chargeant de la plus agréable mission, celle de vous faire part qu'en ce jour, à l'unanimité, son congrès vous a élu président de Levier, en remplacement du vénéré doyen, du noble lauréat de 1896, tombé le 4 juin 1906 à l'expiration de son premier mandat.

La dignité dont vous êtes investi, de nombreux concurrents la briguaient avec vous. Les vieux arbres, remarquables par leurs dimensions, encore sains et robustes sont, en effet, légion dans cette belle forêt de Levier, et c'est par centaines qu'ils protestent contre cette assertion qu'élever de gros sapins c'est cultiver de la pourriture. Non ! Non ! n'est pas fatalement corrompu qui parvient à une forte corpulence.

Je ne vous cacherai pas, président, que plusieurs congressistes, nos gentes demoiselles surtout, avaient d'abord jeté leur dévolu sur un prétendant plus

jeune, sentiment bien naturel de leur part, et que vous excuserez ; mais nous leur avons représenté que l'âge d'un sapin ne se rapporte pas toujours à sa grosseur et que leur favori pourrait bien n'être qu'un vieux beau, un cœur endurci, plus usé, si plus svelte que vous ne l'êtes, moins vert qu'il ne le voudrait paraître.

Si, parmi vos rivaux, il en était de forts recommandables sous divers rapports, nul, à nos yeux, n'a semblé tenir de la main du Créateur le si complet, si harmonieux ensemble de qualités qui vous distingue. Large, symétrique, arrondie, votre cime au feuillage sombre et touffu a cette forme élégante que n'ont plus les sapins sur le retour : on dirait une immense campanule suspendue la-haut, à 40 mètres au-dessus de nos têtes.

40 mètres ! Telle est, en effet, pour le moins, la taille de votre Excellence. Votre éminent prédécesseur approchait 50 mètres, il est vrai, mais vous l'égalez déjà en grosseur, puisqu'à 2 mètres au-dessus du sol nous avons, sur votre auguste tige, mesuré 4 mètres de circonférence, dimension bien faite pour nous humilier, nous autres hommes qui, à six pieds de terre, ne mesurons plus rien du tout ! Et que dirais-je de votre tronc ? Sur les fondements que vos puissantes racines ont creusés sous la terre, sur ce piédestal inébranlable dont la base au contour sinueux n'a pas moins de 7 mètres, avec quelle majesté nous la voyons se dresser ! Ah, ce tronc superbe, ceux-là seuls se pourraient lasser de l'admirer, dont l'âme est insensible à toutes les beautés de la nature, car il offre à nos regards ravis la séduisante image du paraboloïde de révolution le plus pur qui se puisse concevoir, tel qu'Appolonius lui-même n'eut pas été capable d'en construire un d'aussi parfait ! (...).

Bulletin de la Société forestière de Franche-Comté..., 1906.

LE CHÊNE PÉTAÏN ET LE CHÊNE DE MONTRAVAIL

par André-Georges MORIN*

LE CHENE DE PESSINES

Pessines est une petite commune rurale située à huit kilomètres au sud-ouest de Saintes, à proximité de la route reliant cette ville au littoral de la Gironde et à Royan, à cet endroit, elle suit quasiment la voie romaine joignant Saintes, *Mediolanum santorum*, au *Portus santorum*.

Le chêne remarquable de cette commune est dans la cour d'un charmant logis, terme local qui désigne manoirs et maisons de maître, du nom de Montravail. Ce chêne a fait l'objet d'une première observation en 1832, suivie d'une publication en 1843, par le rochelais Charles d'Orbigny, médecin militaire fils du naturaliste Alcide, disciple de Réaumur. D'Orbigny, en extrapolant le comptage des cernes à la périphérie, 200 cernes pour 30 centimètres accordait 1 800 ans à cet arbre à 18 siècles ; il avait une circonférence de 26 mètres et un diamètre de 7 mètres. Dans l'évaluation, il n'est pas précisé comment l'auteur tenait compte de l'évolution de la largeur des cernes au cours du vieillissement. Cet arbre étant entièrement creux fut transformé en salle à manger d'été par les propriétaires. Une fois poussée la porte douze personnes pouvaient déjeuner assises ! Autre mesure, 25 hommes en armes pouvaient y tenir debout. A l'époque, le domaine de Montravail appartenait, et cela depuis le XVIème siècle, aux descendants d'une famille d'avocats saintais les Pitard, continuité qui facilita la survie d'un sujet exceptionnel. D'Orbigny remarque qu'avant lui l'arbre ne fut jamais mentionné. Par ailleurs, il émet l'hypothèse qu'au XVIème siècle à la construction du logis et aux défrichements qui engendrèrent Montravail, cet arbre déjà remarquable par ses dimensions aurait été intentionnellement conservé.

La notoriété relative du chêne lui valut un article et une gravure dans le *Magasin pittoresque* en 1850. Plus tard, en 1883, un changement de propriétaire fit craindre que l'arbre soit abattu. Plus grave, en 1907, il fit l'objet d'une publication par un allemand, le Dr Kanngiesser. Des érudits locaux, dont un archéologue, allèrent sur place, mais leurs observations qui ne correspondent ni à la description de d'Orbigny, ni aux observations postérieures, rappellent que la dendrologie comme la sylviculture nécessitent un minimum de formation.

Cité en 1931 *Promenades en Saintonge* : descriptions touristiques, dues à un sympathique percepteur en retraite, Paul Dyvorne, le XXème siècle

* Ingénieur général du Génie Rural des Eaux et Forêts

éprouva le chêne de Montravail au point que plusieurs articles signalèrent sa disparition. C'était peut-être une ruse de la part des nombreux propriétaires qui se succèdent alors, et qui redoutent un afflux de visiteurs. En fait, le chêne souffrit beaucoup puisqu'il fut aux trois-quarts détruit en 1941. L'arbre impressionnant qui subsiste encore représente tout au plus 60 à 70 degrés de sa circonférence originelle. Pour ma part je l'ai redécouvert dans l'excellente monographie que lui consacra Jacques de Larquier, propriétaire du Logis de la Chapelle, qui jouxte ma maison de campagne. Comme beaucoup de marins, animateur de la *Saintonge Littéraire*, c'est un érudit qui s'intéressa à Montravail. Un autre voisin, Gilles Pierre, ayant eu quelques attaches vers Pessines m'a confirmé que le fameux chêne restait debout.

Le spectacle de ce chêne qui fut magnifique inspire trois remarques.

Premièrement, vieux de deux mille ou de douze cent ans, cet arbre est exceptionnel. Loin de toute forêt, domaniale ou soumise, il fut et demeure ignoré de l'administration forestière. Une visite permet de constater qu'il n'est pas seul. Sur quelques centaines d'hectares, il existe plusieurs dizaines de chênes vénérables, soit isolés, soit en allées encore que celles-ci ne soient plus qu'un vestige. Après la tempête de 1999, des comptages de cernes sur des arbres pleins situés à quelques kilomètres de là m'ont permis de vérifier qu'ils avaient été respectivement plantés vers 1770 et vers 1820. Je confirme donc les estimations de quatre à six siècles pour les autres chênes de Pessines. Le chêne de Montravail est un pédonculé ; le chêne six fois centenaire du Repéré, hameau à cinq cent mètres de Montravail, est rouvre. Le propriétaire actuel de Montravail estime qu'il y a au moins cinq à six variétés de chêne dans le secteur. C'est un sujet d'étude car leur patrimoine génétique donne tout son sens aux travaux du Service du patrimoine naturel du Muséum national d'histoire naturelle, que dirige mon collègue Trouvilliez.

Deuxièmement, jusqu'à la fin du Moyen-Age, un massif forestier couvrant au moins 2000 hectares, la forêt de Faye dont le nom rappelle le hêtre, s'étendait au sud-ouest de Saintes, sur le territoire des communes actuelles de Pessines, Chermignac, Varzay, etc... Une délimitation sommaire remonte à 1539. Cette forêt était une possession des Coëtivy, descendants de Marie de Valois, troisième fille de Charles VII et d'Agnès Sorel. Il reste d'ailleurs à Pessines un logis de Faye, reconstruit au XVIIème siècle mais en triste état aujourd'hui. Quelle fut l'histoire de ce massif forestier ? Comment fut-il morcelé ? Tout forestier à l'œil exercé note la présence de parcelles avec des -micro- futaies de chêne qui sont de qualité. N'y aurait-il pas une réflexion à engager pour mettre en valeur les bois et les forêts de ce secteur ?

Troisièmement, à propos de l'arsenal de Rochefort il n'y eut pas que les constructions navales qui consommaient du bois, mais aussi les fortifications de l'île d'Aix conçues par Laclou à la fin du XVIIIème siècle. L'homme n'était donc pas seulement l'auteur des *Liaisons dangereuses* ; il avait d'ailleurs épousé sérieusement et sans libertinage une Rochelaise, la sœur de l'amiral Duperré. D'où venait ce matériau ? Pessines est à deux lieues de la Charente, limite des

prélèvements destinés à la marine et déclarés prioritaires dans l'ordonnance des Eaux et Forêts de 1669. Elle est contemporaine de la fondation de l'arsenal de Rochefort, et son titre XXII et XXVI à l'article III porte sur les bois des particuliers. L'origine des approvisionnements mériterait d'être étudiée, avant d'en conclure à leur rôle dans la dégradation forestière de la région.

LE CHENE DE LA RESISTANCE EN FORET DE TRONCAIS

L'intitulé de mon intervention juxtapose le chêne de Montravail et le chêne de Tronçais. Il y a toujours de la provocation à citer un nom frappé par ce que les Romains appelaient *damnatio ad aeternum*. Il n'y a plus de chêne Pétain : il y a le chêne de la Résistance. Avant d'aborder cette question, je me suis demandé si, outre l'essence, il n'y avait pas quelques liens ténus entre ces deux arbres. Au final, j'en ai retenu trois. Pessines est au cœur historique du vignoble de Saintonge, célébré par Ausone au IV^{ème} siècle, vignoble devenu celui du Cognac qui vieillit en fûts de chênes, si possible de Tronçais. Cette forêt fut incorporée au Domaine en 1527 grâce au séquestre des biens du connétable de Bourbon, qui ordonna le roi François I^{er}, né à Cognac. Un autre chef d'Etat, grand connaisseur es-forêts, originaire de Saintonge, François Mitterrand, écrivit en 1973 : « le connétable de Bourbon, par son alliance avec Charles Quint contre son roi, François I^{er}, entra par la grande porte dans la série noire des traîtres officiels », ce qui nous ramène au sujet.

La cérémonie du 8 novembre 1940

A l'invitation de son ami et filleul, Jacques Chevalier, originaire de Cérilly, fils d'un général du Génie et auteur de « *La Forêt et les Produits forestiers pendant la guerre* », Philippe Pétain se rendit à Tronçais le 8 novembre 1940. Un chêne lui fut dédié, en présence du ministre de l'Agriculture, Caziot, lors d'une cérémonie où le pittoresque le dispute au ridicule...

Dans sa présentation, Chevalier est lyrique : « le soleil a chassé les brumes du matin et illumine de biais une clairière où flamboient tous les tons de l'or et du cuivre et où se font entendre prolongés par l'immensité des bois, les fanfares de l'équipage la Rochefoucauld ». Le discours qui suit est révélateur : « Permettez-moi, Monsieur le Maréchal, de vous présenter votre chêne. C'est le plus beau, le plus haut de cette antique forêt de Tronçais, vieille sylve gauloise qui fut mise en réserve par les rois de France, qui a fourni une flotte au pays en 1793, et, en 1917, le bois qui a permis de gagner la guerre ». Puis, après avoir convoqué François I^{er}, Jeanne d'Arc, Saint-Louis et Colbert, il continue : « On mit un gland ici, et c'est votre chêne. Il mesure 42 mètres de hauteur totale, 28,64 jusqu'à la première branche. Il est toujours jeune et vivace, comme vous, Monsieur le Maréchal. » Enfin, il conclut : « Eh bien maintenant, on viendra ici et l'on dira, Pétain fut là, Pétain l'homme qui a sauvé trois fois la France, Pétain, vivante image de la vieille

France, toujours jeune parce qu'immortelle. Comment douter d'un pays qui produit de tels arbres et de tels hommes ? Par ma voix, Monsieur le Maréchal, je vous apporte l'amour de la France ».

Philippe Pétain répondit : « Mon cher ami, c'est la première fois que j'assiste à une semblable cérémonie. Je n'ai pas encore en France de chêne qui porte mon nom. Je ne me figurais pas que cet arbre fût aussi vieux : j'imaginai que son âge était voisin du mien. 270 ans ! Je suis confondu. Jamais je ne le rattraperai. Mais à quoi sert de faire des comparaisons entre la hauteur de ce chêne et moi ? ». A ce moment là, le discours de Pétain fut interrompu par le cri : « Le Maréchal est encore plus grand que son chêne ». Après les coups de marteau imprimant sur le tronc les initiales « PP », retentit « une dernière sonnerie de trompe, *Les Honneurs*, dont les sons mourants annoncent aux hôtes de la sylve millénaire la fin d'une cérémonie unique dans ses fastes.

Dans la nuit du 13 février 1944, les maquis locaux démontèrent la plaque dédiée à Pétain et rebaptisèrent le chêne du nom de Gabriel Péri. Pour le symbole, l'arbre a-t-il été fusillé ? cela reste discuté. Le tarif du traître aurait dit Clémenceau. Gabriel Péri, lui, avait donné sa vie à la France, mais il était communiste. L'administration forestière, plus regardante que la RATP et des centaines de municipalités, crut devoir rebaptiser ce chêne en le dédiant à la Résistance. Voilà brièvement résumée l'histoire de ce chêne de Tronçais. Là aussi quelques pistes de réflexions.

La prudence de l'administration forestière conduit à s'interroger sur son histoire. Avec soixante-dix ans de recul, les protagonistes sont morts et l'étude de cette administration dans une période sinistre devrait-pouvoir-être écrite avec sérénité. Les charges héréditaires sont abrogées depuis plus de deux siècles, a fortiori dans un domaine technique. Rendons hommage à la *Revue forestière* qui, sous le couvert d'un historien anglais, commença à soulever le voile forestier sur Vichy, trente-cinq ans après l'américain Paxton. Et pourtant, même sur ce premier article, il y a quelque mystère, par exemple à propos de ce spécialiste du reboisement qui signait « L. Padre » en 1941 quand il montrait comment le reboisement était une composante de la régénération nationale. Cela annonçait la loi du 21 janvier 1942. Je ne vois pas de qui il peut s'agir : ce n'est pas une erreur de traduction car le nom figure comme cela dans la version originale en langue anglaise.

Quelle est la base juridique des dénominations d'arbres ? Qui décide ? Rien n'en est dit dans le Code forestier. Seul l'article L. 122-1 relatif aux missions du Conseil d'administration de l'ONF pourrait ouvrir une possibilité : « Le conseil d'administration veille notamment à ce que l'établissement développe le patrimoine forestier national ». Malheureusement le détail de ses missions ne comporte aucune donnée applicable au patrimoine forestier. A défaut de texte, essayons le bon sens. Donner un nom à un objet est une prérogative de propriétaire. Pour un arbre appartenant à un particulier, c'est à lui de le nommer à moins qu'il existe déjà une dénomination cadastrale. Pour une collectivité, c'est le maire qui a

cette possibilité sous contrôle du conseil municipal. Pour une forêt domaniale, comme Tronçais, c'est le représentant de l'Etat, donc le directeur général de l'ONF, historiquement subrogé au directeur général des eaux et forêts. Pierre-Olivier Drège semble partager cette analyse, à moins qu'il ne me l'ait suggéré. C'est pourquoi je m'étonne que subsiste en forêt de Tronçais un chêne dédié à Jacques Chevalier, l'instigateur de la mascarade ou de la maréchalade du 8 novembre 1940. Je proposerai donc que le chêne Chevalier devienne le chêne Gabriel Péri.

Dans le cas de Chevalier, le discours du 8 novembre 1940, s'inscrit dans la suite d'un livre publié dès les années 1930, la *Forêt de Tronçais*. C'était le moment où le président Herriot publiait *Dans les forêts normandes*. Ainsi, deux normaliens, Herriot né en 1872 et Chevalier né en 1882, écrivaient sur le chêne. Compte-tenu de leurs engagements politiques respectifs la gauche modérée opposée à l'extrême droite catholique, il est intéressant de comparer leurs écrits.

Herriot est précis, technique presque : « le climat constamment humide favorise à la fois la forêt et la prairie... où l'herbe demeure verte, la forêt prospère... la forêt est la mère des pluies et des rosées... la croissance est une lutte... le vent pire ennemi de la forêt... le chêne et le hêtre, essences nobles, y commandent la plèbe des mort-bois... dans le conflit qui aura pour résultat l'aménagement du bocage normand, le Roi intervient ; il prend parti pour la forêt, son plaisir... duel qui, par-dessus la bataille des idées met aux prises le laboureur et le gentilhomme.. ». Il s'agit d'une réflexion de fond : « [la forêt] recherche comme nous un équilibre social qui se détruit à mesure qu'il est établi ». Suit une phrase à mettre en exergue au Code forestier : « les juristes l'établissent [la forêt] avec une solennité ridicule et majestueuse tout ensemble ». Le texte finit par la formule attendue : « le chêne arbre divin, symbole même de la France ».

Chez Chevalier le ton est différent, plus lyrique, plus idéologique, démagogique aussi, afin de flatter les petites gens qui vivent en forêt, « les travailleurs de la forêt qui, par leur effort patient, nous en ont révélé l'âme ». Il y a une mise en garde sur les « sophismes de la science contemporaine », qui annonce les dérives du néo-crétionisme : « il convient de n'user des méthodes scientifiques qu'avec une extrême prudence : rien ne supplée l'observation directe des choses... l'intuition de l'artiste nous révèle mieux la réalité que les observations du savant ». Si tout va avec un peu d'hygiénisme (« la vie dans la forêt est la plus saine qui soit, pour le corps et pour l'âme ») et une vision organisée. Chevalier loue ainsi « cette société parfaite où tous les arbres s'entraident et s'élèvent ensemble ». Il finit par montrer que l'arbre, « de la terre au ciel symbole la croissance du vrai ». Voilà, un beau sujet de réflexions au-delà des pots de fleur d'Aragon, le chêne de gauche, le chêne de droite.

DENDROLOGIE ET REPRÉSENTATION PICTURALE

par Yves POSS*

Au tournant du dernier siècle, quelques arbres furent remarqués par des peintres : ils les choisirent pour composer leurs tableaux. Le talent de ces artistes en fit des arbres remarquables que nous admirons encore. Souvent, ces arbres sont indifférenciés, banalisés ou considérés pour leur effet de groupe : bois, bosquet, forêt, soit banalisés. Bref, ce ne sont que des arbres. Cependant, certains artistes ont saisi la personnalité, le caractère, la traçabilité des diverses essences. Avec leur sensibilité, ils les ont exprimés. Il arrive, qu'en regardant le tableau, le spectateur se retrouve en harmonie, et reconnaisse, avec la classification de Linné, le sujet représenté. La peinture s'assimile alors à la dendrologie ; celle-ci est « la partie de la botanique qui étudie les arbres, les plantes lignifiées¹ ». Pour le dictionnaire forestier multilingue², elle correspond à « l'identification et à la classification systématique des arbres, de nombreux auteurs incluant dans ce concept l'autoécologie des arbres, c'est à dire l'étude de leurs relations avec les facteurs du milieu ».

L'échantillon des toiles présentées concerne la fin du XIX^{ème} siècle, quand les artistes se détachent du figuratif, et s'efforcent de rendre les « impressions ». Cette peinture moderne couvre un demi siècle, des débuts de la troisième République à la fin de la Première Guerre mondiale.

L'arbre peut être identifié par sa silhouette ou par l'atmosphère qu'il crée : au début des « Trois Mousquetaires », d'Artagnan n'a pas besoin de solliciter les empreintes digitales pour identifier son « homme de Meung ». La légende de la toile confirme parfois cette identification. Mais elle peut aussi l'omettre, demeurer dans le vague ou induire une erreur : dans les dénominations la rigueur disparaît au profit de l'usage familier ou de la coutume, régionale. Le tableau est alors plus précis que les mots.

Cette présentation est celle d'un amateur qui porte un regard, disons, complice sur des images d'arbres. Aucune bibliographie ne vient appuyer cet exposé, limité par la difficulté à retrouver les images recherchées : le vagabondage sur Internet reste encore une découverte d'espaces inconnus... Vous êtes tous encouragés à reconnaître, au premier regard, les espèces présentées, ne serait-ce que pour confirmer ou infirmer la solution proposée.

* Ingénieur général du Génie Rural des Eaux et Forêts

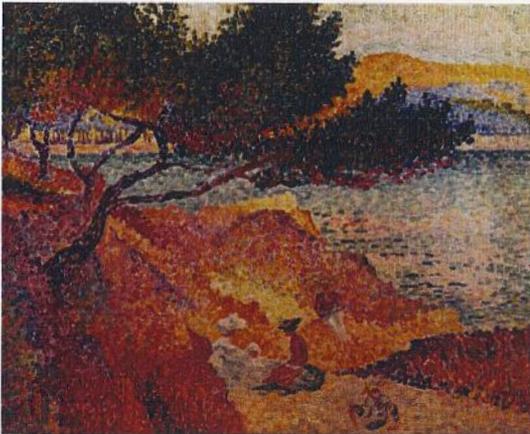
¹ Grand Robert de la langue française ; dictionnaire Quillet

² Terminologie forestière, sciences forestières, technologie, pratique et produits forestiers, version française par A. Métro, collection de terminologie forestière multilingue, AFEF et conseil international de la langue française éditeurs, 1975.

1 –Espace ouvert, c'est de l'agroforesterie, explicitée par la légende de ce premier tableau : *Les Châtaigniers à Osny*, de Camille Pissaro (1830-1903).



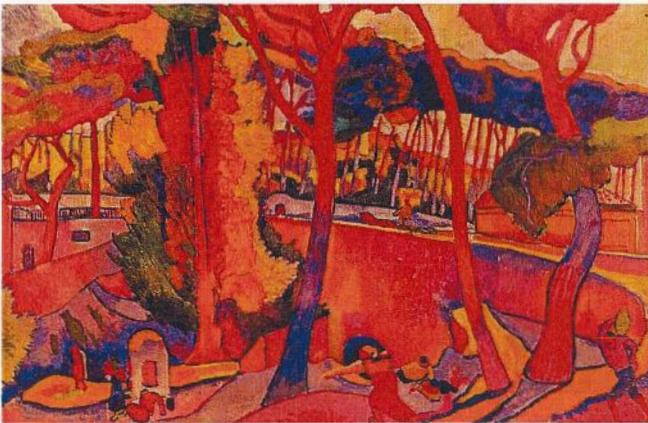
2 – Légèreté du feuillage, en bord de mer, soulignée dans *la Plage de Saint Clair* , d'Henri Edmond Cross (1907) : c'est un pin d'Alep.



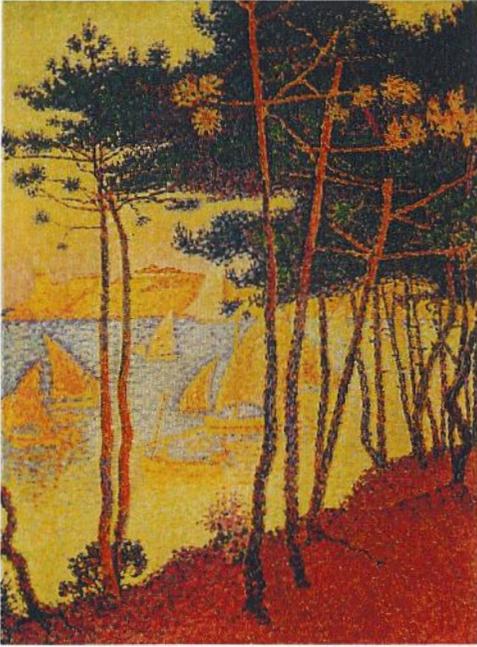
3 – Ici, dans l'intérieur de la Provence, ce sont l'élancement et les nuances de ce pin blanc, *le Pino bianco*, qu'exprime *L'Aqueduc*, de Paul Cézanne (1885) : encore le pin d'Alep, donc.



4 – C'est ce même pin d'Alep aux formes tourmentées, particulières à la Côte bleue à l'ouest de Marseille, que reprend *L'Estaque, route tournante*, d'André Derain (1906) : nous voyons la troisième expression du même arbre.



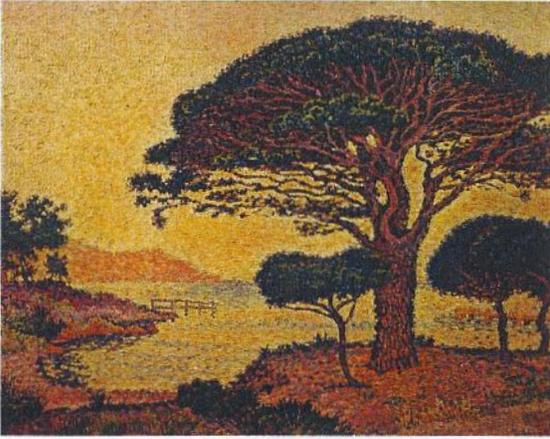
5 – Les branches apparaissent ici plus rigides, et le jaunissement des aiguilles à la pointe des rameaux est caractéristique dans *Le Bois de pins*, de Paul Signac (1896) : ce sont les pins maritimes...



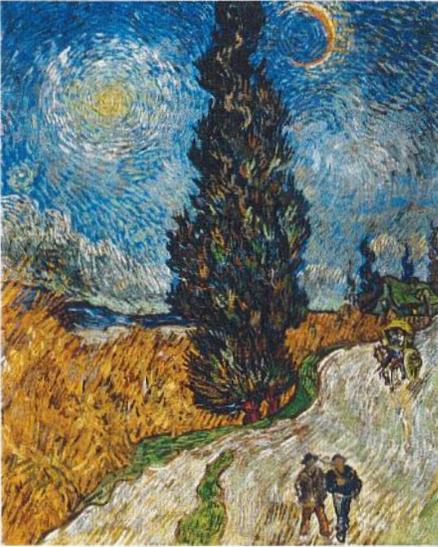
6 – ...légèrement esquissés, en bord de toile, dans *Luxe, calme et volupté*, d'Henri Matisse (1902) : autre pin maritime.



7 – Aucune confusion possible, ici, c'est *Le pin parasol aux Caroubiers*, de Paul Signac (1897).



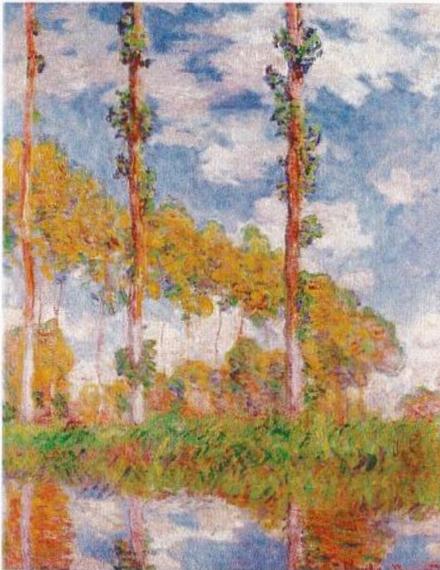
8 – En espace provençal ouvert, commun chez ce peintre hollandais, l'arbre ne porte pas à confusion dans *La Route aux cyprès*, de Vincent Van Gogh (1890).



9 – Caractéristique d'un arbre cornier, en *Forêt de Fontainebleau, le chêne Bodmer*, de Claude Monet (1840-1926).



10 – Du même peintre, cette toile illustre un paysage souvent repris : ces *Trois arbres en été*, de Claude Monet (1891), montrent des peupliers noirs au bord de l'Epte.



11 – La gracilité de ce jeune plant, seule, ne permettrait pas l'identification : la feuille palmée lève les doutes pour ce *Marronnier au lac de Constance*, d'Egon Schiele (1917).



12 – C'est la même espèce, avec des spécimens plus âgés, dans les *Quatre arbres*, d'Egon Schiele (1917).



13 – Ce *Bois de hêtres*, de Gustav Klimt (1902), associe des hêtres et quelques bouleaux.



14 – Par contre, le doute surgit pour ce Bois de sapins, de Gustav Klimt (1903). Il s'agit d'une plantation d'écéas.



15 – La même confusion apparaît dans ce *Sapin à Chamby*, de Ferdinand Holder (1905) : il initia cette présentation, puisqu'un tableau, figurant dans l'exposition organisée par le Musée d'Orsay en 2008, montre un arbre isolé, aux

nombreux cônes pendants. Lui aussi est intitulé sapin alors qu'il s'agit manifestement d'un épicéa.



16 – Et cette présentation finit, bien sûr, par *Le Bûcheron*, de Ferdinand Holder.



LES ARBRES D'UN CRÉATEUR

Le Jardin du Jeu des Saisons, Colas S.A., Boulogne Billancourt

Il s'agit d'une de mes récentes expérimentations, soit l'aménagement de plusieurs surfaces sur et autour de la nouvelle Direction générale internationale du Groupe Colas, située aux portes de Paris, à Boulogne Billancourt. Si le verre et d'autres surfaces verticales à l'aspect métallique, visuellement plus légères puisque réfléchissant la lumière, constituent les matériaux premiers de son architecte Pierre Riboulet, comment fallait-il lier au quartier sa volumétrie complexe de deux façades sur rue, deux autres aux terrasses en dégradé qui semblent encadrer le square vert de la place René Clair ? La question correspond à la demande des élus, relayée par leurs services techniques, sur la pression des associations d'habitants qui ont vue sur le square et donc sur les terrasses, le jardin et les façades du nouveau bâtiment. A cette contrainte s'ajoutent celles consécutives au programme posé par le président du Groupe Colas qui souhaitait que ces aménagements permettent un entretien minimum tout en répondant aux exigences locales, « le vert ». Il désirait également que la surface du rez-de-chaussée, inscrite dans l'angle des deux façades internes qui donnent sur le square, puisse être utilisée lors de réceptions. De larges baies et quelques portes vitrées en permettent l'accès.

* Paysagiste D.P.L.M.A., Professeur à l'E.N.S.B.A.



De ces préconisations, on peut retenir les points essentiels et leurs conséquences directes : du « vert », mais pas d'entretien, donc aucun changement floral, aucune taille arborée. Leur préférer des haies avec une coupe annuelle et éviter un gazon à taille hebdomadaire... Quant au jardin du rez-de-chaussée, il fallait résoudre une contradiction : demeurer vert, mais être fréquenté par les invités.

Je souhaitais que cet espace ne soit pas clairement délimité et fasse partie de celui du square et réciproquement, afin que la séparation soit ressentie le moins possible. Pour cela, côté square, j'ai fait planter une succession de *buissons* de plusieurs mètres de hauteur ponctués de plusieurs arbres de haute tige, d'essences différentes et de plantes grimpantes, initiant une vision en profondeur non vraiment limitée. La plus grande partie du jardin devant être utilisée lors des réceptions, la proposition d'un parquet en bois de teck pour revêtir le sol fut retenue. « C'était le premier pas d'une transition entre le minéral du construit et la végétalisation du square voisin ». De ce côté, à la limite maintenant plantée, une masse végétale réelle était désormais présente. Il convenait donc d'établir une continuité par une limite vraiment végétale ce qui incluait une grille classique à barreaudage. L'implantation d'une suite de tôles perforées, silhouettes d'arbres allant de 3 à 6 mètres, une « charmille » en quelque sorte, apporta la solution. Sa couleur plus spatiale que végétale, un bleu foncé, évoque l'ombre qu'induit un végétal, ici les buissons.

Verticale, cette charmille aux petites perforations irrégulières découpées au laser, devenait une lisière du square. Mais le parquet en bois de teck ne suffisait pas à remplacer l'absence d'espace planté.

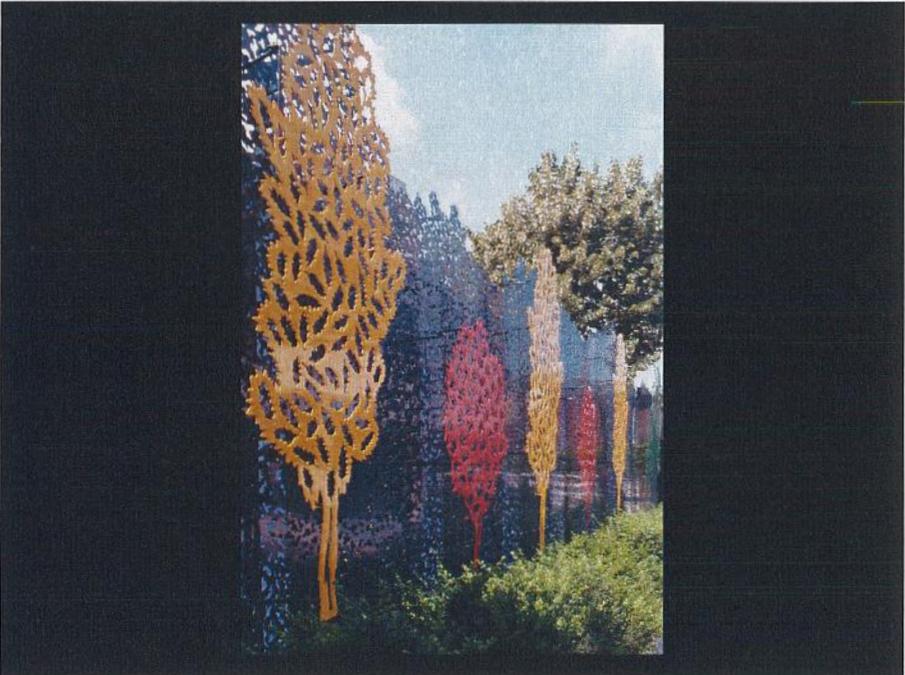
Il manquait donc, entre fenêtres et silhouettes des grilles et de la haie lisière du square, un premier plan ... un massif de fleurs artificielles ... mais des fleurs encore plus tactiles, plus proches ... des sphères ..., des boules de couleurs différentes rappelant des mains sur des verres. Ces boules sont en tôle émaillée pour en faciliter l'entretien et sont disposées en plusieurs massifs. Dans ou sur le plancher en teck, on aurait aussi pu implanter quelques arbres mais, ceux-ci auraient rétréci, par leur proximité, par leur consistance, l'espace introduit entre fenêtres et charmille. De plus, ils auraient gêné les déambulations des visiteurs.

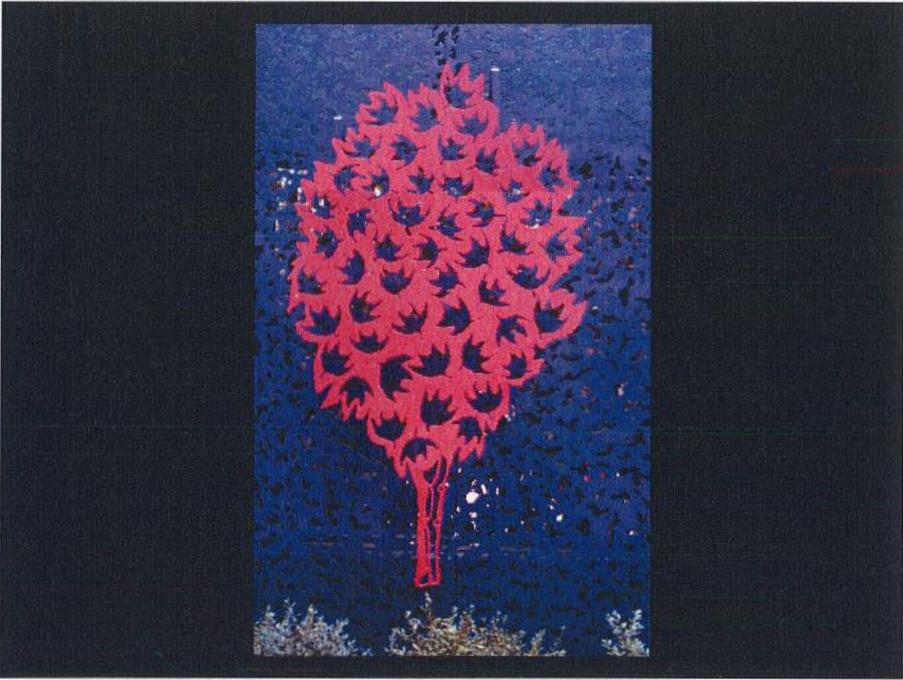


Il manquait donc autre chose : des arbres qui ne pouvaient pas être tactilement présents. Pensons aussi à l'impossibilité du ramassage des feuilles après les pluies et à l'automne. A présent, ils sont là, métalliques, plats, comme les autres parois perforées, des silhouettes découpées devant la charmille, suspendus par des crochets. A l'inverse des vrais, ils sont soit déplaçables, soit remplaçables, ... oui ... remplaçables au fil des saisons.

Ainsi, pour chaque arbre, quatre silhouettes sont colorées différemment : celles du printemps, de l'été, de l'automne et de l'hiver. Pour chaque saison, une seule silhouette colorée est dressée, les autres étant rangées dans le sous-sol du bâtiment. A la différence d'arbres authentiques, au gré des désirs des uns et des autres, l'arbre du printemps peut éclairer l'automne et l'arbre d'été illuminer l'hiver. La succession naturelle des saisons, offre ainsi la possibilité de jouer avec elles, d'où le nom du « Jardin du Jeu des Saisons ».

Nos sociétés manquent d'aménagements paysagers dont les significations permettaient des fréquentations multiculturelles, au sens de « symbolique on peut en disposer ». Les ponctuations de l'espace, auxquelles ces rôles sont confiés, peuvent être évidentes ou sophistiquées pour les uns ou pour les autres, un peu moins ici ou un peu plus ailleurs. Toutes incitent à l'imaginaire. Ces appels à l'interprétation, répétons-le, peuvent être, clairs pour certains et discrets pour d'autres, plus loin inversement alors que, parfois, ils sont ambigus pour tous. D'où la suggestion de « fractions d'espace au sens indéterminé », qui impliquent une succession rigoureuse où les logiques sensibles sont organisées et diversifiées avec, en conséquence, des instants de rupture.





En voici un exemple :

Des arbres devaient être représentés, mais lesquels ? Jusqu'à présent, les perforations des grilles en tôle découpée étaient imprécises, leurs dessins suggérant un motif végétal vu à diverses distances. Par contre, les perforations des surfaces arborées pouvaient renseigner sur leurs essences en rappelant le dessin des feuilles. Nous sommes dans un jardin. Bien qu'alignés, les arbres peuvent être d'essences différentes. C'est l'occasion d'introduire un autre jeu, un jeu multiculturel. La plupart des visiteurs pourraient reconnaître le chêne ; certains, le tulipier de Virginie déjà moins courant. Leurs connaissances seraient ainsi provoquées et introduiraient éventuellement une certaine hiérarchie entre eux, au fur et à mesure des identifications comme cela s'observe lors d'une promenade dans un arboretum. Cette activité habituelle dans l'art des jardins vise parfois à souligner leur conception élitiste. Dans cette Direction générale internationale, les visiteurs proviennent de tout pays ; s'ils n'hésitent pas à se livrer à ce jeu, tout en se protégeant de leurs origines géographiques et climatiques afin d'éviter cette hiérarchisation. La linéarité de la reconnaissance des arbres mise en place, comment empêcher les visiteurs de faire assaut de connaissance ? Il fallait donc à un endroit ou à un autre rompre cette tentation. J'ai donc inventé un arbre qui ressemble le moins possible aux arbres existants, qui en évoquent certains, mais ne saurait être identifié comme les autres ... *Mais quel est donc cet arbre ?*



LES ARBRES GRAFFITÉS

LES ARBRES GRAFFITÉS

*par Philippe HAMEAU**

I – UNE THÉMATIQUE DIFFICILE

Graver et sculpter le bois vif des arbres est une pratique graphique ubiquiste qui recouvre et a recouvert de nombreuses fonctions et significations. Ce phénomène perdure dans nos sociétés, depuis la sculpture artistique, qui fait surgir des êtres fantastiques du tronc et des branches, jusqu'aux ébauches dues à l'incision de l'écorce. Celles-ci nous intéressent car elles témoignent d'un fait culturel dont tout chacun connaît l'existence sans pouvoir les expliciter au delà du constat. Recenser les arbres graffités est facile mais connaître le sens des inscriptions est délicat. Les enquêtes effectuées, les lettres envoyées m'ont fait rencontrer des personnes étonnées que leur nom soit inscrit sur un arbre ...

En effet, lorsqu'on consulte Internet, on découvre de nombreux blogs fustigeant les graffitis sur les arbres des villes. C'est une réaction épidermique, on n'oserait dire "écorcique", contre les tags en général et contre le tag en particulier qui a pour support le tronc d'un arbre. Cependant, le nombre des arbres tagués reste minime car il ne représente pas un support viable pour un tagueur faute de permettre une stratégie d'ostentation (Hameau 2005).

En outre, en consultant la base de données Frantext, qui en indique un mot ou une expression figurant dans les supports littéraires de 1600 à nos jours, la gravure sur arbre apparaît 4 fois pour 561 occurrences. On grave beaucoup et métaphoriquement dans sa mémoire, dans son cœur et sur son front. On grave ensuite sur la pierre, sur des monuments, sur des murs et des portes, un peu moins sur des objets (armes, bancs, meubles, livres) ou sur son corps ; rarement sur les arbres, au point que dans ces 4 citations, 3 correspondent à des inscriptions lues et non pas réalisées par les personnages du roman. Elles seraient donc perçues comme personnelles et officieuses ; elles dévoient en quelque sorte leur support. "Ces traces [les gravures sur les arbres] semblent des ruptures au sein de ce qui apparaît comme Harmonie. La nature est souillée. Il arrive qu'une seule initiale gravée sur un arbre choque plus que tous les graffitis des villes réunis" (D. Laquerre). L'arbre dans la ville, planté par l'homme, connoterait la nature, une nature apprivoisée certes, mais à préserver des actes graphiques qui renvoient à la culture et à l'espace urbain. Les graffitis seraient "réservés" aux murs de la cité.

Dans les jardins publics, les graffitis sur arbre sont effectivement rares. Lorsqu'ils existent, ils sont tracés sur les faces non immédiatement visibles du tronc.

* Maître de conférences, LASMIC, Université de Nice Sophia-Antipolis

Cela semble participer d'un besoin d'intimité, d'un besoin de s'exprimer qui ne correspond pas forcément à un besoin de communiquer. Le marquage sur un arbre exprime la volonté de laisser un souvenir de son passage en y associant deux personnes, ce qui ne signifie pas pour autant qu'elles soient systématiquement et toutes deux présentes. Pour faire rapide, l'inscription sur arbre est souvent un graffiti amoureux ou semblant tel, à charge de préciser ce que recouvre l'épithète. Pour cerner le phénomène des arbres graffités nous explorerons deux terrains varois : le lieu-dit du Jeu de Ballon à Notre-Dame-de-la-Roquette (commune du Muy) et le chemin du Canapé à la Sainte-Baume (commune du Plan d'Aups).

II – LE JEU DE BALLON DANS LA COMMUNE DU MUY (VAR)

En 1676, un chroniqueur décrit les lieux qu'occupent les bâtiments dédiés à Notre-Dame-de-la-Roquette en 1676 : "un sanctuaire placé sous le patronage de la Bienheureuse Vierge Marie, qui a été installé de l'autre côté de l'Argens [le fleuve] au milieu de rochers âpres et abrupts". La Vierge y est implorée parce qu'elle y ressuscite les enfants mort-nés. Il s'agit d'un "sanctuaire à répit". Elle est une Vierge des Douleurs ou des Spasmes, tous termes qui confortent son lien avec la fécondité et la maternité. On y allait en procession le 25 mars au grand romérage de l'Annonciation. On y pratiquait récemment encore une retraite avant la communion solennelle (P.J. Gayraud, 2003-04). Aujourd'hui, les édifices sont en ruines mais on y célèbre encore la messe, en plein air, le 1^{er} mai, ce qui indique une laïcisation de la fréquentation.

En arrière des bâtiments, les rochers développent de longues fissures orientées est-ouest. Certaines sont couvertes, d'autres sont à ciel ouvert. La légende veut que les rochers se fendirent au moment de la Passion du Christ. Au début du XX^{ème} siècle, pour y parvenir, il fallait passer au pied du Châtaignier de la Roquette, un arbre remarquable par sa taille et par son emplacement, objet de nombreux clichés et des premières cartes postales du site. Le premier couloir abordé, couvert, est appelé le Saint Trou. Une légende veut qu'une jeune fille s'y soit introduite pour fuir les assiduités du seigneur et se soit échappée par l'autre orifice. L'ethnologue Claude Seignolle signale que ce Saint Trou avait le pouvoir d'accorder un mari à qui l'implorait (C. Seignolle, 1996). Le second couloir est un défilé dans les arkoses, parallèle à celui du Saint-Trou, mais plus long et à ciel ouvert, large de 10 à 15 m et long de 200 m. La végétation est essentiellement composée de grands micocouliers, peu épais (20 à 30 cm de diamètre au maximum) mais très élancés afin d'atteindre la lumière. L'endroit est appelé Jeu de Ballon car, dans la partie ouest du défilé, la végétation est clairsemée ; l'endroit est plan et libre sur quarante mètres de long environ comme pour un terrain de jeu de ballon, plus précisément un jeu de paume.

Les micocouliers qui portent des graffiti sont au centre du défilé, de chaque côté d'une sente à peine marquée. Il s'agit de fines incisions à la pointe d'un couteau qui cicatrisent avec le temps en formant un léger bourrelet, à la manière d'une

scarification. Naturellement, le tronc lisse du micocoulier, dit aussi falabreguier, est couvert de petites coupures horizontales. Aux endroits où une branche a poussé quand on la casse, on note de petites coupures en triangle dont le centre évoque un œil (Figure n°1c). Ces formes latentes du support ont été reconnues par quelques graveurs qui ont fait leur emblème de cette scarification naturelle : un triangle enfermant un cercle (Figure n°1d).

Les arbres sont donc marqués entre 0,50 m et 2,50 m au-dessus du sol. On y lit des noms et/ou des prénoms, des initiales en dehors ou dans des cœurs transpercés ou non d'une flèche, et des dates (Figures n°1 a et b). Les plus anciennes datent de 1974, 1975 et 1978. Beaucoup correspondent à la fin des années 1990 et au début des années 2000. La prédominance des cœurs, des prénoms, des initiales reliées par le signe +, des mentions "for ever" ou "je t'aime", induit des graffitis effectués par des jeunes gens en couple. Parfois, les amoureux sont revenus plusieurs années de suite, réitérant le même acte graphique, assorti bien sûr d'une date différente. Les mois de l'année inscrits sur les troncs sont très divers : il n'y a de saison pour venir au Jeu de Ballon. Dans quelques rares cas, les écritures sont remplacées par des signes en forme de petits personnages schématisés.

Pour ce site, nous avons contacté toutes les personnes dont nous avons déchiffré les patronymes : des noms appartenant essentiellement à des habitants du Muy ou de Roquebrune, deux villages limitrophes dont la limite passe au centre du Jeu de Ballon. Personne n'est au courant que son nom figure sur un arbre ...

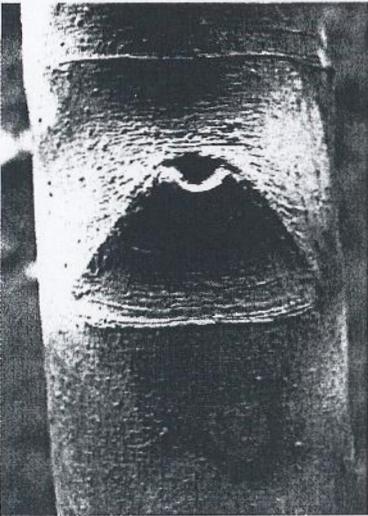
Figure n°1 – Actes graphiques au Jeu de Ballon (Le Muy – Roquebrune, Var)



a



b



c



d

III – LE CHEMIN DU CANAPÉ

Le deuxième exemple concerne les chemins qui montent à la grotte de Sainte-Marie-Madeleine dans le massif de la Sainte-Baume. Sanctuaire provençal par excellence, il est chaque année visité par des milliers de pèlerins ; il doit faire l'objet d'une dévotion particulière de la part des Compagnons du Devoir ; il est fréquenté entre autre par les couples désireux de se marier et d'avoir des enfants. On y venait aussi, autrefois, pour des maladies oculaires car l'eau qui ruisselle sur les parois de la grotte est réputée miraculeuse. Les pèlerinages ont lieu le lundi de la Pentecôte et le 22 juillet, fête de Marie-Madeleine et de la fin des moissons. Le registre des pèlerins analysé par D.Sammani en 1995 montre que 45% des visiteurs viennent demander la protection et/ou la bénédiction de la famille et 10% pour solliciter une grâce précise.

La grotte est accessible en empruntant indifféremment deux chemins dits chemin des Roys, à l'est, et chemin du Canapé, à l'ouest. Ces deux axes de circulation prennent naissance aux alentours de l'Hostellerie de la Sainte-Baume et s'enfoncent dans une forêt d'ubac, luxuriante pour la Provence, où dominent le chêne pubescent et le hêtre¹. La tradition veut que l'on trouvera l'âme-sœur en montant à la Sainte-Baume à condition de se confier au premier gros chêne rencontré. Là encore, il est question d'un arbre remarquable. Encore faut-il que le chêne trouvé soit le bon. Autrefois, les environs de la grotte et le Saint-Pilon, oratoire qui domine la falaise, étaient scandés de "castellets": des tas de pierres (petits châteaux) que les jeunes gens édifiaient en priant Sainte-Madeleine afin de leur obtenir un mari ou une femme. Si l'année suivante, le tas de pierres était intact, le croyant pensait que la sainte approuvait le projet. Lancer une pierre dans la niche d'un oratoire possédait la même signification². Par contre, oublier d'accomplir ces gestes pouvait entraîner la stérilité du couple ou le manque de tendresse entre époux. Ainsi, ce lieu était voué aux rites de nuptialité et de fécondité par la médiation d'accessoires végétaux ou minéraux.

Le chemin du Canapé décrit de nombreuses courbes. Quelques escaliers de pierres aident à franchir les passages les plus pentus. Il serpente dans la hêtraie et les arbres au tronc lisse sont souvent marqués de dates et de noms, le plus souvent sur

¹ La hêtraie de la Sainte-Baume ne subsiste que grâce à sa protection constante depuis l'époque médiévale : *"la hêtraie n'est développée que dans un rayon de 1 à 2km aux alentours de la grotte sacrée. Au sanctuaire religieux correspond un "sanctuaire" végétal qui en fait le plus bel ornement"* (R.Livet p.105). Soulignons que si cet arbre est courant dans des régions plus septentrionales, il est plus exceptionnel, aujourd'hui, en Provence.

² *"Qui lance de petites pierres fait l'amour"* nous dit G.Larose pour une commune proche, La Celle, Var (C.Seignolle 1996)

leur face sud, comme si les graffitis devaient être vus à la descente, en repartant de la grotte, à moins qu'ils n'aient été tracés pour être moins visibles. Les millésimes s'échelonnent de 1933 à nos jours avec une forte proportion de dates dans les années 1980. Les prénoms ou initiales vont souvent par deux, des cœurs les accompagnent ou les encadrent, une croix surmonte parfois le tout, ce qui place l'invocation dans un contexte religieux (Figures n°2a et b). Là encore, on rencontre des personnages schématisés sous plusieurs formules morphologiques comme s'il s'agissait d'auteurs de graffiti voulant garder l'anonymat.

A l'est, le chemin des Roys traverse essentiellement la chênaie. Les arbres sont exempts de graffitis sauf à proximité d'une source située là où il croise le chemin du Canapé. Là, les arbres sont des platanes. En revanche, les oratoires sont gravés et portent mention de signes relatifs au pèlerinage des Compagnons du Devoir. Les deux chemins s'opposent sur de nombreux points. A la dominance des chênes pubescents au chemin du Roys répond celle des hêtres au chemin du Canapé. La voie est large et droite dans le premier cas, utilisée par les religieux et les Compagnons, voie royale et accès officiel ; dans le second cas, elle est étroite et tortueuse, ses digressions devenant une métaphore amoureuse. Le marquage diffère également : gravures sur les oratoires pour l'un, sur les arbres pour l'autre. Pour souligner ce contraste révélateur des deux modes d'approche, on a un itinéraire dont l'ambiance est culturelle et un autre dont l'ambiance est naturelle : le chemin des Roys relève du monde des constructions en pierre ; celui du Canapé relève du domaine des végétaux. Pourtant, aux abords de la falaise et de la grotte de Marie-Madeleine, il semble que tout est pétrifié et devient rocher : le dernier arbre rencontré, au niveau de l'escalier d'accès à la grotte, est un arbre en ciment, une création de type "rocaille" (Figure n°2c), tandis que même les invocations se font pierre : la cavité est ornée d'ex-voto de couples mariés, gravés sur un cœur de marbre poli (Figure n°2d)

Figure n° 2— Actes graphiques à la Sainte-Baume (Le Plan d'Aups, Var)



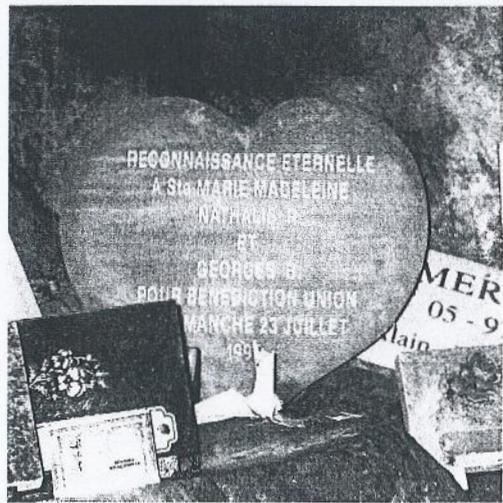
a



b

c

d



Ces deux exemples ne résument pas l'ensemble des graffiti observés sur les arbres, mais démontrent que leur pratique demeure actuelle et qu'elle prolonge une ritualité méconnue car le support est fait d'une matière périssable. Les lieux conservent cette tradition¹. A la Sainte-Baume, on perpétue une pratique dont subsistent les petits tas de pierres, les fameux castellets, liés à la nuptialité et à la fécondité. A la Roquette, alors que le sanctuaire est délaissé, les graveurs des adolescents des communes voisines maintiennent des pratiques qui ne sont pas très éloignées du fonds culturel ancien.

Les graffiti amoureux ne sont pas spécifiques aux arbres, certes, mais les arbres semblent en accueillir beaucoup, que le marquage opère dans une perspective culturelle ou plus prosaïque. Davantage pour d'autres matériaux sans doute, la concision graphique est remarquable : le support n'est pas large et le graver exige du temps et de l'énergie, même sur tronc lisse. On conçoit que les inscriptions soient "ramassées", exprimant plus que ce qu'elles indiquent. Outre son étroitesse, le support induit ainsi certains comportements graphiques. Les formes latentes perçues dans le tronc des arbres entraînent le dessin de signes précis : les "yeux", triangles observés sur les micocouliers du Jeu de Ballon, par exemple. Lorsque les lettres sont soigneusement tracées, les noms demeurent pendant de nombreuses années et grossissent en même temps que l'arbre : comme est censé grandir et durer l'amour des deux partenaires. Enfin, à la Sainte-Baume, le marquage renforce aussi une finalité de fécondité, ce qui fait du support un arbre généalogique en devenir. Une fois encore, le marquage ne saurait être réduit au vandalisme ordinaire. Les méfaits existent mais ils sont moins graves qu'on le dit. Il s'agit plutôt de graffiti réalisés avec une certaine assurance, celle de la matérialité du vœu et de la pérennisation du marquage.

¹ Ce qui nous semble au moins aussi important que le déterminisme de l'arbre qui voudrait qu'à tronc lisse (hêtre ou micocoulier) réponde automatiquement un acte graphique, ce qui n'est pas le cas.

LES ARBRES QUI FONT LOI, LES ARBRES QUI FONT SENS : PROVENCE INTÉRIEURE

par Ada ACOVITSIOTI-HAMEAU*

I. L'ARBRE SUBJECTIVÉ

Les thèmes de cette présentation abordent l'arbre en tant qu'individu ; il se démarque au sein de ses semblables, les autres arbres, et au sein de sa propre famille, son espèce. Opérée et accentuée par l'Homme, cette différenciation est fondée sur des critères matériels, mais aussi sur des représentations nourries par les relations entretenues entre la communauté et un arbre particulier ou entre certaines essences et le territoire. Ainsi, l'aménagement et l'appropriation de l'espace, dans les sphères publiques et privées, montrent l'utilisation diversifiée des arbres. Leurs usages sont légaux, sociaux, religieux, médicaux, d'agrément ou de confort. Nous les illustrerons à l'aide de cas localisés en Provence sans que cela ne restreigne la portée quasi-universelle (du moins à notre sens) des mécanismes qui les produisent.

Une idée conçue et une réalité sont à la base de ces mécanismes. Selon la première, l'arbre, un élément du vivant, instable et éphémère par sa substance, est « pensé » comme stable et durable. Il est monumentalisé et immortalisé, en quelque sorte, pour pallier les incertitudes de la condition humaine. Selon la deuxième, l'arbre oppose son individualité au caractère grégaire du bosquet et de la forêt qui, dès leur constitution, forment un ensemble en soi, un monde « autre » qu'un simple groupement d'unités. Les arbres groupés ne s'additionnent pas ; ils fusionnent en un être nouveau, distinct et compact. Dans ce registre, le poids des mots est significatif : on « entre » dans la *silva*, un espace qui se referme sur lui-même, et l'on « sort » sur l'*ager*, un espace qui s'ouvre vers plusieurs horizons. En Provence intérieure, la circulation entre l'espace boisé conçu comme « sauvage » et appelé « colline »¹ et

* Ethnologue, ASER (Association de Sauvegarde, d'Etude et de Recherche sur le patrimoine naturel et culturel du Centre-Var), Maison de l'Archéologie

¹ - La « colline » (*colle*, *coualo*) de la Provence intérieure est un espace en soi qui ne se définit pas dans le sens géographique du terme. Amalgame de *saltus* et de *silva*, la « colline » est l'espace des droits d'usage, des activités individuelles et collectives de détente et de convivialité, des ritualités des âges de la vie. Le capital des savoirs relatifs à la « colline » et la familiarité avec le lieu signent et affirment l'appartenance territoriale des groupes et des individus. Le *monte* de la péninsule ibérique constitue une réalité spatiale et culturelle analogue. Consulter à ce sujet : A. Acovitsiôti-Hameau, *Côté colline ... Pratiques et constructions de l'espace sylvo-pastoral en Centre-Var*, Publications de l'Université de Provence, 2005, 340p.

Dans la « colline », l'arbre en tant qu'unité sert pour s'orienter : « *il faut garder le fond* (de vallon) *et tourner* (à droite ou à gauche) *après le gros pin tout seul* », vous dit-on. En plaine, l'arbre seul, généralement planté, sert de point de mire. Sa position éminente ou isolée joue dans ce sens. Elle est corroborée par d'autres propriétés du sujet (âge, aspect, essence) et nuancée par l'histoire et la fonctionnalité du lieu. En fait, remarqué ou remarquable, l'arbre ordonne et qualifie l'espace en signalant limites, passages, statuts et vocations.

II. LES LIMITES

L'arbre qui fait limite est une pratique tant officielle qu'officieuse. Celle-ci a laissé son empreinte dans le langage français avec le mot « borne » dérivé du latin populaire *butina* ou *bodina*, lui-même déformé du latin *arbor finalis* (= arbre/frontière). En Provence, l'arbre/frontière placé en lisière des propriétés et des terroirs est généralement un feuillu, souvent un fruitier qui présente une certaine longévité (cerisier, poirier sauvage, amandier, etc.). Pour les limites des territoires, le chêne reste l'arbre préféré. Ainsi, une branche de gros chêne délibérément tordue marquait la limite entre, Luc, Gonfaron et l'ancienne seigneurie de Cagnosc : cet arbre est plusieurs fois mentionné¹. Dans l'administration forestière, les arbres « corniers » sont précisés à chaque cession de coupe dont ils sont soustraits. Le carrefour des Quatre Chênes (il n'en reste qu'un) indique toujours la limite entre quatre communes : Mazaugues, le Plan d'Aups, Nans et Rougiers.

En provençal, le mot qui désigne la limite (le tracé et le signal) est celui de *terme* (dérivé du latin *terminus*), auquel se substitue parfois le mot « pilier » et, plus rarement, le mot *quiheto* (« quille ») pour signifier la borne bâtie. Des rochers portant ou non des croix gravées, des croix dressées, des oratoires (dits aussi piliers ou *pilons*), des sanctuaires (chapelles ou autres) marquent également des limites.² La fonctionnalité et la localisation de ces signes, constructions et aménagements persistent dans la mémoire collective. Leur association avec le couvert forestier est habituelle. Le sanctuaire des Cannebières, par exemple, daté entre le IV^e siècle avant et le IV^e siècle après J.C., est situé sur le petit plateau qui sépare Correns de Montfort. Il marquait la limite diocésaine entre Aix et Fréjus et celle, plus ancienne, entre deux peuplades celto-ligures³. L'aménagement culturel impliquait des éléments naturels, arbres et/ou rochers à proximité de la zone humide indiquée par le

¹ - L. Baudoin, *Histoire générale de la commune de Gonfaron des origines au XX^e siècle*, 219 p.; la seigneurie de Cagnosc s'est réunie à Gonfaron au 16^{ème} siècle, 1966.

² - Pour le bornage dans le Midi et dans le Var, voir : A. Acovitsióti-Hameau, 2005, op.cit.

³ - Pour le sanctuaire des Cannebières, voir : J.M. Michel et J.P. Brun, *Les cannebières à Correns. Un sanctuaire antique ?*, *Documents d'Archéologie Méridionale*, 1990,13, pp. 251-258.

toponyme¹. De nos jours encore, bosquets de chênes, zones humides (flaches qui retiennent l'eau, des *samblo*) et croix gravées sur les rochers marquent le passage du parcours pastoral au sommet de la montagne de l'Amarron (limite entre Brignoles et La Roquebrussanne).

Lors du renouvellement du bornage entre Signes et Méounes en 1704, les experts recherchèrent les croix et les « piliers ». Une borne est localisée « près d'un chêne qui est entre le coteau de la Silvette et celui de la Colle de Cancerville... »². Bornes, gravures et arbres sont déclarés immuables et inaliénables. Ici aussi, la nuance compte puisque les archives parlent de « plantation » de bornes et que l'on « plante » une croix comme l'on « plante » un arbre. La présence ou le passage de l'homme dans l'espace boisé se signale aussi en « plantant » des branches coupées ou en transformant la végétation : entailles sur les troncs, branches tordues ou menées vers une position anormale.

III. ALIGNEMENTS, REPÈRES ET SIGNAUX

Dans l'agglomération, le « décor végétal » met en relief les espaces publics et les espaces de transition (dedans/dehors, public/privé, ville/campagne). Il souligne leurs contours et rend agréable leur fréquentation. Les allées, les esplanades, les promenades (*mail* ou *cours*), les artères principales, les routes d'accès sont bordées d'arbres majestueux. Ce même décor signale et embellit les points de convivialité : places et placettes, parvis et carrefours. L'arbre public rassemble les habitants, dispense l'ombre et se conjugue assez régulièrement avec la fontaine et ses accessoires (lavoir, abreuvoirs) et avec un ou plusieurs commerces et cafés.

A partir du XVIII^e siècle, le platane domine dans ces balisages, mais d'autres essences participent à l'ordonnement et à l'embellissement des espaces habités. En Provence³, l'orme, le micocoulier, le peuplier, et l'acacia sont présents dans les bourgs de l'intérieur des terres. Le marronnier et le tilleul sont les préférés en Haute-Provence et dans le Vaucluse. Les essences déclarées comme exotiques (palmiers)⁴ conquièrent le littoral dès le début du XIX^e siècle en parallèle avec l'essor touristique de la future Côte d'Azur. Dès le XVII^e siècle, le mûrier (arbre de rapport et arbre d'agrément) progresse le long des allées privées, des promenades

¹ - La « cannebière », la « rouguière », les « naïs » indiquent l'aire où l'on fait tremper et rouir le chanvre.

² - Arch. Com. Signes, F.F.106.

³ - Consulter à ce sujet : A.H. Dufour, *L'arbre familier en Provence*, Edisud, Aix-en-Provence, 109p. Cet ouvrage offre un panorama des arbres remarquables publics et privés en Provence, analyse les données historiques et ethnographiques à leur égard et propose des lectures sensibles des paysages des villes et des campagnes, 2001.

⁴ - Habitants et élus oublient facilement que le micocoulier ou le platane sont aussi des arbres « importés ».

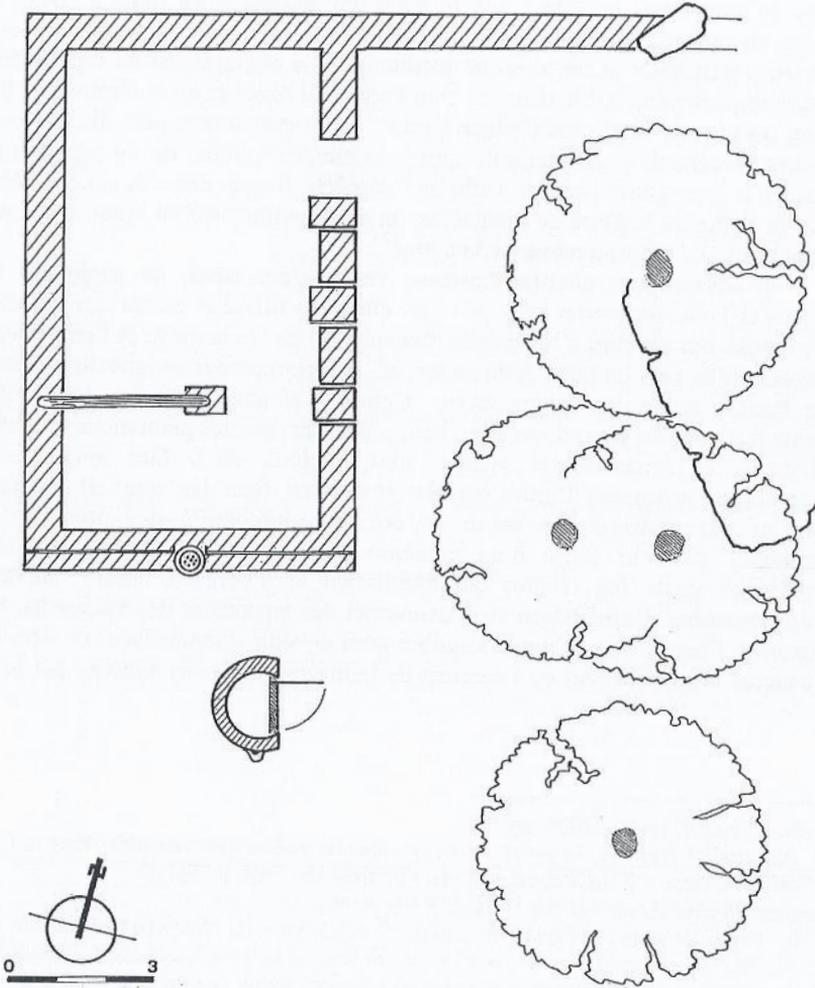
publiques et des cours d'eau, instituant parfois des toponymes ambigus mais justifiés : l'allée des *amourié* devient celle des amoureux. Souvent, l'arbre unique de la place ou de la fontaine diffère des arbres alignés. Ainsi, à Cotignac, des ormeaux ombragent les fontaines placées aux deux extrémités du *cours* bordé de platanes, lui.

L'allée qui mène à un bâtiment public ou privé est aussi un dispositif courant. Le choix de l'essence dépend du statut réel ou recherché du lieu. L'allée des platanes conduisant au manoir des Pontevés à Forcalqueiret (actuelle mairie) relève ainsi de l'aménagement de prestige qui profite au seigneur puis à la municipalité et aux habitants (Figure n°2a). L'abattage partiel de cet alignement dans les années 1930 suscita une vive émotion. Ailleurs, à l'approche d'une ferme, l'allée conjugue l'esthétique, le confort et le rapport : des fruitiers remplacent des platanes ou des cyprès préférés pour annoncer une bastide. Souvent, d'autres arbres isolés (platane, tilleul, marronnier) ombragent la cour ou procurent le statut recherché, tel le cèdre qui attribue un caractère bourgeois à la bâtisse.

Dans les campagnes, les arbres isolés ou alignés évoquent les fonctions des lieux et indiquent les règles et les possibilités de circulation et d'usage. Dans l'espace agricole, l'arbre solitaire est un repère spatial (limitation de propriétés, partage d'activités), mais aussi un lieu de repos et de refuge (canicules), un verger miniature qui devient conséquent quand les sujets forment des rangées en bordure des champs (cultures complantées), le signal d'une zone surélevée, pierreuse ou laissée inculte, souvent ouverte à l'usage collectif (repos, cueillette, chasse). Souvent aussi, cet arbre-repère ombrage ou individualise un puits ou un *cabanon*. Ses fonctions auprès de ces édifices sont diverses, puisqu'un sujet est soigné pour son utilité paysagère, pour ses fruits mais, aussi par affection pour lui ou par attachement familial. Dans ces cas, il est lié à des événements marquants (naissance, accès à la propriété, mise en culture) et constitue un repère temporel autant que spatial : il est un chronotope.

Dans l'entourage des fermes de hauteur et des bergeries, l'arbre isolé conserve ces mêmes fonctions mais en acquiert une qui les éclipse : l'accueil du troupeau pendant les heures chaudes de la journée, pendant son *chaumage* (Figure n°1). Cet arbre (« réserve ») est le plus souvent un chêne, mais toute espèce au port adéquat (branches étendues et feuillage touffu) convient : un tilleul, un noyer ou un pin. Sur les plateaux pastoraux, ces arbres remarquables sont souvent, situés loin de tout parc ou de tout enclos, au centre ou en bordure de pâturages ou près d'un puits à usage collectif. Leur présence renvoie à la vocation pastorale d'une parcelle qui peut s'exercer en même temps ou en alternance avec d'autres activités, agricoles ou forestières.

La rangée de chênes menant à la bergerie dans le massif Saint-Clément, avec son puits-citerne et sa « réserve » (rangée de chênes), relevé ASER



Dans l'espace boisé, les limites entre les parcours pastoraux et les cultures dérobées ou les emblavures pour la chasse sont matérialisées par des signes gravés, souvent des croix, ou par des murets et des pierriers qui départagent les activités. Ces transitions sont signalées par un changement dans la végétation. Nous pensons à la flore spécifique des sites de charbonnage (chênaie mixte ambiante, mousses et plantes de sous-bois sur l'aire), aux pinèdes qui entourent les fours à chaux, aux paysages de plus en plus ouverts où les arbustes conifères et les pelouses annoncent les espaces pastoraux et les sites de distillation¹. Le changement de végétation est particulièrement perceptible dans les clairières aménagées pour la chasse aux petits oiseaux ou pour le tir du petit gibier à poil². De grands arbres près des postes des chasseurs servent de perchoirs pour attirer le gibier à plume, ou de supports pour suspendre le gros gibier (sanglier) afin de l'apprêter. Jusque dans les années 1980 au moins, le chêne de la place de Pourrières, un arbre public, servait aussi, entre autres à accrocher le sanglier au retour de la battue³.

L'arbre-repère qualifie l'espace, ses usagers aussi, en suggérant leurs pratiques et leurs comportements. Il va du chêne au tilleul et au cerisier en passant par le cyprès qui révélerait les degrés d'hospitalité par le nombre et l'emplacement des sujets. Situé près du puits et du *cabanon*⁴, l'arbre-repère témoigne de la présence d'une famille et de son art de vivre. Celui-ci est attesté par les dispositifs de rangement, de repos, de soin pour les bêtes, ainsi que par les plantations culinaires, médicinales et ornementales (sauge, lilas, rosiers, etc.). Des aménagements analogues accompagnent l'arbre familial et familial dans les cours et jardins des fermes et des maisons. Le choix de cet arbre répond à des préoccupations personnelles dans le cadre d'un contexte général. Ainsi, chaque propriétaire interprète et ajuste les critères qui définissent la « bonne » ombre⁵ suivant la microtopographie, l'orientation et l'occupation des terrains et des bâtiments. Selon la saison et l'heure, une « bonne » ombre peut devenir « mauvaise » et vice-versa. Les usagers la rapprochent ou l'écartent de la maison et de ses annexes par le biais

¹ -A. Acovitsióti-Hameau, 2005, op.cit.

² - A. Acovitsióti-Hameau, *Le poste de chasse dans les collines provençales*, dans A. Corvol, dir., *Forêt et Chasse – X^e-XX^e siècles*, Paris, l'Harmattan, 2004, p.89-110

³ - Mentionné dans Annie-Hélène Dufour, 2001, op.cit.,

⁴ - Sur l'environnement végétal du cabanon, consulter : A. Acovitsióti-Hameau et Ph. Hameau, *Peut-on encore parler du cabanon en Provence intérieure ?*, dans Chr. Bromberger et M.H. Guyonnet (dir.), *De la nature sauvage à la domestication de l'espace. Hommage à A.H. Dufour*, Publications de l'Université de Provence, 2008, pp. 13-30

⁵ - Annie-Hélène Dufour résume les jugements positifs/négatifs sur la qualité de l'ombre et présente les arbres qui se rangent dans chaque catégorie. Dans le Var, nous avons aussi souvent recueilli ces opinions sur la fraîcheur bienfaisante du chêne et du platane, le froid nocif du tilleul, l'ombrage clair et « léger » du micocoulier face à celui « étouffant » du figuier, la chaleur sèche du pin, 2001,op.cit.

de différentes tailles ou par la combinaison de plusieurs ligneux¹.

IV. EMBLÈMES ET SYMBOLES

Parmi les arbres qui ornent et structurent l'espace commun, certains sont emblématiques. Ils abritent la convivialité quotidienne (jeux, bavardage, travail collectif). C'est là que convergent les renseignements et diffusent les jugements moraux ; ils servent de cadre aux actes publics et aux actions familiales (discours et annonces, formation de cortèges, réceptions de personnes et de marchandises, pactes et arrangements, etc.). Ils finissent par incarner la communauté et figurer sa destinée. Objets d'affection et de considération, ces arbres attirent l'empathie tout au long de leur existence, et leur disparition affecte les habitants en tant que groupes et en tant qu'individus.

Plusieurs ormeaux se rangent dans cette catégorie : celui du Revest du Bion (Alpes-de-Haute-Provence), dit « ormeau de Sully »², celui d'Aups (Var), qui abrita dans son tronc creux une échoppe de cordonnier, celui de Besse (Var), qui a vu naître Gaspard Bouis, un bandit local, celui de Pertuis (Bouches-du-Rhône), dont la souche est longtemps restée visible sur la place, celui de Saint-Rémy (Bouches-du-Rhône), abattu en 1928 et dont une tranche est conservée au musée municipal, etc.³ Leur ancienneté au service de la commune est la condition qui en font des monuments, qualification informelle. L'ancienneté est fonction de l'âge du sujet, de son emplacement, de son volume ou des souvenirs qui y sont rattachés.

Les ormes de la place Carami à Brignoles⁴, par exemple, seraient du XII^e siècle. Un seul subsistait au XIX^e siècle et, encore, soutenu par un pilier bâti. En 1872, le vent cassa son unique branche perpendiculaire. La municipalité dut le sacrifier. Le chroniqueur local couvrit l'événement : « Le géant n'est plus !... Hélas tout passe, tout périt dans ce monde, et l'ormeau célèbre s'en va ». Un siècle plus tard, à Mazaugues, l'abattage du dernier des deux ormeaux qui ornaient la place de la Grande Fontaine, édifiée par les seigneurs, devint le thème d'une carte postale (Figure n° 2b). En 1997, celui du marronnier de la place de la Mairie à Tourves mobilisa l'ensemble des acteurs locaux. Le moment était grave et solennel. Les

¹ - Une paysanne de Tourves témoigne dans ce sens : « Chez nous, à la campagne, il y a un cabanon avec un côté pour les chevaux et de l'autre une cheminée pour se réchauffer l'hiver. Deux amandiers donnent de l'ombre l'été... Le voisin, qui a le puits, mettait dedans un seau avec les melons, le dîner étant accroché au prunier... ». Récit transcrit dans Cahier de l'Association d'Histoire Populaire Tourvaine, octobre 2006.

² - L'appellation se retrouve aussi ailleurs. Une ordonnance de Sully envisage la plantation d'ormeaux dans les espaces publics afin de stimuler la production de bois d'œuvre pour les bâtiments et pour les navires.

³ - Consulter à ce sujet A.H. Dufour, 2001, op.cit.

⁴ - Renseignements sur ces ormeaux dans : M.J. Rosaz-Brulard, *Les Brignolais au XIX^e siècle*, Les Alizés, Brignoles, 1987, 360 p. (pp. 14-16, 273).

personnes présentes se découvraient, touchaient les billots, prenaient des photos, racontaient les faits en rapport avec l'arbre¹. Ils gardèrent un sentiment de perte² : l'espace semblait vide, avec une lumière trop forte, sans ombres qui bougent. En 2006, l'abattage d'un cèdre sur un carrefour de Gap provoque la colère des habitants. Couper l'arbre public « atteint nos propres racines », conclut Pierre Lieutaghi³.

Dans le registre des arbres emblématiques, ceux de la Liberté revêtent un caractère officiel et justifient des cérémonies pour leur plantation comme pour ses anniversaires. Ces commémorations célèbrent les idées que l'arbre matérialise. Ces arbres se confondent ou succèdent à ceux de la Révolution, souvent des ormes qui remplacent l'arbre public décrit plus haut. Sur la place de la Mairie à Varages (Var), un tilleul rappelle les vertus révolutionnaires tout en ombrageant les abords de la fontaine et en accueillant les agapes estivales qui réunissent la population. L'arbre de la Liberté de Volx (Alpes-de-Haute-provence), un peuplier planté en 1848, ombrage les abords du lavoir et abrite les veillées à la belle saison. Un cliché de 1976 montre une chaîne qui relie et retient ses branches les plus étendues. Les arbres de la Liberté fleurissent autour de 1830 et au-delà, et combinent « un usage révolutionnaire et le mai folklorique », selon l'expression de Maurice Agulhon⁴.

Les arbres de la Paix se multiplient après les grandes guerres : ils commémorent leur fin mais aussi leurs moments-clés ; ils affichent aussi, tout simplement, le souhait de paix universelle. Ces arbres prennent place sur les parvis et dans les squares ; ils sont entourés de parterres et de bancs. Cependant, la fréquentation de ces lieux ne suscite pas toujours d'attachement à l'arbre même. Symbole et élément ornemental, l'arbre-mémoire actuel a besoin du discours, de la fanfare, de l'inscription pour s'affirmer et diffuser son message. Les arbres du Millénaire, par exemple, plantés à l'occasion de l'an 2000, sont accompagnés d'écriteaux explicatifs, cas du micocoulier de Mazaugues. Isolé entre le parking et la route, cet arbre encore frêle est flanqué d'une pancarte modeste qui lui prédit un bel avenir : « Que cet arbre planté le 1^{er} janvier 2000 voit grandir la prospérité de Mazaugues ».

¹ - « Arrive Joseph..., met la main à la casquette, se baisse, salut... Arrive le Maire, le professeur de provençal, le président de notre association..., quelques autres nés au pays... Je m'assois sur un tronçon..., on me photographie... souvenir d'une vie, souvenir du marronnier... ». Récit transcrit dans : Cahier de l'Association d'Histoire Populaire Tourvaine, octobre 2006.

² - « *En m'approchant de la place, je sens que quelque chose manque* », dit un habitant.

³ - P. Lieutaghi, Les platanes d'Annie-Hélène, dans *De la nature sauvage à la domestication de l'espace. Hommage à A.H. Dufour*, Publications de l'Université de Provence, 2008, pp. 161-171

⁴ - M. Agulhon, *La République au village*, Plon, Paris, 1979 pp. 268-270. Ces pratiques rendent compte des passions républicaines et royalistes qui animent alors la Provence et le Var, 1979.

a) L'allée des platanes du manoir des Pontevés à Forcalqueiret, carte postale, coll. R. Biancotti

b) L'abattage de l'ormeau de la fontaine à Mazaugues, carte postale, coll. Maison du Tourisme de Mazaugues



Stéphane Cabot

Forcalqueiret - Vue de l'Allée du Château de Pontevés

a



b

V. ARBRES SACRÉS ET MIRACULEUX

Qu'ils soient liés à la dévotion populaire ou à la religion officielle, ces arbres participent à la réussite des rituels. Cela confirme la fréquence du groupe sacré par excellence que forment l'arbre, la source (ou tout autre écoulement), et le rocher (barre, dalle, fissure, caverne)¹. L'arbre impliqué dans ces pratiques et associé à des oratoires, des chapelles, des croix ; il peut aussi, se dresser isolé ou dans un environnement boisé, mais il doit alors s'en distinguer. Le chêne de la Sainte-Baume ou celui de la Chartreuse de Montrieux illustrent cette situation : le premier serait le plus « imposant » de ceux que l'on rencontre en arrivant à la forêt composée de chênes et de hêtres ; le deuxième serait celui qui « ombrage » la fontaine entourée de végétation en face du monastère. Au pèlerinage de la Pentecôte, les jeunes filles y jettent une feuille du chêne et expriment leurs souhaits de mariage. Si la feuille est emportée, le mariage se réalise. Si la feuille tourne sur place, il est compromis. Ces divinations se pratiquent encore, souvent en couple, en jetant une feuille de saule (ou autre arbre riverain) dans la fontaine ou dans le cours d'eau du lieu de pèlerinage. À la Sainte-Baume, haut lieu pour les voyages de noces, le couple doit embrasser le tronc du gros chêne placé à l'entrée de la forêt en souhaitant avoir autant d'enfants que les feuilles de l'arbre. Les femmes l'entourent de leurs bras. Dès les années 1960², ce « gros chêne » mourut mais le tronc, 8 mètres de tour, resta visible plusieurs années de suite. De nos jours, les couples fréquentent ce sanctuaire pour les mêmes raisons bien que le rituel ait changé³. En effet, les rites de nuptialité et de fécondité liés aux arbres exigent le contact physique avec eux. Dans le Var, quelques arbres demeurent ainsi légendaires.

L'olivier du Luc, abattu un peu avant 1900 pour laisser passer le chemin de fer, était en bordure d'une aire de bal, là où débouchaient les quartiers Saint Philippe et Saint Jacques. Fêtés le 1^{er} mai (le 3 mai quand le 1^{er} est devenu fête du travail), ces saints étaient liés aux rites montrant le renouveau de la nature et la construction des genres. Arbre factice, un tronc d'arbre « droit » coupé dans l'espace sauvage, diversement décoré et enguirlandé, le « mai » se plante encore sur les places et les carrefours : il rassemble la jeunesse qui danse et les « anciens » qui la regardent. Moments de liesse, les festivités de « mai » sont le moment où l'on « fleurit » les filles, selon les sentiments éprouvés, leurs qualités et leurs défauts. Au XIX^e siècle, un « mai de juillet » (à Toulon par exemple) célèbre parfois les Trois Glorieuses. Il coïncide peu ou prou avec la fête nationale et avec les jours de repos qui,

¹ - cf M.H. Froeslé-Chopard, 1980, *La religion populaire en Provence orientale au XVIII^e siècle*, Paris, Beauchesne.

² - Selon l'enquête de Cl.Seignolle, re-éd. 1996, *Le folklore de la Provence*, Maisonneuve et Larose, 2 tomes, 1963, 267 p. et 282 p. Les pratiques présentées dans ce paragraphe et sur lesquelles nous avons enquêté sont mentionnées aussi par cet auteur.

³ - cf l'article de Ph.Hameau dans ce volume.

qui, traditionnellement, suivent les moissons et sont situés autour de la Sainte-Madeleine (22 juillet). Au Luc, le premier mai, les couples qui évoluaient sur l'aire frôlaient régulièrement le tronc de l'olivier que la fille heurtait de dos : ces gestes favorisaient le mariage et la fécondité du couple.

Le châtaignier de Collobrières dans le massif des Maures présente deux accroissances sous une branche maîtresse rompue et revêt ainsi un aspect phallique. Les femmes se mettent à plusieurs pour l'encercler avec leurs bras et se frottent (« glissent ») sur les racines qui dépassent du sol afin de hâter leur mariage ou d'accroître leur fécondité. Des rochers proéminents et/ou humides font partie de ces pratiques¹. Ailleurs, les troncs creux permettent de « pénétrer » ou de « traverser » l'arbre qui accorde ainsi la prospérité des couples et soulage les hernies et les douleurs du bas-ventre que connaissent les jeunes garçons. Ce « passage » est l'équivalent d'une « renaissance », et explique qu' un instituteur de Trigance ait choisi le creux d'un chêne pour célébrer le baptême civil de son fils vers 1960-1970.

VI. ÉVOLUTIONS ACTUELLES

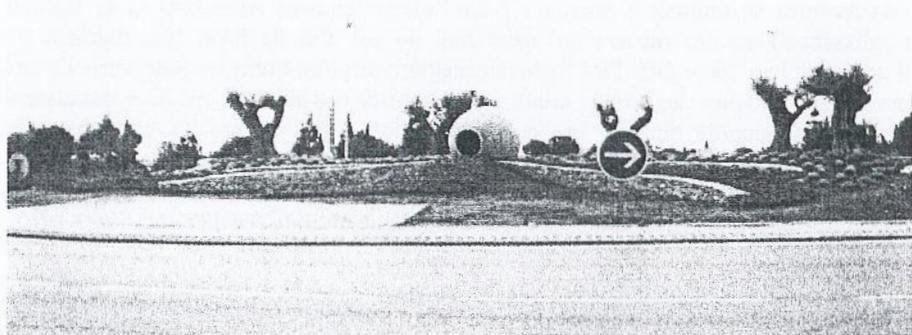
Les pratiques ainsi exposées incitent à réfléchir sur les demandes et les mentalités qui poussent les hommes à investir les arbres de fonctions et de missions autres que les leurs. Ces arbres qui balisent et animent les territoires, qui endossent des identités, qui symbolisent des vertus et des idées, qui ont des pouvoirs religieux et magiques, nourrissent la mémoire locale et font la singularité de chaque lieu. Plusieurs comportements restent, d'ailleurs d'actualité, malgré l'évolution de l'urbanisme et des représentations. Par exemple, si les arbres d'alignement sont choisis davantage pour leurs qualités forestières et ornementales que pour leur « personnalité »², certains choix révèlent la volonté d'afficher l'identité locale. La plupart des ronds-points aux entrées des villes témoignent de cette tendance à exprimer les spécificités locales par quelques objets, dont les arbres. En Provence, l'olivier entame une carrière symbolique sans aucun rapport avec ses productions (Figure n° 3a). De façon générale, l'arbre marque toujours l'espace (public et privé) et le temps (personnel et collectif) en indiquant statuts et différences. La pérennisation des usages liés au cabanon (Figure n° 3b) illustre la vitalité de ces pratiques. Régulateur du milieu naturel, dispensateur de biens et de bien-être, l'arbre remarquable s'impose comme messager et comme médiateur.

¹ - Cl. Seignolle, 1963, re-édition 1996, op.cit., t.2, pp. 187-196. On parle alors de roches « écriantes ».

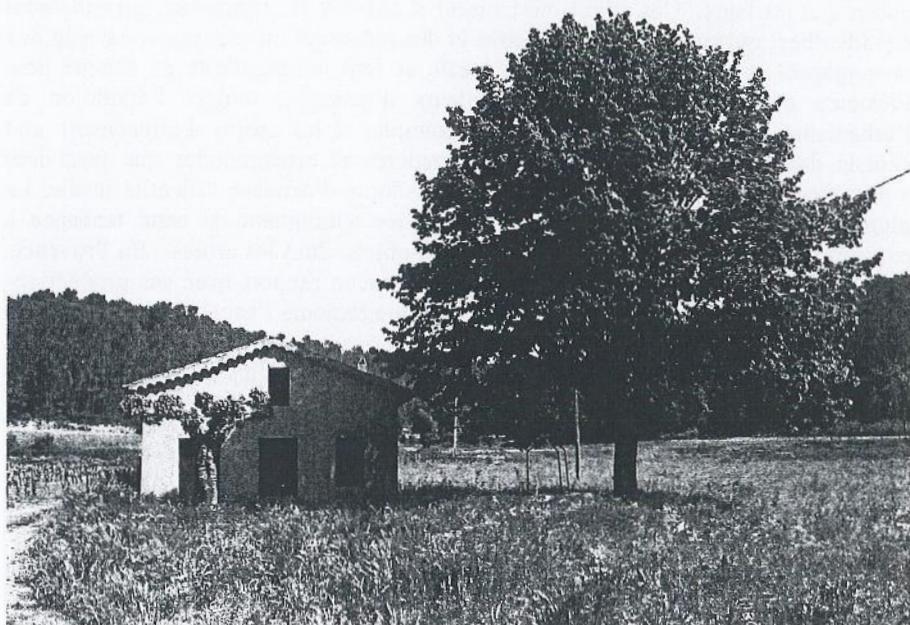
² - Il s'agit d'un « mobilier » de la ville, ils sont choisis pour « faire arbres », écrit P. Lieutaghi (2008, op.cit., p.169).

a) Les oliviers et les jarres à huile sur un rond-point des alentours de Toulon, cliché ASER

b) Le cabanon dans le Centre-Var : l'arbre « à ombre » est placé près du puits, l'arbre « de rapport », à feuillage caduc, devant la façade qu'il ombrage l'été et laisse à découvert l'hiver.



a



b

PRÉSERVER ET FAIRE CONNAÎTRE : CONCLUSION

*par Georges FETERMAN**

Cette intervention a pour objectif de faire un état des lieux sur les activités de l'association ARBRES, afin de faire partager notre expérience basée sur trois objectifs : étudier les arbres remarquables, les protéger et les faire connaître. Quelques questions fortes fourniront le plan, s'appuyant sur 15 ans d'activité.

- Faut-il protéger, de manière volontariste, les arbres remarquables ?
- Existe-t-il des moyens de protection efficace ?
- Doit-on faire connaître au grand public ces arbres ?
- Quel est le rôle de l'association ?

I- POURQUOI FAUT-IL AGIR POUR PRÉSERVER LES ARBRES REMARQUABLES ?

Le fait qu'ils soient parvenus jusqu'à nous est le fruit de qualités naturelles, peut-être génétiques, mais surtout la conséquence de décisions humaines. Que l'on pense aux arbres vénérés, à ceux qui ont une valeur historique, que l'on évoque les arbres choisis comme point de repère, ou ceux à qui se sont vus attribuer un rôle « officiel », tous doivent leur présence aujourd'hui aux choix des hommes. Il en est de même pour ceux qui se rapportent à une légende, ou ceux qui sont liés au culte et à la religion. Ils sont désormais partie prenante du patrimoine naturel, mais surtout culturel et méritent alors protection.

Les menaces pesant sur eux sont évidemment de même nature. Certes l'âge est un facteur de disparition incontournable. Un arbre naît, grandit, se développe comme tout être vivant. Après une période de maturité, ils devient peu à peu sénéscent, s'approchant lentement de la mort. Protéger les arbres remarquables ne doit pas conduire à oublier cette donnée fondamentale : un arbre est un être vivant, qui a une durée de vie limitée. Dans certains cas cependant, des situations diverses peuvent accélérer la « fin » de l'arbre, et les protecteurs se doivent alors d'intervenir. L'argument de la sécurité revient souvent, surtout quand une tempête est venue fragiliser certains grands arbres du centre-ville. Les Maires préfèrent alors « ne pas prendre de risque », plutôt que de préserver un arbre patrimonial.

* Président de l'Association A.R.B.R.E.S., Paris

D'autres situations peuvent se présenter. Nous avons connu plusieurs cas, où l'on enflammait l'intérieur d'un arbre creux, simplement pour se débarrasser d'un nid de frelon. On imagine les conséquences.... Une cause habituelle de dépérissement prématuré est l'arrêt de l'entretien d'arbres traditionnellement travaillés, comme les châtaigniers, les oliviers ou les arbres têtards. Il y a donc bien des risques réels pour lesquels certains arbres d'exception disparaissent avant l'heure. Rappelons cependant une nouvelle fois que nous ne sommes pas des fervents de l'« acharnement thérapeutique », conscients des limites biologiques de la vie de l'arbre. Des efforts hors-normes doivent cependant être entrepris pour des arbres de grande valeur patrimoniale, comme c'est le cas pour le célèbre chêne d'Alouville-Bellefosse.

II – COMMENT PROTÉGER LES ARBRES REMARQUABLES ?

La difficulté principale pour « classer » un arbre réside dans son statut... d'être vivant, avec en ligne de mire la perspective de disparaître un jour. Certains furent classés monument historiques, d'autres inscrits à l'inventaire des sites et monuments. Il faut bien reconnaître le caractère désuet de ce type de classement.

La protection la plus efficace nous semble aujourd'hui la prise en compte par la commune de l'importance patrimoniale de l'arbre ; c'est alors le site sur lequel il se trouve qui est protégé à l'échelle municipale. L'ONF de son côté préserve un certain nombre d'arbres forestiers, tandis que les Parc naturels régionaux s'attachent à inventorier les arbres remarquables dépendant de leur juridiction. Ceci pose de toute évidence la question de parvenir à un statut légal, lié à la notion de patrimoine. C'est une notion à inventer, en s'attelant peut-être à une démarche globale, concernant les arbres remarquables de France, pris en compte pour leur valeur patrimoniale.

III : FAIRE CONNAÎTRE LES ARBRES : UN MOYEN DE PROTECTION

Dans la plupart des cas, l'expérience de notre association nous prouve que le fait de faire connaître les arbres a contribué à les protéger. Pour ceux qui ont assisté à une cérémonie de « labellisation », ceci ne fait aucun doute. L'arbre prend alors tout son sens, toute sa valeur aux yeux des habitants, et se trouve protégé de facto. Rares furent les cas où l'effet a été inverse. Le problème de la fréquentation d'un site désormais mis en valeur pose de nouvelles questions, de protection matérialisée, comme c'est le cas pour le chêne à Guillotain en Bretagne, le chêne cuve en Normandie où les faux de Verzy en Champagne..

IV – L'ASSOCIATION ARBRES, UN OUTIL POUR LA PROTECTION ET LA CONNAISSANCE

En l'an 2000, nous avons inventé le label comme principal moyen de protection, et nous sommes fiers d'en constater aujourd'hui l'efficacité ! L'objectif de 200 arbres labellisés est atteint, et même dépassé. Nous devons cependant rester vigilants concernant le « niveau » d'exigence pour l'attribution du label, car les sollicitations sont nombreuses, du bel arbre de jardin au simple parc paysager. Presque tous les arbres réputés (sauf deux) sont labellisés, donc reconnus et protégés. Il s'agit d'une protection non-officielle, mais morale que nous considérons comme presque aussi efficace. La présence d'un panneau, sa mise en place lors d'une cérémonie officielle vaut bien des démarches administratives.

Ceci ne serait pas possible sans un exceptionnel réseau de bénévoles, à qui il faut rendre hommage, ainsi qu'aux associations locales qui ont fait un travail d'inventaire remarquable. Pour terminer, j'ai le plaisir d'annoncer la sortie cette année du « guide des arbres remarquables de France », fruit de 15 années de recherche de l'association ARBRES....Une fête en octobre célébrera sa sortie, ainsi que les 15 ans de l'association, en présence du Comité d'Honneur, bien représenté dans cette salle. Ce Comité d'Honneur est présidé par Robert Bourdu, dont il faut rappeler le rôle fondamental pour initier et développer les travaux sur les arbres remarquables.

En conclusion de cette journée, nous voulons rappeler l'importance de tenir un tel colloque, qui permet de dresser un état des lieux sur le thème qui nous est cher. La tenue de ce colloque, son importance, montre que beaucoup de chemin a été parcouru pour développer et enrichir les connaissances sur les arbres remarquables. Nous sommes heureux et fiers d'y avoir participé.

POUR EN SAVOIR PLUS

LE CHÊNE DANS LA DENDROCHRONOLOGIE

Par Georges LAMBERT et Sébastien DUROST

- Ancient Yew Group, site WEB : www.ancient-yew.org
- BOURDU R., VIARD M.,; Arbres souverains. Editions du May, 1988, 207 p. grand format.
- CLÉMENCE JF., PÉRON F., LACOSTE N., *Le Chêne*. Actes Sud, "le nom de l'Arbre", 1995 91p.
- Arbres et forêts, Géo n° spécial n° 187, septembre 1994, pp. 54-103.
- HALLÉ F., *Eloge de la plante - pour une nouvelle biologie*. Seuil, 1999, Paris. 341 p.
- HAGENEDER F., rep. 2004 : *Geist der Bäume*. neueErde, Saarbrücken, 1998, 410 p.
- LAMBERT G., *Dendrochronologie, histoire et archéologie, modélisation du temps; le logiciel Dendron II et le projet Historic Oaks*, HDR 2 vol. Besançon, Université de Franche-Comté, 2006.

LES BEAUX ARBRES : DE LA CONNAISSANCE TACITE À LA CONNAISSANCE EXPLICITE ?

par Yves-François LE LAY

- APPLETON J. *The experience of landscape*. New York, J. Wiley & Sons, 1975, 293 p.
- BACHELARD G. *L'air et les songes*. Paris, José Corti, 1943, 306 p.
- BECK N., en préparation. *Goddesses in Celtic Religions: Cults and Mythologies. Comparative Study (Ancient Ireland, England and Gaul)*. Thèse de doctorat en "Etudes Anglophones", Université Lumière-Lyon 2 et University College Dublin.
- BIELER L. (Ed.). *The Patrician Texts in the Book of Armagh*. Dublin, Institute for Advanced Studies, 1979, 295 p.
- DELAHUNTY J. L. "The ethnobotanical history and Holocene extent of yew (*Taxus baccata* L.) on the Irish landscape". *Journal of Ethnobiology*, 27, 2007, 204-217.
- DUMAS R. *Traité de l'arbre*. Arles, Actes Sud, 2002, 255 p.
- DURAND G. *Les structures anthropologiques de l'imaginaire*. Paris, Dunod, 1992, 536 p.
- ELIADE M. *Traité d'histoire des religions*. Paris, Payot, 1964, 393 p.
- ELLIOTT R. W. V. "Runes, yews, and magic". *Speculum*, 32, 1957, p. 250-261.
- FRÉMINVILLE Ch^{er} (de). *Antiquités de la Bretagne*. Brest, J.-B. Lefournier, 1837, 213 p.
- GIBSON J. J. *The ecological approach to visual perception*. Boston, Houghton

Mifflin, 1979, 332 p.

- JUNG C. G. *Métamorphoses de l'âme et ses symboles*. Genève, Georg, 1953, 770 p.

- KANT E., [2000]. *Critique de la faculté de juger*. Paris, Flammarion, 1790, 540 p.

- MACPHERSON J. *The poems of Ossian*. Boston, Phillips, Sampson and Co, 1773, 492 p.

- MUDERRISOGLU H., EROGLU E., OZKAN S. et AK K. "Visual perception of tree forms". *Building and Environment*, 41, 2006, p. 796-806.

- NELSON T., JOHNSON T., STRONG M., RUDAKEWICH G. "Perception of tree canopy". *Journal of Environmental Psychology*, 21, 2001, p. 315-324.

- Ó HOGAIN D. "Trees in Irish Lore". *Irish Forestry*, 60, 2003, p. 46-60.

- POLANYI M. *The tacit dimension*. Londres, Routledge & Kegan Paul, 1966, 108 p.

- SCHAMA S. *Landscape and memory*. New York, A. A. Knopf, 1995, 652 p.

- SCHOPENHAUER A., [2004]. *Le monde comme volonté et comme représentation*. Paris, Presses Universitaires de France, 1859, 1472 p.

- SÉBILLOT P. *Le folklore de France*. Paris, Guilmoto, tome III, 1906, 533 p.

- SOMMER R. et SUMMIT J. "Cross-national rankings of tree shape". *Ecological Psychology*, 8, 1996, p. 327-341.

- R. et SUMMIT J. "An exploratory study of preferred tree form". *Environment and Behavior*, 27, 1995, p. 540-557.

LES SAPINS PRÉSIDENTS EN FRANCHE-COMTÉ (XIXe - XXe SIÈCLE)

par François VION-DELPHIN

- *Bulletin de la Société forestière de Franche-Comté et des provinces de l'Est*, particulièrement celui de 1906

- MOREAU, Richard, SCHAEFFER, René-André, *La forêt comtoise*, Besançon, 1990.

- MONGENOT, C., *La forêt domaniale de Levier*, Besançon, 1913.

Les forêts domaniales de la Joux et de la Fresse, Office National des Forêts, 1994.

LES ARBRES D'UN CRÉATEUR

Par Bernard LASSUS

- LASSUS B., *Les Jardins Suspendus de Colas*, édité par Bernard Lassus, Paris, 2007

- BARRE F., CONTENAY F., JACOBS P., POULLAOUËC-GONIDEC P., BAN S., *Couleur, lumière ... paysage : instants d'une pédagogie*, Editions du Patrimoine, Momum, Paris, 2004.

- BANN S., JACOBS P., RILEY R., *The Landscape Approach*, University of Pennsylvania Press, Philadelphia, U.S.A., 1998.

LES ARBRES GRAFFITÉS

par Philippe HAMEAU

- GAYRARD P.J. Le sanctuaire Notre-Dame-de-la-Roquette (Le Muy, Var) : histoires et légendes, *Bull. de la Soc. d'Et. Scient. et Archéo. de Draguignan et du Var*, 2003-04, pp.15-56.
- GRANDE J.K. *Dominique Laquerre sur le terrain*, Ed. d'Art le Sabord, essais, 2007, 128 p.
- HAMEAU Ph. Une campagne de signatures dans le Var, *Cahier de l'ASER*, n°14, pp.13-31.
- LIVET R. La végétation forestière d'une montagne provençale "le Mourre d'Agnis", Publications des Annales de la Faculté des Lettres, Aix-en-Provence, n°XXXIII, 1965, 189p.
- SAMMANI D. Les "Livres des pèlerins" de la Sainte-Baume, *Provence Historique*, n°182, 1995, pp.575-582.
- SEIGNOLLE C. *Traditions populaires de Provence*, Ed.Maisonneuve et Larose, 2 vol, 1996 (1963).

LES AUTEURS

- Madame Ada ACOVITSIOTI-HAMEAU
ASER- Maison de l'archéologie
21, rue de la République
83143 Le Val
- Monsieur Yves - Marie ALLAIN
26, avenue de la Havane
44600 – Saint Nazaire
- Madame Andrée CORVOL
Directeur de recherche, CNRS
Présidente du G.H.F.F.
45, rue d'Ulm
75005 Paris
- Madame Laurence DANGUY
Université de Reims-Champagne
UFR Lettres et Sciences humaines
57, rue Pierre Taittinger
51096 Reims Cedex
- Monsieur Sébastien DUROST
2, Quartier des Hirondelles
39570 Gevingey
- Madame Georges FETERMAN
163, rue de Charenton
75012 Paris
- Madame Anne Marie GRANET
Responsable de la mission Forêt et Société
Département recherche ONF
Boulevard de Constance
77300 Fontainebleau
- Monsieur Pierre GRESSER
10, Domaine du Château
25870 Devecey
- Monsieur Philippe HAMEAU
LASMIC
Université de Nice-Sophia Antipolis
- 98 Boulevard Edmond Herriot
06204 Nice
- Monsieur Georges LAMBERT
12 rue Haute
39570 Conliège
- Monsieur Bernard LASSUS
Architecte – Paysagiste
4, rue Bénard
33075 Bordeaux Cedex
- Monsieur Yves LE LAY
CNRS UMR 5600
18, Rue Chevreul
69362 Lyon
- Monsieur François LORMANT
Université Nancy 2
Centre Lorrain d'histoire du Droit
13, Place Carnot
54035 Nancy
- Monsieur Jean Daniel MOREROD
Faculté des lettres
Espace Louis Agassiz 1 – Nord 172
2300 La Chaud de Fonds
Suisse
- Monsieur André Georges MORIN
GREF
251, Rue de Vaugirard
75732 Paris Cedex 15
- Monsieur Yves POSS
GREF
24, rue des Landais
63171 Aubière Cedex 9
- Monsieur François VION-DELPHIN
Université de Besançon
1, rue Gustave Ulmann
25200 Montbéliard

TABLE DES MATIERES

– Préface	
par Andrée CORVOL	3
– Les arbres remarquables de demain	
par Yves-Marie ALLAIN	10
– Le chêne dans la dendrochronologie	
par Sébastien DUROST ET Georges LAMBERT	15
– Le chêne dans la documentation comptable	
par Pierre GRESSER	33
– Les arbres aux pendus	
par Laurence DANGUY et François LORMANT	41
– Le noyer de Bénévent et la sorcellerie	
par Jean-Daniel MOREROD	49
– Les beaux arbres : de la connaissance tacite à la connaissance explicite ?	
par Yves François LE LAY	57
– Les arbres remarquables en forêt publique	
par Anne Marie GRANET	65
– Les sapins présidents en Franche-Comté (XIXe-XXe siècle)	
par François VION-DELPHIN	78
– Le chêne Pétain et le chêne de Montravail	
par André Georges MORIN	83
– Dendrologie et représentation picturale	
par Yves POSS	88
– Les arbres d'un créateur	
par Bernard LASSUS	97
– Les arbres graffités	
par Philippe HAMEAU	103
– Les arbres qui font loi, les arbres qui font sens : Provence intérieure	
par Ada ACOVITSIOTI-HAMEAU	111
– Préserver et faire connaître : conclusion	
par Georges FETERMAN	123
Pour en savoir plus	126
Liste des auteurs	129
Table des matières	130

PUBLICATIONS
DU GROUPE D'HISTOIRE DES FORÊTS FRANÇAISES

- *Aspects de la recherche sur l'Histoire des forêts françaises*, Paris, Institut d'Histoire Moderne et Contemporaine et CNRS, 1980, 51 p. (épuisé).
- *Histoire des forêts françaises, Guide de recherche*, Paris, Institut d'Histoire Moderne et Contemporaine et CNRS, 1982, 193 p. (épuisé).
- *Jalons pour une histoire des gardes forestiers*, actes du Colloque Les Gardes forestiers, textes réunis et présentés par G. Buttoud, Paris, Institut d'Histoire Moderne et Contemporaine (CNRS) et Laboratoire d'Économie forestière et agricole (INRA), 1985, 151 p. (épuisé).
- *Quarante ans de législation forestière (1945-1985)*, préface de R. Blais, actes de la Journée d'Études Le Front forestier National (FFN), textes réunis et présentés par P. Arnould, Paris, CNRS et Ecole normale supérieure de Fontenay Saint-Cloud, 1987, 128 p. (épuisé).
- *Révolutions et Espaces forestiers*, actes du Colloque La Révolution et la Forêt, textes réunis et présentés par D. Woronoff, préface de M. Vovelle, Paris, L'Harmattan, 1989, 264 p.
- *Forges et forêts. Recherches sur la consommation proto-industrielle*, sous la direction de D. Woronoff, Paris, Editions de l'École des Hautes Etudes en Sciences Sociales (EHESS), 1990, 263 p.
- *La Forêt et l'Eau*, actes du Colloque La Forêt et l'Eau, textes réunis et présentés par A. Corvol et F. Ogé. Paris : GHFF, 1990. 122 p.
- *Le Bois et la Ville*, actes du Colloque La Ville et l'approvisionnement en bois, textes réunis par J.-Cl. Biget, J. Boissière et J.-Cl. Hervé, préface de D. Roche, Paris : Ecole normale supérieure de Fontenay-Saint-Cloud et GHFF, 1991, 318 p.
- *La Forêt*, actes du 113e Congrès annuel des Sociétés savantes, section La Forêt, Strasbourg, Université de Strasbourg, Faculté des Lettres et Sciences humaines, 1988, textes réunis et présentés par A. Corvol, Paris, Editions du Centre des Travaux Historiques et Scientifiques (CTHS), 1991, 380 p.
- *Enseigner et apprendre la Forêt, XIXe-XXe siècles*, actes du Colloque L'Enseignement et l'Information sur la forêt, textes réunis et présentés par A. Corvol avec la collaboration de C. Dugas de la Boissonny, Paris, L'Harmattan, 1992, 264 p.
- *Forêt et Guerre*, actes du Colloque Forêt et Guerre, textes réunis et présentés par A. Corvol avec la collaboration de J.-P. Amat, Paris, L'Harmattan, 1994, 325 p.
- *La Nature en révolution, 1760-1800*, sous la direction d'A. Corvol, Paris, L'Harmattan, 1993, 230 p.
- *La Forêt malade, débats anciens et phénomènes nouveaux, XVIIe-XXe siècle*, sous la direction d'A. Corvol, Paris, L'Harmattan, 1994, 284 p.

- *Nature, paysage et environnement*, Tome I, L'Héritage révolutionnaire, sous la direction d'A. Corvol, avec la collaboration d'I. Richefort, Paris, L'Harmattan, 1995, 295 p.

Prix Michel Texier, Académie des Sciences morales et politiques.

- Roger Blais : agronome, forestier, historien, géographe et humaniste, actes du Colloque en l'honneur de M. le Directeur Roger Blais, textes réunis et présentés par A. Corvol avec la collaboration de P. Arnould et de A. Bloch, Paris, Groupe d'Histoire des Forêts Françaises (GHFF), Institut National Agronomique (INA) et Office National des Forêts (ONF), 1996, 81 p.

- *La Forêt : perceptions et représentations*, actes du Colloque La Forêt, images et conceptions, textes réunis et présentés par A. Corvol avec la collaboration de M. Hotyat et de P. Arnould), Paris, L'Harmattan, 1997, 401 p.

- *Forêt et Marine*, actes du Colloque Forêt et Marine, textes réunis et présentés par A. Corvol, Paris, L'Harmattan, 1999, 525 p.

- *Les Sources de l'histoire de l'environnement*, Tome II, Le XIXe siècle, sous la direction d'A. Corvol, Paris, Ministère de la Culture et L'Harmattan, 1999, 502 p.

- *Duhamel du Monceau : un Européen des Lumières*, actes du Colloque Duhamel du Monceau, scientifique, administrateur, humaniste, Orléans, textes réunis et présentés par A. Corvol, Académie des Lettres, Sciences et Beaux-Arts de l'Orléanais et Musée d'Histoire naturelle, 2001, 330 p.

- *Le Sapin : enjeux anciens, enjeux actuels*, actes du Colloque Le Sapin, répartition et utilisation, textes réunis et présentés par A. Corvol, Paris, L'Harmattan, 2001, 391 p.

- *Les Sources de l'histoire de l'environnement*, Tome III, Le XXe siècle, sous la direction d'A. Corvol, Paris, Ministère de la Culture et L'Harmattan, 2002, 750 p.

- *Forêt et Vigne, Bois et Vins*, actes du Colloque Forêt et Vigne, Bois et Vins, textes réunis et présentés par A. Corvol, Paris, L'Harmattan, 2002, 501 p.

Prix Drouyn de Lhuys, Académie des Sciences morales et politiques.

- *Les Forêts dans l'Occident, du Moyen Age à nos jours*, actes du Colloque de l'abbaye de Flaran, textes réunis et présentés par A. Corvol, Toulouse, Presses Universitaires du Mirail, 2004, 300 p.

- *Tempêtes sur la Forêt française, XVIe-XXe siècle*, sous la direction d'A. Corvol, Paris, L'Harmattan, 2005, 250 p.

- *Forêt et Chasse, Xe-XXe siècle*, actes du Colloque Forêt et Chasse, textes réunis et présentés par A. Corvol, Paris, L'Harmattan, 2005, 350 p.

- *Forêt et Eau, XIIIe-XXe siècle*, actes du Colloque international L'Eau et la Forêt, textes réunis et présentés par A. Corvol, Paris, L'Harmattan, 2007, 358 p.

- *L'arbre en occident*, A. Corvol, Paris, Fayard, 2009.

**CAHIERS D'ÉTUDES
ENVIRONNEMENT, FORÊT ET SOCIÉTÉ, XVIe-XXe SIÈCLE**

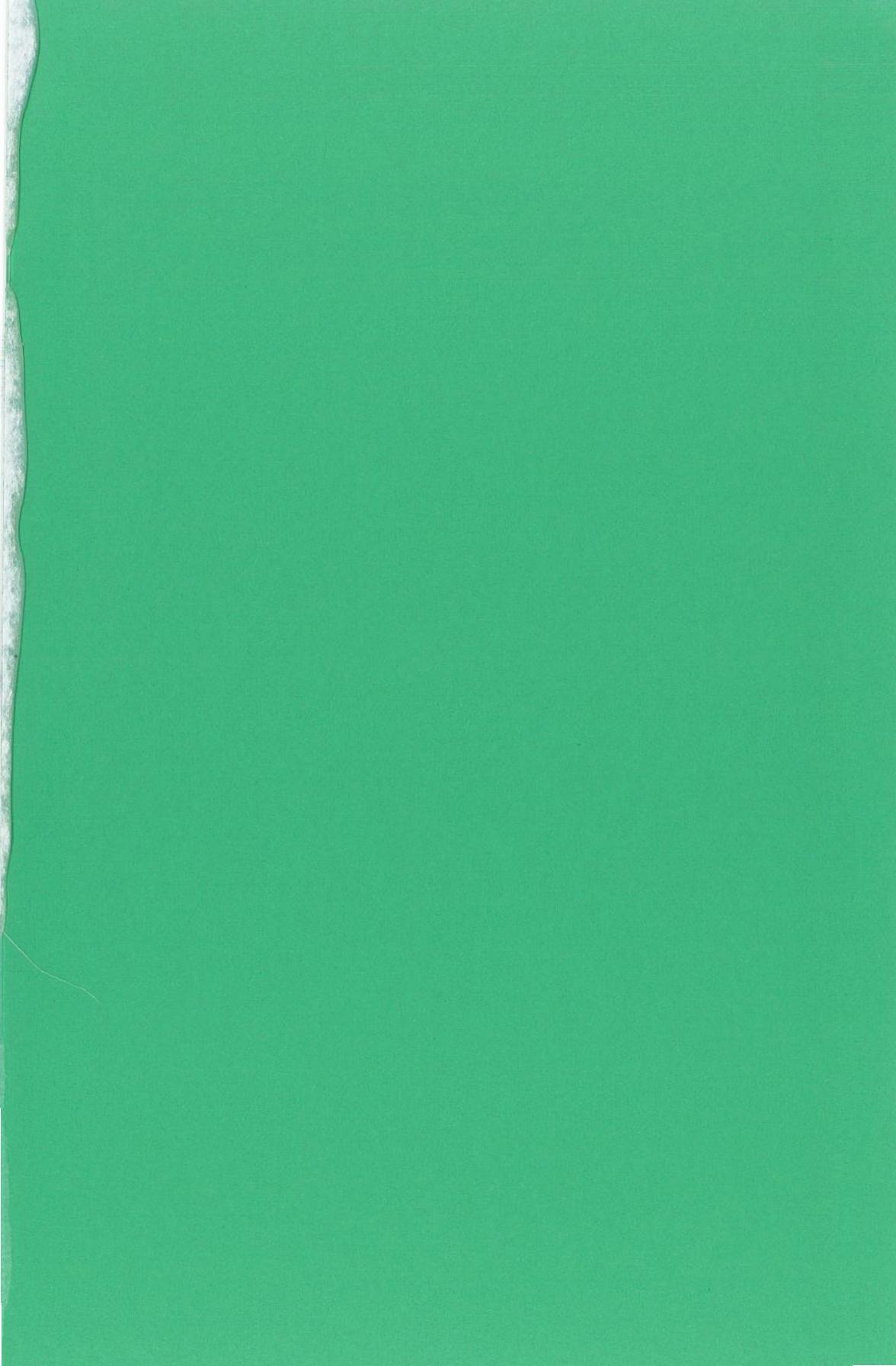
Édition et préface d'Andrée Corvol

Directeur de recherche, CNRS

Présidente du GHFF

- « Forêt, villageois et marginaux », Journée d'Études Environnement, Forêt et Société, XVIe-XXe siècle, IHMC, Paris, Ecole normale supérieure, janvier 1990.
Publ. IHMC-CNRS, Cahier d'Études n° 1, 1991, 71 p.
- « Violences et Environnement », Journée d'Études Environnement, Forêt et Société, XVIe-XXe siècle, IHMC, Paris, Ecole normale supérieure, janvier 1991.
Publ. IHMC-CNRS, Cahier d'Études n° 2, 1992, 68 p.
- « Le Feu, à la maison, par les bois et dans les champs », Journée d'Études Environnement, Forêt et Société, XVIe-XXe siècle, IHMC, Paris, Ecole normale supérieure, janvier 1992.
Publ. IHMC-CNRS, Cahier d'Études n° 3, 1993, 72 p.
- « Milieux naturels et Identités culturelles : la forêt, le bocage, la montagne, le fleuve et la mer », Journée d'Études Environnement, Forêt et Société, XVIe-XXe siècle, IHMC, Paris, Ecole normale supérieure, janvier 1993.
Publ. IHMC-CNRS, Cahier d'Études n° 4, 1994, 77 p.
- « La Nature en ville : rues et places ; parcs et bois », Journée d'Études Environnement, Forêt et Société, XVIe-XXe siècle, IHMC, Paris, Ecole normale supérieure, janvier 1994.
Publ. IHMC-CNRS, Cahier d'Études n° 5, 1995, 68 p.
- « La Nature hors des villes : les forêts périurbaines », Journée d'Études Environnement, Forêt et Société, XVIe-XXe siècle, IHMC, Paris, Ecole normale supérieure, janvier 1995.
Publ. IHMC-CNRS, Cahier d'Études n° 6, 1996, 91 p.
- « Une Nature pour citadins ? ». Journée d'Études Environnement, Forêt et Société, XVIe-XXe siècle, IHMC, Paris, Ecole normale supérieure, janvier 1996.
Publ. IHMC-CNRS, Cahier d'Études n° 7, 1997, 83 p.
- « Les matériaux de la ville : du bois au béton ? », Journée d'Études Environnement, Forêt et Société, XVIe-XXe siècle, La Ville, première partie. IHMC, Paris, Ecole normale supérieure, janvier 1997.
Publ. IHMC-CNRS, Cahier d'Études n° 8, 1998, 83 p.
- « L'aménagement des édifices : la part du bois », Journée d'Études Environnement, Forêt et Société, XVIe-XXe siècle, La Ville, seconde partie. IHMC, Paris, Ecole normale supérieure, janvier 1998.
Publ. IHMC-CNRS, Cahier d'Études n° 9, 1999, 58 p.

- « Le Bois Energie », Journée d'Études Environnement, Forêt et Société, XVIe-XXe siècle, La Ville, troisième partie, IHMC, Paris, Ecole normale supérieure, janvier 1999.
Publ. IHMC-CNRS, Cahier d'Études n° 10, 2000, 105 p.
- « Forêt et Troupeau », Journée d'Études Environnement, Forêt et Société, XVIe-XXe siècle, IHMC, Paris, Ecole normale supérieure, janvier 2000.
Publ. IHMC-CNRS, Cahier d'Études n° 11, 2001, 89 p.
- « Forêt et Faune », Journée d'Études Environnement, Forêt et Société, XVIe-XXe siècle, IHMC. Paris, Ecole normale supérieure, janvier 2001.
Publ. IHMC-CNRS, Cahier d'Études n° 12, 2002, 95 p.
- « Forêt et Réserves cynégétiques et biologiques », Journée d'Études Environnement, Forêt et Société, XVIe-XXe siècle, IHMC. Paris, Ecole normale supérieure, janvier 2002.
Publ. IHMC-CNRS, Cahier d'Études n° 13, 2003, 80 p.
- « Forêt et Transports traditionnels », Journée d'Études Environnement, Forêt et Société, XVIe-XXe siècle, IHMC, Paris, Ecole normale supérieure, janvier 2003.
Publ. IHMC-CNRS, Cahier d'Études n° 14, 2004, 95 p.
- « Forêt et Transports motorisés », Journée d'Études Environnement, Forêt et Société, XVIe-XXe siècle, IHMC. Paris, Ecole normale supérieure, janvier 2004.
Publ. IHMC-CNRS, Cahier d'Études n° 15, 2005, 103 p.
- « Impact des axes et des moyens de circulation sur la Forêt », Journée d'Études Environnement, Forêt et Société, XVIe-XXe siècle, IHMC, Paris, Ecole normale supérieure, janvier 2005.
Publ. IHMC-CNRS, Cahier d'Études n° 16, 2006, 95 p.
- « Forêt et Pollutions », Journée d'Études Environnement, Forêt et Société, XVIe-XXe siècle, IHMC, Paris, Ecole normale supérieure, janvier 2006.
Publ. IHMC-CNRS, Cahier d'Études n° 17, 2007, 118 p.
- « Forêt et Incendies », Journée d'Études Environnement, Forêt et Société, XVIe-XXe siècle, IHMC, Paris, Ecole normale supérieure, janvier 2007.
Publ. IHMC-CNRS, Cahier d'Études n° 18, 2008, 123 p.
- « Forêt et Tempêtes », Journée d'Études Environnement, Forêt et Société, XVIe-XXe siècle, IHMC, Paris, Ecole normale supérieure, janvier 2008.
Publ. IHMC-CNRS, Cahier d'Études n° 19, 2009, 118 p.
- « Arbres remarquables et arbres remarquables », Journée d'Études Environnement, Forêt et Société, XVIe-XXe siècle, IHMC, Paris, Ecole normale supérieure, janvier 2009. Publ. IHMC-CNRS, Cahier d'Études n° 20, 2010, 134 p.



Le titre couvre des thèmes actuels, encore que cette modernité tienne surtout à leur formulation, à leur médiatisation, à l'inquiétude soulevée, aux politiques engagées. Car, de tout temps, certains arbres ont attiré la dévotion et l'affection, qu'ils soient liés à une divinité ou détiennent des pouvoirs guérisseurs. Les deux points sont souvent liés. Cependant, il existe d'autres arbres non moins importants, qui jalonnaient une voie de déplacement (invasion, voyage, pèlerinage) ou qui furent le théâtre de drames affreux (pendaison, fusillade, enterrement etc.) ; il en est d'autres enfin qui ont joué un rôle dans le déroulement d'une bataille ou dans le repérage d'un site. On les maintint donc. On les maintint d'autant plus qu'ils figuraient sur des cartes anciennes, que leurs noms furent repris dans la cartographie contemporaine. Tous n'y sont pas. Comment s'effectue le tri ?

Cependant, pour toutes ces raisons, le choix des hommes les a épargnés. Quelles procédures permirent de les sauver puis de les classer ? Certes, il arrive qu'on enfreigne le classement (vandalisme), qu'on le remette en cause (arasement) pour construire un lotissement, une rocade, etc. Sans compter que tout comme nous, les arbres sont mortels : l'âge, les maladies, les accidents de l'histoire (guerre) et de la nature (gel, vent) les abîment, les condamnent même. Comment prendre la décision de les abattre ? Comment est-ce perçu ? Quelles réactions cela déclenche-t-il ? Enfin, comment prolonger l'existence d'un ligneux célèbre par sa forme, son essence, sa vétusté : ses légendes, son histoire, ses fonctions ? Au bout du compte, l'acharnement thérapeutique que certains réclament est-il justifié ? D'ailleurs, la question se pose parfois quand on déplace des sujets très volumineux.

Bref, un protectionnisme intransigeant débouche sur un « Ne Touche pas à mon arbre ! » quelque peu utopique. En tout cas, il gêne les gestionnaires (les affaires qui prirent tournure politique ne manquent pas...), il coûte de l'argent aux contribuables (pas tant que cela...) et surtout il peut être irrationnel. Car c'est normal de veiller à la sécurité des passants, il l'est tout autant de renouveler les arbres dans les villes comme dans les forêts. Aucun sujet n'y échappe, même les plus vénérables. Combien de platanes d'Asclépios, l'Ésculape romain, se succédèrent à Cos, de figuiers Ruminialis à Rome ?, de tilleuls de Guillaume de Ruysbroeck à Gronendael ? Dès lors, pourquoi avons-nous la passion des vieux arbres ? Est-ce un héritage soigneusement entretenu ? Ou notre comportement indique-t-il des besoins nouveaux, des mentalités récentes ?